

Université Catholique de Louvain

Faculté de Philosophie, Arts et Lettres

Dans le cadre du projet A.R.C.

Speculum Arabicum

**La tradition arabo-musulmane dans le *Speculum historiale*
et dans sa traduction française par Jean de Vignay.
Enjeux d'un transfert culturel**

Vol. 2 – Édition critique du *Miroir historial* XXIV, c. 39-67

Dissertation doctorale présentée
par Florence NINITTE

Sous la direction du professeur :
Mattia Cavagna

En vue de l'obtention du titre de Docteur en Langues et Lettres

Louvain-la-Neuve, décembre 2016

Table des matières

Table des abréviations	V
Introduction à l'édition	VII
1. Jean de Vignay	VII
2. La traduction du <i>Speculum historiale</i>	XI
Le modèle latin de la traduction	XI
Remarques sur la traduction	XII
La traduction du <i>Speculum historiale</i> XXIII, c. 39-67	XIII
Le lexique	XV
Les gloses explicatives	XVI
Les traductions périphrastiques	XVII
Le traitement du lexique arabe	XVIII
Emprunts et premières attestations	XXII
Noms propres	XXIII
Typologie des erreurs de traduction	XXV
Erreurs imputables au traducteur	XXV
Erreurs remontant à la <i>Risāla</i> latine	XXVII
3. La langue de Jean de Vignay	XXIX
Archaïsmes	XXIX
Lexicaux	XXIX
Morphosyntaxiques	XXX
Régionalismes normands	XXXI
Lexicaux	XXXI
Morpho-phonétiques	XXXIII

4. La présente édition	XXXV
La tradition manuscrite	XXXV
Description des manuscrits	XXXVII
Généalogie des témoins	XL
Édition du texte	XLIV
Interventions sur le texte	XLIV
 Bibliographie sélective	 XLVII
Textes littéraires	XLVII
Littérature secondaire	XLVIII
 Édition critique du texte	 1
 Index des noms propres	 43
 Glossaire	 49

Table des abréviations

adj.	Adjectif
adj. v.	Adjectif verbal
adv.	Adverbe
apr. J.-C.	Après Jésus-Christ
ar.	Arabe
av. J.-C.	Avant Jésus-Christ
BAV	Biblioteca Apostolica Vaticana, Città del Vaticano
BM	Bibliothèque municipale
BnF	Bibliothèque nationale de France, Paris
c.	Chapitre
conj.coord.	Conjonction de coordination
conj.sub.	Conjonction de subordination
corr.	Texte corrigé
épic.	Épicène
f.	Féminin
fr.	Français
fol.	Folio
fut.	Futur
gr.	Grec
<i>ibid.</i>	<i>Ibidem</i>
imp.	Impératif
impft	Imparfait
ind. pr.	Indicatif présent
int.	Interjection
JdV	Jean de Vignay
l.	Ligne
lat.	Latin
m.	Masculin
ms.	Manuscrit

mss	Manuscrits
n.	Nom commun
n. p.	Nom propre
nouv. acq. fr.	Fonds des nouvelles acquisitions françaises (BnF)
om.	Omission
p. p.	Participe passé
p. pr.	Participe présent
PdT	Pierre de Tolède
pft	Parfait
<i>PG</i>	<i>Patrologia graeca</i>
<i>PL</i>	<i>Patrologia latina</i>
pl.	Pluriel
pr. adj. indéf.	Pronom-adjectif indéfini
pr. pers.	Pronom personnel
réf.	Référence
rég.	Régime
sg.	Singulier
subj. impft	Subjonctif imparfait
subj. pr.	Subjonctif présent
suj.	Sujet
s. v.	<i>Sub voce</i>
v.	Verbe
v. aux.	Verbe auxiliaire
v. intr.	Verbe intransitif
v. pron.	Verbe pronominal
v. tr.	Verbe transitif
v. tr. ind.	Verbe transitif indirect
VdB	Vincent de Beauvais

Transcription de l'arabe

ا = 'a	د = d	ض = ḍ	ك = k
ب = b	ذ = dh	ط = ṭ	ل = l
ت = t	ر = r	ظ = ḏ	م = m
ث = th	ز = z	ع = 'ayn	ن = n
ج = j	س = s	غ = gh	ه = h
ح = ḥ	ش = sh	ف = f	و = w
خ = kh	ص = ṣ	ق = q	ي = y

Les voyelles courtes sont notées -a- pour la fatha [َ], -i- pour la kasra [ِ] et – u- pour la ḍamma [ُ] ; en ce qui concerne les voyelles longues, nous les notons -ā-, -ī-, -ū-. Le *tā' marbūṭa* [ة] des mots qui ne sont pas annexés n'est pas noté : Ḥadīja contre Ḥadījah. En revanche, lorsque le mot se finissant par un *tā' marbūṭa* est en annexion, celui-ci est noté –t. Ainsi : nous écrivons *Risāla* et *Risālat al-Kindī* ; *Sīra* et *Sīrat rasūl allāh*.

Nous utilisons la transcription pour noter les renvois aux notices de dictionnaires (dont le lecteur pourra trouver les références dans la bibliographie), pour les noms propres ou lorsqu'une vocalisation précise est demandée et dans l'apparat de l'édition critique. Autrement le texte est en alphabet arabe classique.

Introduction à l'édition

1. Jean de Vignay

Victime d'une réputation engendrée par de nombreuses opinions défavorables¹, Jean de Vignay (1282/85- après 1340) a longtemps été négligé par la critique moderne, avant de bénéficier d'un regain d'intérêt depuis deux décennies, durant lesquelles il a fait l'objet de plusieurs études portant sur divers aspects de son ouvrage : son style et ses techniques de traduction, sa langue et ses choix lexicaux². Plusieurs de ses œuvres ont aussi fait l'objet d'éditions, notamment par Leena Löfstedt,

¹ Christine KNOWLES, « Jean de Vignay, un traducteur du XIV^e siècle », in *Romania* 75, 1954, p. 353-383.

² Cf. Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD et Mattia CAVAGNA, « La langue de Jean de Vignay dans le *Miroir historial* : perspectives philologiques », in *Revue de linguistique Romane* 77 : 1, 2013, p. 203-235 ; Claude BURIDANT, « La 'traduction interlinguale' en moyen français, à travers la modernisation et le rajeunissement des textes manuscrits et imprimés : quelques pistes et perspectives », in Giuseppe DI STEFANO et R. M. BILDER (éds.), *Traduction, dérivation, compilation. La phraséologie, Le Moyen Âge* 51-53, 2002-2003, p. 113-157 ; ID., « Vers un lexique de Jean de Vignay traducteur : contribution à l'essor de la traduction au XIV^e siècle », in Michèle GOYENS et W. VERBEKE (éds.), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Leuven, Leuven University Press, 2003, p. 303-321 ; Ludmilla EVDOKIMOVA, « Commentaires pour le prologue du *Miroir historial* de Jean de Vignay. Le dessein et la stratégie du traducteur », in Claudio GALDERISI et C. PIGNATELLI (éds.), *La traduction vers le moyen français. Actes du colloque de Poitiers (27-29 avril 2006)*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 75-87 ; EAD., « Le *directoire* de Jean de Vignay, une traduction littérale au début du XIV^e siècle », in *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* 27 : 1, 2014, p. 177-197 ; Catherine GAULLIER-BOUGASSAS, « Une pédagogie et une éthique de la brièveté : Jean de Vignay et sa traduction du *Libellus apologeticus* de Vincent de Beauvais », in Catherine CROIZY-NAQUET, Laurence HARF-LANCNER et Michelle SZKILNIK (éds.), *Faire court : l'esthétique de la brièveté dans la littérature du Moyen Âge*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, p. 91-103 ; Dominique GERNER, « La traduction des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay dans le ms. Rothschild n°3805 de la Bibliothèque nationale de Paris : édition et étude », in *Perspectives médiévales* 24, 1998, p. 72-77 ; ID., « Analyse de quelques glossaires d'éditions de Jean de Vignay », in Claude BURIDANT (éd.), *Le Moyen Français. Le traitement du texte. Actes du IX^e colloque international sur le moyen français (Strasbourg, 29-31 mai 1997)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 253-265 ; Cinzia PIGNATELLI, « Jean de Vignay et Jean d'Antioche traducteurs des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury : style, syntaxe, vocabulaire » in Claude BURIDANT (éd.), *Le Moyen Français. Le traitement du texte, op. cit.*, p. 223-252.

David Trotter, Dominique Gerner, Brenda Dunn-Lardeau, ainsi que le projet d'édition du *Miroir historial* dirigé par Mattia Cavagna³.

Comme pour de nombreux auteurs médiévaux avant lui, Jean de Vignay ne nous est connu que par les indices soit externes soit disséminés dans les prologues de ses traductions. Nous savons qu'il est probablement né dans la région de Bayeux (Normandie), entre 1282 et 1285, et qu'il y a passé son enfance et sans doute une large partie de son adolescence⁴. Aux alentours de 1300, il aurait gagné Paris et intégré l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jacques du Haut-Pas, information toutefois sujette à débat, car nous ne trouvons aucune trace de son nom dans les registres de l'ordre. En outre, il est possible qu'il ait effectué des études de droit avant de rejoindre l'ordre des Hospitaliers, bien qu'aucun argument historique ne vienne confirmer cette information⁵.

Jean de Vignay est un des traducteurs français les plus prolifiques du XIV^e siècle, onze traductions lui sont attribuées et auraient été réalisées entre 1315 et 1340⁶. Plusieurs d'entre elles ne contiennent toutefois aucune datation⁷. Les informations

³ Leena LÖFSTEDT, *Li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie par Jean de Vignay*, Helsinki, *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, 1982 ; Jean de Vignay, *Les merveilles de la terre d'outremer. Traduction du XIV^e siècle du récit de voyage d'Odoric de Pordenone*, éd. David A. TROTTER, Exeter, University of Exeter, 1990 ; Dominique GERNER, *La traduction des Otia Imperialia de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay dans le ms. Rothschild de la B.N. de Paris : édition et étude*, thèse dactyl., Université de Strasbourg, 1995 ; Brenda DUNN LARDEAU (éd.), *La légende dorée. Édition critique, dans la révision de 1476 par Jean Batailler, d'après la traduction de Jean de Vignay (1333-1348) de la Legenda Aurea (c. 1261-1266)*, Paris, Honoré Champion, 1997 ; Jean de Vignay, *Le Miroir historial, livres I-IV*, édités par Mattia CAVAGNA, Paris, SATF, sous presse.

⁴ Christine KNOWLES, « Jean de Vignay, un traducteur du XIV^e siècle », art. cit., p. 355 ; Mattia CAVAGNA « Jean de Vignay : actualité et perspectives », « Jean de Vignay : actualité et perspectives », in *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* 27 : 1, 2014, p. 141-155, p. 143.

⁵ Mattia CAVAGNA, « Jean de Vignay : actualité et perspectives », art. cit., p. 144 ; Pour une biographie complète du personnage, cf. Laurent BRUN, *Le Miroir historial de Jean de Vignay. Édition critique du livre I (Prologue) et du livre V (Histoire d'Alexandre le Grand)*, Stockholms Universitet, Forskningsrapporter / Cahiers de la Recherche 44, 2010.

⁶ Toutes les informations relatives aux dates, dédicataires, etc. sont issues de la thèse de Laurent Brun ; *Oisivetez*, éd. PIGNATELLI – GERNER, p. 98-103.

⁷ Mattia CAVAGNA, « Jean de Vignay : actualité et perspectives », art. cit., p. 144-145.

dont nous disposons, pour incomplètes qu'elles soient, ont cependant permis d'établir la chronologie relative suivante :

- *Li livres Flave Vegece de la Chose de la Chevalerie*, qui constitue une traduction intégrale en prose de l'*Epitoma Rei militari*, traité d'art militaire de Végèce (fin 4^e siècle après J-C). La traduction, souvent considérée comme une des premières de Jean de Vignay, aurait été effectuée aux environs de 1320. L'attribution de cette traduction à Jean de Vignay demeure toutefois incertaine ;
- *Les Oisivetés des emperieres*, traduction des *Otia imperialia*, traité géographique composé par Gervais de Tilbury à l'intention de l'empereur Othon IV ;
- *Les Epistres et les Euvangiles de tout l'an*, vraisemblablement traduits en français pour Jeanne de Bourgogne et dont la datation est imprécise, les manuscrits mentionnant deux dates différentes : soit 1326, soit 1336. L'attribution à JdV n'est pas certaine car seuls deux manuscrits assez tardifs portent le nom du traducteur dans leur *explicit* ;
- *Le Miroir historial (MH)*, qui est une traduction intégrale du *Speculum historiale (SH)* de Vincent de Beauvais, effectuée entre 1315/20 et 1333. Il est dédié à Jeanne de Bourgogne ;
- *La Légende dorée*, traduction de la *Legenda aurea*, célèbre recueil hagiographique du frère dominicain Jacques de Voragine. Elle est réalisée entre 1332-1333 et 1348 ;
- *Le directoire pour faire le passage en Terre sainte*, traduction du *Directorium ad passagium faciendum ad Terram sanctam*, effectuée en 1332 à l'intention de Philippe de Valois ;
- *Les Merveilles de la Terre d'Outremer*, traduction de l'*Itinerarium* du franciscain Odoric de Pordenone, mis par écrit par Guillaume de Solagnes. La rédaction du texte latin a eu lieu en 1330, tandis que la traduction par Jean de Vignay aurait été faite entre 1331 et 1334, cette dernière étant probablement postérieure à celle de la *Légende Dorée* ;
- *Le Mirouer de l'Eglise*, traduction du *Speculum ecclesiae* du dominicain Hugues de Saint-Cher et de l'*Expositio orationis dominicae* de Richard de Saint-Victor ;
- *Les enseignemens ou ordenances pour un seigneur qui a guerres et grans gouvernemens a faire*, traduisant le *De regimine principum*, originellement

composé en grec par Théodore Paléologue de Monferrat, puis traduit par ses soins en latin. À l'exception d'un fragment du prologue, le texte latin ne nous est pas parvenu ;

- *Chronique de Primat*, traduction d'une chronique latine, aujourd'hui perdue, écrite par un moine bénédictin connu sous le nom de Primat, et dont seule la seconde moitié a été traduite par Jean de Vignay vraisemblablement entre 1340 et 1350 ;
- *La Moralité des nobles hommes et des gens de pueple fait sus le gieu des eschés*, traduction du *Libellus super ludo scacchorum* du dominicain Jacques de Cessoles, ouvrage très répandu au Moyen Âge, dans les années 1340-1350 ;
- *Alixandre* en prose. La seule mention à ce texte nous provient d'un catalogue (exécuté en 1423) de la bibliothèque de Charles VI, qui donne comme date de composition 1341 ;

Cette liste nous permet de formuler quelques remarques sur l'activité de Jean de Vignay en tant que traducteur. Tout d'abord, comme en témoignent certaines datations, il semble avoir été occupé par plusieurs chantiers simultanément. Ensuite, une large proportion de ses traductions sont destinées à Philippe VI de Valois (*Directoire*, *Mirouer de l'Eglise* et *les Enseignements ou ordenances*) à Jeanne de Bourgogne (*Les epistres et les euvangiles*, *Miroir historial*, la *Légende dorée* et la traduction de la *Chronique* de Primat), et à leur fils, le futur Jean II le Bon (*Le gieu des eschés*). Il existe donc un lien fort entre le traducteur normand et la famille royale, mais la nature de ce lien n'est pas clairement définie : il ne nous est parvenu aucune trace démontrant qu'une éventuelle commande puisse avoir été passée par la famille royale à Jean de Vignay, ni même que ce dernier ait occupé une quelconque charge institutionnelle⁸. Enfin, il semble y avoir une certaine corrélation entre les intérêts des dédicataires et le genre et le sujet des œuvres traduites : Jean de Vignay dédie quatre ouvrages d'édification à Jeanne de Bourgogne, tandis qu'il destine à Philippe VI des traités militaires et à leur fils, un traité « truffé de pittoresques anecdotes moralisantes, pouva[n]t plaire au futur Jean le Bon »⁹.

⁸ Mattia CAVAGNA, « Jean de Vignay : actualité et perspectives », art. cit., p. 144.

⁹ *Les Oisivetez*, éd. GERNER - PIGNATELLI, p. 100-101.

2. La traduction du *Speculum historiale*

Le modèle latin de la traduction

Le *SH* de Vincent de Beauvais possède une histoire complexe et a connu cinq versions différentes¹⁰. Afin de comprendre et de cerner au mieux les mécanismes de traduction de Jean de Vignay, il est donc nécessaire d'essayer de déterminer sur quelle version du *SH* il a travaillé. La question a déjà été abordée par L. Brun et M. Cavagna, qui ont démontré que le *MH* est une traduction de la version He (version de Douai) du *SH*, à partir de l'analyse de deux indices principaux.

Un premier argument leur a permis de restreindre le champ d'investigation aux dernières versions du *SH*. En effet, le prologue de la traduction correspond à la version LA-4C du *Libellus apologeticus*, en dix-neuf chapitres, modèle le plus répandu, appartenant aux versions Hd et He (Saint-Jacques et Douai), soit les deux versions les plus abouties de l'*Historiale*. Par après, la balance a penché en faveur de He plutôt que de Hd grâce à la comparaison de certains fragments des index alphabétiques des deux versions concernées. L. Brun et M. Cavagna ont alors relevé que, dans la section consacrée à Alexandre le Grand, Hd présentait neuf entrées contre quatre pour He¹¹, configuration qu'adopte le *MH*. Un autre indice de poids repose sur ce que M.-C. Duchenne a appelé la « révision capétienne », celle-ci étant l'une des révisions permettant de distinguer Hd et He entre elles. Or, le *MH* contient les modifications entraînées par cette révision capétienne, comme l'illustrent L. Brun et M. Cavagna au moyen du chapitre consacré aux funérailles de Charlemagne (livre XXV, c. 75), absent de Hd¹².

Malgré ce resserrement préliminaire, la copie utilisée par Jean de Vignay n'a pas été identifiée à ce jour et il faudrait approfondir l'analyse des équivalences entre latin et français pour repérer le manuscrit qu'il a utilisé comme modèle. Dans l'analyse

¹⁰ Cf. Vol. I, Partie I.

¹¹ Laurent BRUN, *Le Miroir historial de Jean de Vignay. Édition critique du livre I (Prologue) et du livre V (Histoire d'Alexandre le Grand)*, op. cit., p. 44, p. 40 ; Johannes B. VOORBIJ, *Het 'Speculum historiale' van Vincent van Beauvais, een studie van zijn ontstaansgeschiedenis*, Groningen, Rijksuniversiteit Groningen, 1991, p. 277-8.

¹² Laurent BRUN, *Le Miroir historial de Jean de Vignay*, op. cit., p. 40.

qui suit, nous pourrions noter que la traduction en moyen français s'éloigne à plusieurs reprises de la copie du ms. de Douai que nous utilisons, rendant parfois difficile l'analyse de la genèse d'une erreur présente dans le texte français : les fautes peuvent, dans certains cas, remonter au modèle latin utilisé par le traducteur.

Remarques sur la traduction

Jean de Vignay est un représentant de la traduction-calque, qui prône une fidélité au texte ou, pour reprendre ses mots, la volonté d'accomplir une traduction *en ensivant la pure verité de la letre*¹³. Cette assertion est pourtant souple dans son application, puisque nous pouvons constater, tout au long de la traduction, une alternance constante entre les « procédés d'adaptation et ceux de traduction littérale principalement en fonction du contenu du chapitre »¹⁴. L'attitude qu'adopte Jean de Vignay face à son modèle latin varie donc selon trois facteurs : la complexité du texte-source latin (traits stylistiques comme le niveau linguistique, la clarté et la syntaxe du texte), l'autorité du texte-source et le degré de familiarité du traducteur avec le sujet traité (cela recouvre l'utilisation de concepts et d'un vocabulaire, étrangers)¹⁵. Le *SH* offre un terrain d'observation privilégié pour évaluer l'influence des variations formelles, stylistiques et de contenu sur la traduction, compte tenu du caractère fondamentalement hétérogène de l'encyclopédie.

Nous proposerons donc, en nous basant sur les travaux de nos prédécesseurs, une série de remarques concernant la traduction du passage qui nous intéresse. Jean de Vignay suit consciencieusement le développement des chapitres sur l'Islam et aucune adjonction ou suppression majeure n'a été relevée. L'équivalence entre *SH* et *MH* n'étant toutefois pas absolue, nous analyserons les quelques écarts dans les lignes qui suivent.

¹³ Prologue de la *Chose de Chevalerie*, éd. LÖFSTEDT, p. 38.

¹⁴ Mattia CAVAGNA, « Le miroir du texte latin : Jean de Vignay et la traduction-calque comme principe stylistique », in Hélène BELLON-MÉGUELLE, e.a. (éds.), *La moisson des lettres. L'invention littéraire autour de 1300*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 181-194, p. 182-183.

¹⁵ *Ibid.*, p. 193.

La traduction du *Speculum historiale* XXIII, c. 39-67

La traduction de cette section présente une qualité plutôt inégale. Jean de Vignay applique régulièrement le procédé de la traduction calque, parfois au détriment du sens et de la syntaxe du moyen français (*MH* XXIV, c. 43) :

SH : *Faciebat autem quod peius est, ut si quis ei in istis suis maleficiis contradicerent vel in aliquo eum reprehenderent, statim eos ubicumque sibi contingeret, aut per se aut per suos, dormientes sive vigilantes, proditorie iugularet.*

MH : Et encore faisoit il pis, quer se aucunz li contredeissent en ces malefices ou repreissent en aucune chose, *tantost en quelcunquez lieu qu'il li avenist, ou par soi ou par les siens, dormans ou veillans, en traïson il le occioit.*¹⁶

Cet exemple illustre bien la notion de « traduction calque », en ce que le texte français suit scrupuleusement l'ordre des mots du textes latin. Jean de Vignay se contente ici d'insérer les pronoms personnels (*faisoit + il... en traïson + il + le occioit*).

La traduction de Jean de Vignay se caractérise également par un « approvisionnement progressif » de la matière, trait qui prend principalement la forme d'une traduction évolutive. En outre, ce trait est observable dans la mesure où Jean de Vignay ne revient pas arrière pour harmoniser ce qui a déjà été fait – révélant par ailleurs une exécution plutôt hâtive de son travail. Ce caractère évolutif est notable grâce au cas emblématique de l'adaptation du substantif latin *expeditio*, substantif régulièrement employé dans l'*AK-Lat* pour désigner une « expédition militaire », sens que le mot français *expedition* n'adopte que vers le début du XVI^e siècle¹⁷. Dans le tableau ci-dessous, nous présentons les traductions des huit occurrences du substantif latin *expeditio*, dans leur ordre d'apparition :

SH XXIII	MH XXIV
<i>Deinde misit in prima sua expeditione Hanzetam filium Abdimelech</i>	<i>Aprés il envoia Lanzete fils Abdimelech</i>

¹⁶ *SH* XXIII, c. 43.

¹⁷ DMF 2015, s.v. *expedition* ; Mats. 1475a, s.v. *expedicion* ; AND s.v. *expedicion* ; GD III, 685c, s.v. *expedition* ; GDC IX, 584a, s.v. *expedicion* ; FEW III, 468a s.v. *expeditio*.

<i>Post hec in secunda expeditione misit Hugaida Alaharachi filii Amichallabi</i>	<i>Et puis en secont fait, il envoia Hugart filz Alaharache en la region de Amichallade</i>
<i>Nam illam ridiculosam ipsius expeditionem superfluum puto retexere</i>	<i>quer je cuide que cele tres mauvese desconvenue</i>
<i>Licet autem tres iste expeditiones sufficere possint ad convincendam falsitatem tui prophete</i>	<i>Et ja soit ce que ces III ententes puent sousfire a convaincre la fauseté de ta prophecie</i>
<i>Adverte si huius expeditiones ad dei prophetam debeant pertinere</i>	<i>Or t'avise se ces deliberations doivent appartenir au prophete de Dieu</i>
<i>fueruntque expeditiones ipsius XXVI, preter insidiarum assaultus, qui fiebant nocte ac die</i>	<i>Et telx euvres et telx faiz fist il jusques a XXVI ans sanz les agués et les assaus qui estoient faiz et par nuit et par jour</i>
<i>Denique invitas me ad viam dei que est expeditio contra adversaries</i>	<i>En la parfin tu m'amonnestes d'aler a la voie de Dieu, la quele voie est despeeschement contre ses adversaires</i>
<i>Iterum invito te ad expeditionem divinam, quod est contra inimicos et adversum incredulos proficisci et expugnare participatores et hereticos in ore gladii</i>	<i>Derechief je t'amonneste a la devine expedicion, que c'est a dire aller contre ces adversaires et anemis mescroians et convaincre les comme participans et hereges par force de glaive</i>

Dans les deux premiers passages du texte latin, le mot *expeditione*, accompagné d'un déterminant numéral ordinal, exprime un complément circonstanciel. Dans la traduction, la première occurrence est tout simplement escamotée, alors que la deuxième est traduite par l'expression lexicalisée *en secont fait*, signifiant « en second lieu ». Dans les quatre extraits suivants, la signification d'*expeditio* a été déplacée sur un plan abstrait. Le traducteur semble ici procéder d'une façon intuitive, en se laissant inspirer par le contexte sémantique du passage : par exemple, la traduction par *desconvenue* (« événement fâcheux ») a sans doute été induite par la proximité de l'adjectif *mauvese*. Les deux derniers extraits offrent une meilleure traduction, rendant compte de la signification très concrète que recouvre le terme, à savoir celui d'« envoi d'un groupe d'hommes avec une intention belliqueuse ». Nous noterons que la dernière occurrence constitue un emprunt du substantif latin.

Enfin, comme il a été récemment démontré par N. Bragantini et M. Cavagna, les manuscrits conservent des traces d'instabilité textuelle ou de « fautes

primaires »¹⁸ remontant à l'ancêtre de la tradition manuscrite, à savoir l'original issu de la plume du traducteur, qui avait été laissé, à certains endroits, à l'état de brouillon. Voici un exemple de répétition de coordonnants :

*SH : Sed quia non **ex toto** ventri et libidini frena laxabant, non tantos bestialium hominum greges asininos post se trahere poterunt.*

MH : Mes pour ce que du tout il laschoient du tout leur resgnes a glotonnie et a luxure, il ne pourent pas tant traire après euls des compaignies des hommes bestiaus et rudes. (MH XXIV, c. 55)

La répétition à l'identique du groupe *du tout*, traduisant le latin *ex toto*, est conservée dans les trois manuscrits et reflète certainement l'état quelque peu brouillon du manuscrit original.

Le lexique

À la première moitié du XIV^e siècle, on le rappelle, le latin est toujours langue de culture et d'éducation, alors que le moyen français est encore à un stade embryonnaire de son développement lexical¹⁹. En conséquence, le vocabulaire du traducteur atteint souvent ses limites, ce qui l'amène à adopter différentes attitudes face à des termes latins n'ayant pas d'équivalent en français: translittérations, traductions paraphrastiques, ajouts d'incises ou de gloses explicatives, voire omissions. Dans cette section nous tenterons d'analyser les différentes stratégies de traduction et proposerons une réflexion portant plus particulièrement sur le traitement du lexique arabe présent dans le *SH*.

¹⁸ Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD et Mattia CAVAGNA, « La langue de Jean de Vignay », art. cit., p. 213.

¹⁹ Martin GOSMAN, « The life of Alexander the Great in Jean de Vignay's *Miroir historial*: the problem of textual "equivalence" », in William J. AERTS, Edmé R. SMITS et Johannes B. VOORBIJ (éds.), *Vincent of Beauvais and Alexander the Great. Studies of the Speculum maius and its Translations into Medieval Vernaculars*, Groningen, Forsten, 1986, p. 85-99.

Les gloses explicatives

À trois reprises, Jean de Vignay fait suivre des mots d'une glose explicative, témoignant de la relative nouveauté du terme glosé ou, plus simplement, de sa rareté. La première glose se rapporte aux termes *prophete seudo* (l. 13) :

SH : *Hac preterea tempestate Sarraceni qui et Thurci dicuntur, Muhameth pseudopropheta eis ducatum prebente a suis sedibus exierunt, et imperium Heraclii graviter vastare ceperunt.*

MH : *Et avec toute ceste tampeste les Sarrazins qui sont diz Turs, Mahommet prophete seudo, qui vaut autant a dire comme « prophete de traison », si leur abandonna sa duchié, et donc issirent de lor sieges et commencierent griement a gaster l'empiere Heracle. (MH XXIV, c. 39)*

Jean de Vignay calque le substantif latin *pseudopropheta*, par *prophete seudo*. L'emploi de l'élément formant *pseudo-* n'est effectivement pas encore régularisé en français – nous n'en avons trouvé qu'une seule autre occurrence dans le *Roman de la Rose*²⁰. En outre, les mots dérivés du paradigme de *pseudo* ne sont attestés par les dictionnaires qu'à partir de la fin du XVII^e siècle²¹. Il est à noter que l'élément *pseudo-* est utilisé à deux autres reprises dans le *SH* (*pseudopropheta fuit* (l. 16) ; *pseudo monachi* (l. 462)) et est traduit, dans les deux cas, par l'adjectif *faus*.

Le second terme qui nécessite aux yeux de Jean de Vignay une glose explicative est *ydolatre* (l. 259) :

SH : *et non inveniantur etiam in scriptura sacra pauci ydolatre multos Isrelitas fugasse*

MH : *et il n'est pas trouvé en la sainte Escripiture que petit des ydolatres - c'est a dire qui aourent ydoles - aient vaincus ne chaciés pluseurs des genz d'Ysrael*

²⁰ Au v. 19354 du *Roman de la Rose* ; éd. Armand STRUBEL, Paris, Lettres gothiques, 1992, p. 1004.

²¹ Cet élément formant n'est pas repris dans les dictionnaires de français médiéval. Sa première attestation dans les dictionnaires sous la forme du dérivé pseudonyme, dans le Furetière (1690). À partir de ce moment, d'autres dérivés sont attestés dans les dictionnaires Trévoux, de l'Académie (1762).

Le mot *ydolatre* est ici clairement utilisé en tant que substantif masculin, fonctionnant comme sujet du verbe *aiënt vaincus ne chaciés*. Le DMF2015 relève une première attestation d'*ydolastre* (en tant que subst.) chez Jean le Long (Jean le Long, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, 9). Les autres dictionnaires attestent ce mot avec une fonction d'adjectif (Mats. 1887a, s.v. *idolatre* ; GD \emptyset ; GDC IX, 780c, s.v. *idolatre* ; AND, s.v. *idolatre* ; FEW IV, 540a, s.v. *idolum*). Nous avons toutefois trouvé une attestation du mot en tant que substantif masculin dans le *Livre du deviseement du monde* de Marco Polo (t. I, c. VII, 25), datant du premier tiers du XIV^e siècle. Cela confirme que l'emploi du mot *ydolastre* en tant que substantif est relativement récent au moment où Jean de Vignay l'emploie, ce qui le pousse alors à préciser le sens de ce mot.

La troisième et dernière glose insérée dans notre extrait concerne la traduction du substantif latin *obitus* (l. 326) :

SH : *Et fuit obitus eius lla feria Xllo die mensis rabeg primi*

MH : *Et son obit fu - c'est le jor qu'il morut - en la ll fere el XII jour du premier moys*

Le substantif masculin *obit* est attesté par les dictionnaires au sens de « mort, trépas » ou de « service funéraire ». (DMF2015, s.v. *obit* ; Mats. 2375a, s.v. *obit* ; GD V, 552c, s.v. *obit* ; FEW VII, 263b, s.v. *obitus*). La glose qu'ajoute Jean de Vignay apporte une précision sémantique qui confère au mot une dimension temporelle : il désigne ici le « jour de la mort ».

Les traductions périphrastiques

Face à des mots qui n'ont pas encore d'équivalent en langue française, Jean de Vignay recourt parfois à la traduction périphrastique.

ODORIFERIS est traduit par un dérivé périphrastique *portans oudeur* (l. 188). Le FEW (FEW VII, 326a) indique que cet adjectif n'a été traduit par un participe présent qu'à partir de 1380, où le mot *odorifere* (« odoriférant ») est attesté dans l'*Aalma*

(éd. Mario Roques)²². Jean de Vignay opère une traduction « étymologisante » en décomposant le mot en *odor-* et *-feris* (< *ferre*).

LEGISLATOREM est traduit par *celi qui leur porta leur loys*. (l. 32). Le substantif *legislateur* apparaît en français vers 1372-4 dans le *Livre des politiques d'Aristote* traduit par Nicole Oresme (éd. Albert D. Menut, 151b), dans le sens de « celui qui établit les lois ». Jean de Vignay procède de la même façon que dans le cas précédant en segmentant le substantif latin en *legis-* et *-latores*.

INTACTIS est traduit par *non atouchiees* (l. 973). Encore une fois, le traducteur semble procéder au découpage du mot en *in-*, élément de négation, et *-tactis*. L'adjectif *intact* n'est attesté par les dictionnaires qu'à partir de 1461 (DMF2015, s.v. *intact* ; Mats. 1937b, s.v. *intact* ; GD ø ; GDC X, 23a, s.v. *intact* ; FEW IV, 731b, s.v. *intactus*), chez Georges Chastellain (G. Chastellain, *L'entrée du roy Loys en nouveau règne*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. 7, p. 6)

Le traitement du lexique arabe

Le texte du *SH* présente quelques substantifs empruntés à l'arabe, par l'intermédiaire des translittérations effectuées par Pierre de Poitiers.

<i>SH</i> XXIII	<i>MH</i> XXIV
<i>volens ostendere iustitie sue regulam et prophetie modum, pupillis cuiusdam carpentarii filiis domum abstulit, et in eam meskidam fecit.</i>	<i>il vult demoustrer la regle de sa droiture et la manière de sa prophecie, quer il osta as filz d'un charpentier qui estoient petiz leur meson, et la dedens fist son enchantement et toute sa premiere euvre.</i>
<i>Et fuit obitus eius lla feria Xllo die mensis rabeg primi anno LXo terciio vite ipsius</i>	<i>Et son obit fu - c'est le jor qu'il morut - en la ll fere el XII jour du premier moys, en l'an LXIII de sa vie</i>
<i>Denique invitas me ad quinque orationes et ad ieunium mensis ramazan.</i>	<i>Comme tu m'amonestes a V jeunes el mois de Ramasan et a V oroisons</i>
<i>Quid est autem quod me inter alia legis vestre optima etiam ad Alahagh, hoc est ad</i>	<i>Qu'est ce que tu m'as amonnesté entre les autres très bonnes choses de votre loi, c'est a</i>

²² Mario ROQUES (éd.), *Recueil général des lexiques français du Moyen Âge (XIIe-XIVe siècle)*. I. *Lexiques alphabétiques*, Paris, Champion, 1938, t. 2.

<i>peregrinandum in domum dei illicitam que est in Mecha exhortatus es</i>	<i>aller a Alabach, c'est a dire en pelerinage a votre meson de Meques, qui est deshonneste a Dieu</i>
<i>Ecce quid est Alahagh vestrum et Alchimar et peregrinatio in domum dei illicitam.</i>	<i>VeZ ci que est votre Alahag et votre Alcamar, c'est a dire votre pelerinage en la maison Dieu deshonneste</i>
<i>Si enim ieiunaveritis, et scieritis quod hominibus utile est et iustificationis testimonia, et alfucran propriam mercedem habebitis.</i>	<i>Quer se vous jeunés et vous savez ce qui est profitable as hommes, vous avez propre louier du tesmoignage de justefiement et de vostre jeune.</i>
<i>Post cenam que vocatur ultima, quando iam est alahathama, idest densitas tenebrarum, due.</i>	<i>et Il après la cene qui est appelee souper, quant il est ja alabachama, c'est a dire noire nuit.</i>
<i>Rursum invito te ad ieiunium mensis ramasan, quod deus iudex instituit, et in eo alchoran venire fecit.</i>	<i>Derechief l'en est amonnesté a jeuner el moys de ramazan, que Dieu le juge establi, et la fist venir en celi alcoren.</i>
<i>et quomodo lapilli proiciuntur retro, quod vocatur alchimar,</i>	<i>et comment les pierres sont jetees par derriere, que il apelent alchimar</i>

Jean de Vignay tend à conserver les translittérations arabes au sein de sa traduction lorsque la signification de celles-ci est donnée ou lorsque leur suppression entacherait le sens ou affecterait la syntaxe. Cette attitude ambivalente est illustrée par les noms de mois du calendrier musulman : *mensis rabeg primi* et *mensis ramazan*. Dans le premier cas, *mensis* possède un double complément, ce qui permet aisément de supprimer l'un des deux ; dans le second, *ramazan* est seul déterminatif de *mensis*, et sa suppression engendrerait un texte dépourvu de sens. En revanche, lorsque le terme est accompagné par une glose explicative ou que son sens peut être aisément déduit du contexte, Jean de Vignay calque plus volontiers la translittération.

Devant les termes *meskidam* et *alfucran*²³, Jean de Vignay adopte une attitude plus complexe. Le premier est traduit par le couplet *enchantement* et *premiere euvre*. Le second est traduit par *de vostre jeune*, groupe qui tient la fonction de complément du syntagme *louier du tesmoignage*. Ces deux choix confirment tout d'abord que Jean

²³ Le premier terme, *meskidam*, est une translittération de l'arabe *masjid*, signifiant « mosquée » ; le second, *alfucran*, translittération *al-furqān*, défini comme la capacité de discerner entre le bien et le mal.

de Vignay n'hésite pas à prendre certaines libertés vis-à-vis du texte traduit, là où il aurait pu se limiter à proposer un calque du terme arabe, comme il fait ailleurs²⁴. Ensuite, cette attitude est cohérente avec sa démarche de traduction, qui consiste à rendre le texte accessible à son lectorat. Il recourt donc à des traductions interprétatives des substantifs *meskidam* et *alfucran*, forgées à partir du contexte général du chapitre du *MH*²⁵.

Enfin, il n'est pas inutile de s'arrêter sur le cas du mot *alchoran*, qui représente un cas particulier au sein de notre échantillonnage : ce substantif fait partie d'une des trois catégories d'emprunts de l'arabe relevées par Charles Burnett, emprunts devenus familiers dans l'environnement lexical des traducteurs (et auteurs) occidentaux. Le mot est intégré dans leur système linguistique. Cette intégration est toutefois plus explicite en latin qu'en français, grâce au système flexionnel²⁶.

La traduction de Jean de Vignay comporte donc une série d'emprunts et calques de la langue arabe qu'il nous convient maintenant d'analyser. Certains sont déjà attestés en français avant la traduction du *MH*, comme le substantif masculin *Alcoran*.

ALCHORAN (l. 131, 190, 207, 306, ...). Il s'agit d'une translittération du substantif *al-Qur'ān*, qui désigne le livre saint des Musulmans. Le TLF date la première attestation du substantif au XIV^es., sous la forme *alchoran* (J. Lelong, *Livre des peregrinacions*, ms. Berne, f^o367^c ; DMF2015, s.v. *Alcoran* ; GDC VIII, 71a, s. v.

²⁴ Mattia CAVAGNA, « Le miroir du texte latin », art. cit., p. 186.

²⁵ Nous revenons plus en détails sur cette traduction dans l'analyse du texte du *MH*. Cf. Vol. I, Partie III.

²⁶ Charles BURNETT, « Strategy of Revision in Arabic-Latin Translations from Toledo: the Case of Abū Ma'shar's *On the Great Conjunctions* », in Jacqueline HAMESSE (éd.), *Les traducteurs au travail, leurs manuscrits et leurs méthodes. Actes du Colloque international organisé par le « Ettore Majorana Centre for Scientific Culture »* (Erice, 30 septembre – 6 octobre 1999), Brepols, 2001, p. 51-114, p. 71 : « A differentiation, however, should be made between 1) transliterations of Arabic words because the translator does not understand their significance, 2) transliterations of technical terms for which there is no suitable, or known, Latin equivalent, and 3) Arabic words which have already become part of the vocabulary of the translator's society ».

alcoran ; FEW XIX, 99b, s.v. *qur'ān*) ; il est toutefois déjà attesté dans le *Livre de l'eschielle Mahomet* (fin XIII^e s.), sous la forme *alkoran*.

D'autres substantifs, en revanche, sont attestés pour la première fois dans le *MH* :

ALABACH/ALAHAG (l. 706, 750). *Alahag* est la translittération de *al-ḥajj*, signifiant « pèlerinage », renvoyant en mfr. au pèlerinage : *VeZ ci que est votre alahag et votre alcamar, c'est a dire votre pelerinage en la maison Dieu deshonneste*. Cf. Wehr 183b, s.v. *ḥ-j-j* ; Lane I, 513b, s.v. *ḥ-j-j* ; Kaz. I, 378b, s.v. *ḥ-j-j*.

ALABACHAMA (l. 881). Le subst. *alabathama* provient de l'arabe *al-'atama*, qui signifie précisément « le premier tiers de la nuit ». Le *SH* propose un sens plus large que celui en arabe : *quant il est ja alabachama, c'est a dire « noire nuit »*. Cf. Wehr 689b, s.v. *'-t-m* ; Lane I, 1949b, s.v. *'-t-m* ; Kaz. II, 167a, s.v. *'-t-m*.

ALCAMAR/ALCHIMAR (l. 750, 906). *Alcamar* et *alchimar* sont tous deux des translittérations d'*al-jimār*. Au c. 61, il est utilisé en couplet avec *alahag* et désigne le pèlerinage (cf. *alabach* ; 61), alors qu'au c. 64, il désigne plus précisément le petit caillou employé lors de la lapidation rituelle effectuée lors du pèlerinage lors de la station de Mina, conformément à son sens en arabe : *comment les pierres sont jetees par derriere, que il apeleent alchimar* (64). En ce qui concerne la vocalisation du substantif arabe, nous constatons une alternance entre *jamra* (Wehr), *jamār* (Lane) *jimār* en plur. de *jumra* (Kaz.). Cf. Wehr 159a, *j-m-r* ; Lane I, 452c, 453a-c, s.v. *j-m-r* ; Kaz. I, 325a, s.v. *j-m-r*.

RAMASAN/RAMAZAN (l. 656, 882). Il s'agit d'une translittération de l'arabe *ramaḍān*. Il désigne le neuvième mois du calendrier lunaire musulman, durant lequel le jeûne est effectué. Nous le considérons comme un subst. masc., sur le modèle des noms de mois en moyen français. (DMF2015, s.v. *ramadan* ; FEW XIX, 145b, s.v. *ramaḍān*). Cf. Wehr 417b, s.v. *r-m-ḍ* ; Lane I, 1156b, s.v. *r-m-ḍ* ; Kaz. I, 925b, s.v. *r-m-ḍ*.

Emprunts et premières attestations

Formels

Jean de Vignay recourt parfois à des calques et des emprunts – directs ou francisés – à la langue latine²⁷. Nous avons relevé un exemple de cette tendance :

CURRES (l. 133). Il s'agit d'un emprunt au latin *currus*, « char », qui entre ainsi en concurrence avec le substantif *char*. La forme *curre* est bien attestée par les dictionnaires (DMF2015, s.v. *curre* ; Mats. 825a, s.v. *curre/corre* ; GD II, 406b, s.v. *curre* ; AND, s.v. *curre1* ; FEW II-2, 1575b, s.v. *currus*). Le GD nous indique que l'emprunt est attesté, avec ce même sens, dès le *Roman de Troies* de Benoît de Sainte-Maure.

Sémantiques

Cette catégorie recouvre les termes qui existaient déjà dans l'ancienne langue, mais qui dans le texte de Jean de Vignay témoignent d'une extension ou une restriction sémantique. Nous avons relevé trois illustrations de ce phénomène d'innovation sémantique :

DESVOIABLETÉ (l. 330). Le substantif est employé une fois dans le *MH* pour désigner un comportement humain (« caractère changeant, versatile et instable »). Le substantif a sans doute été formé par la dérivation du verbe *desvoier* ; avant cela, il recouvre un sens très concret (DMF2015, \emptyset ; Mats. 1008a, s.v. *desvoiableté* « lieu où il n'y a pas de chemin ; détour » ; GD II, 680c, s.v. *desvoiableté* « lieu où il n'y a pas de chemin frayé ; action qui s'écarte de la droiture » ; FEW XIV, 374b *via*).

EXPEDICION (l. 910). Le substantif, attesté assez tôt en ancien français, ne comporte cependant pas le sème d'expédition militaire, sens que le GD et le FEW

²⁷ Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD et Mattia CAVAGNA, « La langue de Jean de Vignay », art. cit., p. 213.

n'attestent qu'à partir de 1500 ; (DMF 2015, s.v. *expedition* « fait d'être délivré », « fait de s'acquitter, exécution », « action de faire partir qqun pour une destination » ; Mats. 1475a, s.v. *expedición* « action d'exécuter qqch » ; AND, s.v. *expedicion* « exécution », « expédition, mission » ; GDC IX, 584a, « campagne militaire » en 1500, « action d'expédier » ; GD III, 685c, s.v. *expedicion* « utilité », « hâte » ; FEW III, 468a s.v. *expeditio*)

OBIT (l. 326). Par la présence d'une glose explicative qu'ajoute Jean de Vignay a sa traduction, le substantif assume le sens de « jour du décès », conférant ainsi au sens initial une dimension temporelle ; (DMF2015, s.v., *obit* « mort ; service funéraire » ; Mats. 2375a, s.v. *obit* « service funèbre ; messe anniversaire pour un mort » ; GD V, 552c, s.v. *obit* « mort ; messe anniversaire d'un décès » ; FEW VII, 263b, s.v. *obitus*).

Noms propres

Le contenu onomastique d'un texte médiéval représente l'un des éléments les moins stables – au niveau de la graphie – dans le processus de transmission. Les mutations que subissent les noms propres d'acteurs de l'histoire arabe remontent très haut dans la tradition textuelle, et notamment à la *Risālat al-Kindī* traduite en latin par Pierre de Tolède²⁸.

Par deux fois, al-Kindī mentionne le personnage d'al-Ḥajjāj b. Yūsuf, traduit par *Eleage filius luzef* et *Elehegeig filius luzef*. La modification concerne ici la première partie du nom (appelée *kunya*). Notons que la transformation de ces deux noms ne s'arrête pas là : ils sont ultérieurement dédoublés dans le *MH*, qui les rend par *Eleage, filz Juzef*, et *Elehegeig, filz Elizes* (l. 482, 529).

Il est généralement impossible de savoir si le phénomène remonte à la tradition manuscrite latine ou au traducteur. Un cas représentatif de cette tendance est celui de 'Abd al-Muṭṭalib (grand père de Muḥammad), que nous rencontrons sous les formes suivantes : *Abdemutalle*, *Abdimelech*, *Ademucalla*. Notons également que

²⁸ Un regard, même superficiel, sur l'apparat critique dressé par F. G. Muñoz rend parfaitement compte de ces modifications. Cf. Fernando G. MUÑOZ, *Exposición y refutación del Islam*, op. cit.

son nom semble avoir été confondu par Jean de Vignay avec celui d'*Amichallade*, nom d'une région dans laquelle se déroule une razzia (l. 126).

Par ailleurs, le *MH* contient des noms propres qui n'ont presque plus rien en commun avec ceux proposés par le *SH* de Douai, venant ainsi confirmer que Jean de Vignay a travaillé sur un témoin d'une autre branche du *SH* : par exemple, la séquence du *SH Adige filie Hulert* (*AK-Lat* : *Hadige, filie Huleit*) apparaît sous la forme *Cadigan, fille Hultidumen* (l. 90).

En marge des modifications dues à la mouvance du texte, nous observons un procédé que nous pourrions qualifier de « systématique » dans le traitement des noms propres. Afin d'expliquer les différentes tribulations de ceux-ci, il est nécessaire de revenir sur les différentes étapes de leur évolution, de l'arabe au moyen français. Les noms propres arabes suivent le même modèle flexionnel que les noms communs (nominatif, accusatif, génitif), qui varie toutefois en fonction du processus dérivationnel duquel le nom propre est issu. Selon le modèle de déclinaison des noms propres, le second nom suivant *ibn/filius* se met en état d'annexion, c'est-à-dire au génitif en *-i*. Par exemple : *'Aliyyu ibnu 'abī Ṭālibī*²⁹.

Nous remarquons que dans la traduction latine les noms propres sont traités de façon hétérogène. Certains sont calqués de l'arabe, mais dépossédés de toute marque flexionnelle. Par exemple : *Hali, filius Abitalib* (nominatif) ; *Hali, filii Abitalib* (génitif) ; *Hali, filio Abitalib* (datif), etc. La fonction grammaticale du nom n'est repérable que dans le substantif *filius*, le seul à être décliné. D'autres, en revanche, semblent avoir conservé la marque du génitif d'annexion d'origine : *ad loca proxima Alfaragi* (ar. : *al-Ḥarrār*), *Hugaida Alaharachi filii Amichallabi* (ar. : *'Ubayda ibna al-Ḥārīṭa ibna 'Abdī al-Muṭṭalibī*). Ce génitif correspond incidemment au génitif masculin singulier latin. Enfin, d'autres noms propres sont intégrés dans le système de la déclinaison latine : (*ad Mecham, de Mecha*, selon la déclinaison des substantifs féminins).

²⁹ Pour plus détails à propos de ce point de la grammaire arabe, cf. Maurice GAUDEFRUY-DEMOMBYNES et Régis BLACHÈRE, *Grammaire de l'arabe classique*, Paris, Maisonneuve, 1970, p. 124-5 ; §75^{ter}. Nous indiquons les désinences en gras ici, ainsi que dans les exemples ultérieurs.

L'attitude qu'adopte Jean de Vignay vis-à-vis des noms propres de sa source est tout autant irrégulière, et oscille entre emprunts direct et francisé du latin³⁰. Jean de Vignay calque parfois le nom, conservant la marque du génitif (ou autre cas) : *ad loca proxima Alfaragi* est rendu par *près de liex d'Alphagi* (l. 129), *lambo* par *Jambo* (l. 143). Parfois, en revanche, il francise le nom propre : *Hanzetam* est rendu par *Lanzete* (122), *Hugaida Alaharachi* par *Hugart, filz Alaharache* (l. 126). Les noms propres – partiellement – privés de marque flexionnelle sont, quant à eux, conservés à l'identique : *Gutheba, filio Abihacad* est rendu par *Agutheba, filz Abidacad* (l. 170), *Hali, filius Abitalib* par *Hali, filz Abitalib* (l. 320).

Le nom de Muḥammad bénéficie d'un double traitement : dans les sources occidentales, ainsi que dans les titres composés par Vincent de Beauvais, il est décliné (*de Machometi* ; c. 65 : *Descriptio Paradysi iuxta figmenta Machometi*). En revanche, il ne l'est pas dans la traduction de Pierre de Tolède et demeure invariablement identique, sous la forme *Mahumet*. Lors de sa traduction, Jean de Vignay francise systématiquement le nom : *Descriptio Paradysi iuxta figmenta Machometi* devient *La description de paradis selonc la faintise de Mahommeth* (l. 914t) ; *fertur autem esse libellus in partibus transmarinis de Machometi fallaciis* devient *L'en dit que un livre est es parties d'outre mer des fallaces de Mahommech* (l. 49) ; *De hoc quod Machometus iubet homines ad sectam suam violenter cogi* devient *De ce que Mahomet commanda les hommes estre constrains a sa loy par force*³¹ (l. 781t).

Typologie des erreurs de traduction

Erreurs imputables au traducteur

Omissions

Le texte du *MH* connaît de nombreuses omissions qui peuvent être expliquées par différents facteurs. Nous avons déjà souligné que Jean de Vignay tend à escamoter

³⁰ Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD et Mattia CAVAGNA, « La langue de Jean de Vignay », art. cit., p. 213.

³¹ Notons que le nom *Machomet* au nominatif ne prend la désinence *-us* que dans le cas du titre donné à Vincent de Beauvais. Dans le chapitre 39, repris d'Hugues de Fleury, sa forme nominative est *Muhamet* (dans la version de Douai), et *Machomet* dans l'impression de 1638.

certain substantifs, lorsque l'omission ne porte pas préjudice à la cohérence de la phrase (cf. *rabeg*).

D'autres omissions, plus ou moins importantes en termes de taille, sont engendrées par la présence, dans le modèle, de plusieurs éléments similaires ou identiques (un saut du même au même) :

SH : *Vellem scire utrum ipse solus an omnes qui cum eo aderant vocem illius scapule audierint. Si enim ille solus audivit, quare socium suum inde comedere permisit? Si vero omnes audierunt, mirum est quomodo ille comedere ausus fuit, nisi forte de suo propheta sperans, quod etiam mortuum resuscitare potuerit.*

MH : *Mes je saroie volentiers assavoir se il tout seul oï la vois de cele caquelote d'euf ou se touz cil qui la estoient l'oïrent. Se touz l'oïrent il fu merveille comme celi ossa mengier l'euf s'il n'avoit esperance, par aventure, qu'il peust estre resuscité de son prophete. (MH XXIV, c. 46)*

En relatant le faux miracle de l'œuf qui parle, le texte latin prend en compte deux hypothèses : soit la voix a été entendue seulement par Mahomet – et dans ce cas on ne comprend pas pourquoi il aurait dû permettre à son compagnon de manger l'œuf empoisonné –, soit elle a été entendue par tous les convives – et dans ce cas on ne comprend pas pourquoi l'homme a mangé l'œuf, sauf si l'on interprète son geste comme une marque de confiance absolue à l'égard du prophète. Après avoir traduit la proposition interrogative indirecte (*je saroie volentiers...*), Jean de Vignay omet de traduire la première hypothèse – selon laquelle Mahomet aurait été le seul témoin du miracle, et passe directement à la deuxième. La lacune est présente dans les trois manuscrits conservant la traduction française : cela nous fait penser que l'omission a été introduite par Jean de Vignay lui-même. Elle a été sans doute provoquée par la présence de la même structure dans les deux réponses qui s'ouvrent sur le *si* hypothétique (bien que la présence de l'adverbe adversatif *vero* aurait dû lui faire douter qu'il s'agissait bien de la deuxième hypothèse).

Mélectures

Les erreurs peuvent être le fruit de mélectures provoquées par une graphie ambiguë – une abréviation mal notée dans le modèle latin ou un mot comportant une série de jambages. Par exemple :

SH : *Hec ergo consuetudo cum ab Indis ad Arabes descendisset, eamque suo tempore apud Meham in honore Veneris Mahumet reperisset celebrari....*

MH : *Ce fu la coustume quant vint d'Inde as autelx et il en descedi, si que il trouva cele coustume en Meques en l'onneur du viel Mahommeth en son temps. (MH XXIV, c. 60)*

Cet extrait présente deux mélectures. La première porte sur le mot *Arabes*, sans doute abrégé dans la copie latine en *aras*, que Jean de Vignay a interprété comme signifiant « autel » (d'où sa traduction : *vint d'Inde as autelx*). La seconde transforme sans doute *veneris* en *veteris*, donnant ainsi *viel Mahommeth* en moyen français. Cette dernière mélecture semble par ailleurs suggérer l'existence d'un *Mahommeth* plus ancien.

Erreurs remontant à la *Risāla* latine

Comme nous l'avons déjà évoqué³², la traduction de Pierre de Tolède comporte plusieurs erreurs de traduction³³. Un certain nombre d'entre elles ont échappé à l'intervention de Pierre de Poitiers et survivent au processus de compilation de Vincent de Beauvais, avant d'arriver chez Jean de Vignay. Ce cas de figure intervient notamment dans la traduction d'une citation coranique (33 : 36) (MH XXIV, c. 44) :

AK-Lat : « *Cui dedit Deus et ego illi faciam uirum tuum retineri super te. Tu autem timebis Deum et celabis quod facturus est. Et si times hominem, magis time Deum* »

SH : « *Cui dedit Deus et ego illi faciam virum tuum retineri super te. Tu autem timebis Deum et celabis quod facturus est. Et si times hominem, magis Deum* »

MH : « *A qui t'a Diex donnee je li ferai ton homme estre retenu sus toi, et tu doubteras Dieu et celeras ce que il voudra faire, et se tu doubttes homme tu doubttes plus Dieu* »

Le verset coranique dont il est question ici signifie originellement « garde pour toi ton épouse » (ar. : *'amsik 'alayka zawjaka*). Il a été altéré lors de la traduction vers le latin, à cause d'une succession de mélectures. Tout d'abord, la citation originale présente un impératif (*'amsik*), « garde », que Pierre de Tolède traduit par un factitif passif de la quatrième forme arabe (*'umsaka*) à la première personne du singulier (*faciam retineri*, littéralement « je ferai être retenu »). Ensuite, la préposition *'alā* a été traduite en *super*

³² Cf. Vol. I, Partie II, c. *Risālat al-Kindī*.

³³ Cf. Vol. I, Partie II, c. *Risālat al-Kindī*.

(« sur »), alors qu'elle signifie dans ce contexte « pour ». Héritant d'un texte latin problématique, Jean de Vignay n'a eu d'autre choix que de le traduire littéralement.

3. La langue de Jean de Vignay

La langue du traducteur se caractérise par de nombreux archaïsmes et traits régionaux, morphosyntaxiques et lexicaux.

Archaïsme

Lexicaux

Certaines variantes introduites par les copies plus tardives que nous retenons pour l'édition suggèrent que certains termes conservés par notre manuscrit de base (le manuscrit J, daté des années 1330) et reflétant sans doute la langue du traducteur étaient ressentis comme des archaïsmes déjà à la fin du XIV^e siècle. Nous en avons relevé deux :

APAIER (l. 42). Le ms. *J* propose la leçon *apaier*, signifiant « apaiser » (TL, s.v. *apaier* ; GD I, 313a, s.v. *apaier* ; FEW VII, 454b, s.v. *pacare*) contre *apaisier*, « apaiser » (TL s.v. *apaisier* ; GD I, 314c, s.v. *apaisier* ; FEW VIII, 92b, s.v. *pax*), de *B* et *T*. L'emploi du verbe *apaier*, s'il est plus fréquent en afr., tend à se raréfier en mfr. Nous pouvons donc considérer cette forme comme un archaïsme imputable au traducteur.

CONSIRER (l. 861). *J* conserve le verbe *consirer*, contre *considerer*, conservé par *B* et *T*. L'usage de la seconde forme est largement plus répandu, comme en témoignent les dictionnaires (DMF2015, s.v. *considérer* ; Mats ; GDC IX, 165c, s.v. *considerer* ; AND s.v. *considerer* ; FEW II-2, 1067b, s.v. *considerare*). Quant à *consirer*, le FEW suggère qu'il est en usage entre le XII^e et le XIII^e siècles, cependant il est attesté jusqu'au début du XIV^e siècle (DMF2015, s.v. *consirer* ; Mats. 704a, s.v. *consirer* ; GD II, 255c, s.v. *consirer1* ; FEW II-2, 1067b, s.v. *considerare*), même si ses occurrences restent plutôt rares. Il pourrait donc s'agir d'un archaïsme, opinion renforcée par la variante proposée par *B* et *T*.

Morphosyntaxiques

Les tendances archaïsantes de la langue de Jean de Vignay sont davantage observables au niveau morphosyntaxique :

- L'emploi de l'ancienne forme du cas régime indirect *li* reste majoritaire par rapport à la forme *lui*. Nous rencontrons par exemple la construction *li aida Pierres le moine* (l. 78) (le verbe *aider* étant encore utilisé avec un complément indirect). Le phénomène s'observe également dans l'emploi des démonstratifs : la forme *celi* est largement privilégiée par rapport à *celui* (l. 78, 155, ...).
- L'usage généralisé de la forme au cas sujet pluriel du pronom personnel P3 *il* (au lieu de *ils*) : *Se nous ne seussion que **il creussent** en toi si comme **il ont creu** es autres prophetes, nous te donnisson signes et demonstrances* (l. 252-254).
- L'ancienne forme épïcène des adjectifs est encore employée devant le substantif alors qu'en position postposée le traducteur privilégie les formes analogiques : *en bestial volenté* (l. 760) ; *sa grant escripture* (l. 301) ; mais *que ele estoit telle qu'ele ne pouoit estre faite d'ommes ne de deables* (l. 568). Cette alternance s'observe au sein de la même phrase : *Ja ne soit tel chose a Dieu que la voie de Dieu soit tele, ou que quicunques commanda tel chose soit du pueple de li ou de ses esleuz* (l. 805-806) ; ou encore *charnel pueur* (l. 383), contre *pensees charneles* (l. 612). Nous n'avons relevé qu'un seul cas où l'adjectif épïcène est disjoint du substantif : *la loy est esperituel et celestiel* (l. 610).
- L'absence de réduction du hiatus dans le substantif *aage* (l. 17) et le verbe *dechaoit* (l. 240)³⁴.
- Conservation du radical faibles dans la conjugaison du verbe *amer* (« aimer ») : *il out amee*³⁵ (l. 190) ; *amés ce que Dieu vous a escript* (l. 899).

³⁴ Christiane MARCHELLO-NIZIA, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas, 1979, p. 56 ; Joëlle DUCOS et Olivier SOUTET, *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF, 2012, p. 29.

³⁵ *Ibid.*, p. 65.

- La conservation de l'ancienne forme conjuguée *menjue* (l. 291), impératif à la deuxième personne du singulier (<*mandúcas*)³⁶.
- L'emploi du cas régime exprimant le complément déterminatif du substantif, à valeur d'appartenance, lorsque le référent est un nom propre, système employé en concurrence avec la construction prépositionnelle. Par exemple : *fallaces de Mahomet* (l. 49) et *les faintises et fallaces Mahomet* (l. 1022) ; *chamelx de Cadigan, fille Hultidumen* (l. 90) et *Mubren, filz de Guhselmuhin* (l. 141).

Régionalismes normands

La langue de Jean de Vignay présente quelques régionalismes du nord-ouest et plus spécifiquement de Normandie. Les études qui ont été publiées jusqu'ici suggèrent que le système graphique du manuscrit *J* a toute les chances de refléter d'une façon assez fidèle la langue de l'auteur³⁷.

Lexicaux

L'extrait que nous éditons conserve un nombre notable de mots propres au dialecte normand :

ACOMPARAGIER (l. 426, 578, 664). Les manuscrits *B* et *T* conservent la forme *acomparagier* aux lignes 426 et 664. En revanche, tous deux présentent la leçon *acompaigiés* pour *acomparagiés* à la ligne 578 ; Cette forme est un régionalisme normand largement attesté dans les dictionnaires (AND, s.v. *acomparager* ; DMF2015, s.v. *acomparager*)³⁸.

³⁶ Dominique GERNER, *La traduction des "Otia imperialia" de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay dans le Ms. Rothschild de la B.N. de Paris: édition et étude*, thèse de doctorat, Université des sciences humaines de Strasbourg, 1995, t. 1, p. 47.

³⁷ Cf. notes 3 et 4.

³⁸ Gilles ROQUES, « Des régionalismes dans le *Décret de Gratien* », in Juhani HÄRMÄ e.a. (éds.), *L'art de la philologie. Mélanges en l'honneur de Leena Löfstedt*, Helsinki, Société Néophilologique, 2007, Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki LXX, p. 217-230, p. 217-219 ; Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD et Mattia CAVAGNA, « La langue de Jean de Vignay », art. cit., p. 205.

BENESQUIR (l. 646, 647). Que ce soit l'infinitif ou une forme conjuguée, les manuscrits *B* et *T* remplacent systématiquement la forme *benesquir* par *beneir* (et dérivés). Cette forme de *bénir* est également attestée dans les variantes de l'édition de la *Légende Dorée* (comme ci-dessous, dans la notice *surrection*)³⁹.

CAQUELOTE (l. 293) ; *caquelote B, quaquelote T*. Dans le groupe nominal *caquelote d'euf*, désignant la « coquille de l'œuf ». Le DMF2012 (la notice du DMF2015 demeure inaccessible) signale que ce mot se trouve à l'intérieur du *Réceptaire* de Jean Pitart, f. 5vb, renvoyant au FEW XVI, 296b : s.v. *caken*. Le subst. *caquelote* est référencé dans le FEW comme étant une variante régionale poitevine du terme « coquille ». Cependant, que la forme soit attestée chez J. Pitart, lui-même normand, nous invite à penser qu'il s'agirait plutôt d'un régionalisme normand. La forme *caquelote* est également reprise dans d'autres dictionnaires, mais systématiquement avec la signification d'« écaille » ou de « coque », sens qui ne correspond pas à l'emploi qu'en fait Jean de Vignay (TL 2, 37, s.v. *caquelote* ; GD I 781b, s.v. *caquelote* ; Mats. 497a, s.v. *caquelote* ; FEW II, 1003a-b, s.v. *conchylum*).

SURRECTION (l. 999). *B* et *T* proposent *resurrection* ; la forme *surrection* intervient aussi dans la traduction des *Otia Imperialia* : elle a été interprétée par D. Gerner comme étant résultat d'une faute de distraction pour *resurrection*⁴⁰. Le DMF2015 (s.v. *surrection*) l'atteste aussi dans un manuscrit (BnF, fr. 241) de la *Légende dorée*. La forme *surrection* est également attestée chez Alain Chartier, ainsi que dans le *Mystère de la Passion* de Jean Michel, ce dernier étant probablement originaire de la région d'Angers. Cette répartition géographique des occurrences de la forme *surrection* semble aller dans le sens d'un régionalisme du nord-ouest.

SOUEMENT (l. 354). Également conservé par *B* et *T*, l'adverbe est considéré par N. Bragantini et M. Cavagna comme étant un régionalisme de l'ouest et de l'anglo-

³⁹ *La légende doree*, éd. DUNN-LARDEAU, p. 957 [Légende 144, §525], p. 253 [Légende 27, §105].

⁴⁰ Dominique GERNER, *La traduction des "Otia imperialia" de Gervais de Tilbury*, op. cit., p. 35.

normand⁴¹. Nous noterons en outre que l'adverbe est attesté dans les autres traductions de Jean de Vignay (*LégDor* : dans les variantes du ms. fr. 241 ; traduit le latin *subito* et a le sens de « soudainement », « subitement »).

Morpho-phonétiques

L'origine normande de Jean de Vignay se révèle également dans un certain nombre de traits morfo-phonétiques :

- Le *v-* à l'initiale est graphié *w-* dans *wis* < *vacuus* (l. 137, 142). Il s'agit d'une graphie de l'adj. *vide* (DMF2015, s.v. *vide* ; GD VIII, 316a, s.v. *vuit* ; FEW XIV, 589a, s.v. **vocitus*), typiquement normande (Dunn-Lardeau 1997 : 45).
- Alternance entre la notation *c-* et *s-* à l'initiale des monosyllabes : l'exemple le plus clair de cette confusion est l'alternance entre *ces* et *ses ou sele contre cele* (l. 892), tantôt pour le déterminant démonstratif, tantôt pour le possessif. Ce phénomène, largement attesté en picard, a également été observé en normand (Goebel 1970 : 241, §100/3).
- Fermeture en [i] du [e] initial libre dans les mots de la famille *créer* (*criast* et *crié*, l. 629). Le doute subsiste quant à l'origine de cette forme : attestée en AF au XI^e siècle, s'agit-il d'un archaïsme du traducteur ; également attestée en picard, et possible qu'il se soit répandu à l'Ouest (Bragantini-Cavagna 2013 : 212).
- La désinence de la P4 *-ons* est souvent réduite en *-on*⁴² (*tairon* (l. 139)). Ce phénomène est beaucoup moins présent dans les mss B et T. Il n'est toutefois pas systématique en J. Par exemple, *nous avons* (l. 452, 961) et *nous serons* (l. 457) ; *respondissons* (l. 684) ; *acomplissons* (l. 694). Cette tendance est attestée dans l'Ouest et en Normandie⁴³.

⁴¹ Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD et Mattia CAVAGNA, « La langue de Jean de Vignay », art. cit., p. 210.

⁴² *Ibid.*, p. 212.

⁴³ Hans GOEBL, « Französische Skriptaformen III. Normandie », in Günter HOLTUS, Michael METZELTIN, Christian SCHMITT (éds.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, t.II, 2, Tübingen, Niemeyer, p. 314-337, p. 335 ; Anthonij DEES, *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, avec le concours de Marcel DEKKER e.a., Tübingen, Niemeyer, 1987, carte n°440 ; Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD et Mattia CAVAGNA, « La langue de Jean de Vignay », art. cit., p. 212.

- L'ouverture de la voyelle tonique [ē] ou [ō] en [ã]⁴⁴ : l'adjectif *jeune* est graphié *janne* à plusieurs reprises⁴⁵ : *Et celi qui estoit janne et sanz nulle bonne doctrine leur otroia legierement* (l. 458-459). B et T insèrent la graphie *jeune*.
- La forme *il* est utilisée pour noter la 3^e personne du féminin pluriel (à la place de *elles*). Les dialectes de l'Ouest recourent fréquemment à la forme masculine pour les pronoms personnels. Par exemple : *et ces choses et les samblables, s'il estoient toutes dites singulierement il porroient ennuier le lisant* (l. 167-168).
- Le [i] devient [iɛ] sous l'action ouvrante du [r]⁴⁶ : la graphie *empiere* (< *impĕrium*, l. 14), pour *empire*, phénomène typique de l'Ouest (Pope §1172).
- La graphie étymologique *un* pour noter /*ōn*/. Cette graphie pourrait par ailleurs traduire une prononciation serrée du [o] fermé nasalisé⁴⁷. Nous trouvons l'exemple *comme ombre de crestienté* (l. 446), *ombre* (< *umbra*).
- La graphie *qu-* pour marquer l'assemblage *c + a* latin est une graphie régionale typique du normand⁴⁸. Nous en trouvons un exemple dans le cas de la graphie *quartes* (l. 505, 519), du latin *carta*.
- La graphie *quer* (l. 511, 515, 549, ...) pour marquer la conjonction *car* semble être typique de l'Ouest (Pope § 1156), mais n'est toutefois pas systématiquement utilisée dans le *MH*.
- L'effacement du [u] prétonique interne qui normalement évolue en [e] ou en [ou] dans *corcié* (l. 323, 355), (*corruptiare* > *correcier*)⁴⁹. Nous noterons par ailleurs que la forme est attestée chez Alain Chartier, lui-même originaire de Bayeux.

⁴⁴ *Ibid.* p. 210.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 211.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 210 ; M. K. POPE, *From Latin to modern French with especial consideration of Anglo-Norman: Phonology and Morphology*, Manchester, Manchester university press, 1966, p. 447, § 1172.

⁴⁷ *La traduction du Pseudo-Turpin du Manuscrit Vatican Regina 624*, éd. Claude BURIDANT, Genève, Droz, 1976, p. 64.

⁴⁸ Hans GOEBL, « Französische Skriptaformen III. Normandie », *op. cit.*, p. 328.

⁴⁹ Gastin ZINK, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1986, p. 41.

4. La présente édition

La tradition manuscrite

La tradition du *Miroir historial* a déjà été largement étudiée par Laurent Brun et Mattia Cavagna⁵⁰. Elle est généralement fractionnée en quatre morceaux :

- Livres I à VIII
- Livres IX à XVI
- Livres XVII à XXIV
- Livres XXV à XXXII

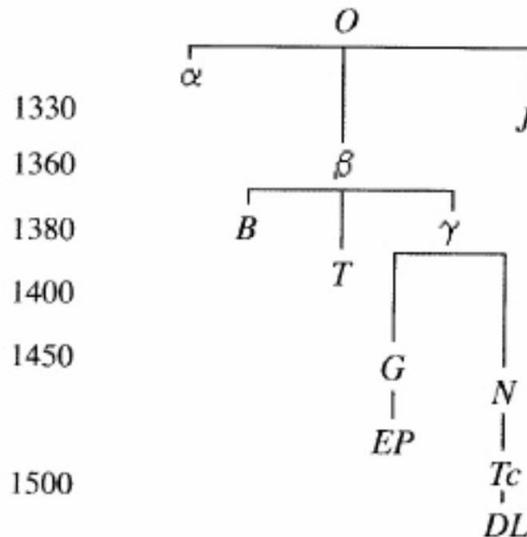
Dans le cadre de cette édition, seule nous concerne la troisième section. Huit manuscrits contenant le livre XXIV ont été conservés et identifiés :

- *J*, Baltimore, Walters Art Museum, W. 140, livres XVIII-XXIV, c. 1333-1340 B, Paris, BnF, nouv. acq. fr. 15944, livres XXI-XXIV, c. 1370-1380
- *T*, Copenhague, Kongelige Bibliotek, Thott 429 2°, livres XVIII-XXII, 4^e/4 XIV^e s
- *G*, Paris, BnF, fr. 310, livres XVIII-XXV, c. 1455
- *EP*, La Haye, Koninklijke Bibliotheek 128.C.1, vol. 2, livres XVIII-XXV, c. 1480
- *N*, Chantilly, Musée Condé, 722, livres XXIII-XXXII, c. 1459-63
- *Tc*, Paris, BnF, fr. 6357, livres XXII-XXV, 1494
- *DL*, non identifié⁵¹

Ces huit manuscrits ont été classés selon le *stemma codicum* suivant, établi par Laurent Brun et Mattia Cavagna :

⁵⁰ Laurent BRUN et Mattia CAVAGNA, « Pour une édition du *Miroir historial* », art. cit.

⁵¹ *Ibid.*, p. 426.



Comme noté par L. Brun et M. Cavagna, « [e]n raison du nombre réduit de témoins, notamment de la famille α , on peut difficilement déterminer quel était le modèle de β . [...] la solution la plus raisonnable semble de le faire descendre directement de l'original »⁵². Pour cette édition, nous travaillerons à partir des trois mss : *J*, *B* et *T*. nous écartons ainsi les manuscrits *G* et *EP* et *N*, *Tc*, *DL*, car ils sont des témoins tardifs copiés sur des modèles plus éloignés de l'original (régulièrement erronés), comme nous le démontrerons ci-dessous.

Nos propres analyses des manuscrits employés pour la présente édition nous amènent à confirmer le *stemma codicum* proposé par L. Brun et M. Cavagna, selon lequel l'accord entre les manuscrits *B* et *T* a la même autorité que le manuscrit *J*.

⁵² Laurent BRUN et Mattia CAVAGNA, « Pour une édition du *Miroir historial* », art. cit., p. 414.

Description des manuscrits

J3. Baltimore, Walters Art Gallery, Ms. W 140⁵³.

Parchemin, c. 1333-5 ; 434 f., c. 385x280 mm, 2 colonnes, 42 lignes, *littera textualis*. Reliure en cuir de porc datant du XIX/XX^e siècle, probablement l'œuvre du relieur L. Gruel. Protège-coins et deux fermoirs en laiton. 7 feuilles sont manquantes : 1 entre f. 1-2, 4 entre f. 5-6, 1 entre f. 46-47 et 1 entre f. 57-58. Le manuscrit présente une importante lacune de neuf chapitres au livre XXI. Le chapitre 30 est brusquement interrompu en son milieu et s'enchaîne directement, sans indication, au milieu du chapitre 39. Cette brusque rupture prend place au milieu de 238b⁵⁴.

J3 contient le prologue aux livres 17-24, les tables alphabétiques desdits livres et les livres 17 à 24. Le manuscrit a été fabriqué à Paris et aurait été achevé aux environs de 1333-35.

J3 pourrait être une copie commandée par Jeanne de Bourgogne. La copie ne contient aucune trace indiquant qu'il pourrait effectivement s'agir d'une commande royale⁵⁵. Claudine Chavannes-Mazel propose ce qu'elle qualifie elle-même d'« hypothèse tentante », à savoir que la reine a pu commander deux copies du *MH*, l'une destinée à son fils Jean, l'autre à sa fille, Marie. Jean reçoit effectivement sa série (siglée A). L'autre, destinée à Marie, a sans doute été annulée à la mort de celle-ci, ce qui expliquerait le côté bâclé de J3 et que le quatrième volume devant compléter l'ensemble du *MH* n'ait jamais été produit⁵⁶. Aux environs de 1403, le manuscrit est offert à Jean de Berry. Des siècles plus tard, le manuscrit a été acheté par le relieur parisien Léon Gruel (une étiquette indique « Ex libris of Gruel & Engelman No. 133 ») en 1903, avant d'être offert à la vente à Henri Walters la même année.

⁵³ Claudine A. CHAVANNES-MAZEL, *The Miroir historial of Jean le Bon. The Leiden Manuscript and its Related Copies*, Leiden University, 1988, p. 28-29 ; Lilian M.C. RANDALL, *Medieval and Renaissance Manuscripts in the Walters Art Gallery. Volume I: France, 875-1420*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1989, p. 165-173.

⁵⁴ Laurent BRUN et Mattia CAVAGNA, « Pour une édition du *Miroir historial* », art. cit., p. 413.

⁵⁵ Claudine A. CHAVANNES-MAZEL, *The Miroir historial of Jean le Bon, op. cit.*, p. 174.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 70-71.

Contenu :

- 1r, prologue général ; 2r – 5v table alphabétique des livres XVII à XXIV
- 5v- 49r, livre XVII ; 5v prologue ; les deux feuillets qui suivent sont manquants. Le texte redémarre au milieu du c. 6 au 6r ; (numérotation absente)
- 49r-108v, livre XVIII ; 49r-50v prologue et liste des chapitres ; (106)
- 108v-161r, livre XIX ; 108v-110r prologue et listes des chapitres ; (98)
- 161r-226r, livre XX ; 161r-162v prologue et liste de chapitres ; (128)
- 226r-269r, livre XXI ; 226r-227v prologue et liste de chapitres ; (104)
- 269r-317r, livre XXII ; 269r-270v prologue et liste de chapitre ; (non numérotés)
- 317r-359v, livre XXIII ; 317r-318r prologue et liste de chapitres ; (non numérotés)
- 359v-433v, livre XXIV ; 359v-361r prologue et liste de chapitres ; (174)

T2. Kongelige Bibliotek, Ms. Thott 429 2^{o57}.

Parchemin, XIV^e siècle, 541f. ; 395 x 280 mm, 2 colonnes par pages ; au f. 1r, 15 lignes par colonnes, après entre 55 et 58 lignes par colonne ; reliure en cuir de veau cousu ; cinq gros boulons sur chaque plat et deux fermoirs en laiton. Les boulons ont endommagé les quatre premiers folios, des traces sont notables jusqu'au 19^e folio (le supérieur gauche).

Erreur de numérotation du livre XXI, numéroté XXX (f. 108r). La numérotation suprapaginale revient à XXI dès le folio suivant (f. 109r).

Il s'agit d'un des seuls manuscrits pour lequel nous ne connaissons pas les possesseurs médiévaux. Il est peut-être issu de la bibliothèque du duc Philippe de Clèves ; probablement l'exemplaire de la bibliothèque de Nassau-Orange, vendu à Van Haaren en 1749, dans la mesure où 28 autres manuscrits de la collection Nassau-Orange ont été rachetés par le comte Otto Thott (1703-1785), qui le lègue ensuite au roi du Danemark.

⁵⁷ Information descriptive tirée de notre propre consultation du manuscrit ; *Gyllene böcker. Illuminerade medeltida handskrifter i dansk och svensk ägo. Nationalmuseum/Stockholm. Maj-September 1952*, Stockholm, Caslon Press (Nationalmusei utställningskatalog, 193), 1952, p. 57, n° 97 ; A. D. RENTING et J. T. C. RENTING-KUIJPERS, *The Seventeenth-Century Orange-Nassau Library. The Catalogue Compiled by Anthonie Smets in 1686, the 1749 Auction Catalogue, and Other Contemporary Sources*, Utrecht, HES Publishers, 1993, p. 310, n° 1330.

Contenu :

- 1r – 33r, Livre XVIII ; 1r-2r prologue et liste de chapitres ; (108/107)
- 33r-65r, Livre XIX ; 33r-34r prologue et liste de chapitres (rubrique en 33v) ; (99/99)
- 65r-106v, Livre XX ; 65r-66r prologue et liste de chapitres ; (130/130)
- 106v-134r, Livre XXI ; 106v-107r prologue et liste de chapitres ; (111/111)
- 134r-166r, Livre XXII ; 134r-135r prologue et liste de chapitres ; (135/135)
- 166r-196r, Livre XXIII ; 166r-167r prologue et liste de chapitres ; (110/110)
- 196r-244v, Livre XXIV ; 196r-197r prologue et liste de chapitres ; (179/176)
- 244v-276v, Livre XXV ; 244v-245v prologue et liste de chapitres ; (108/108)
- 276v-322r, Livre XXVI ; 276v- 277v prologue et liste de chapitres ; (145/145)
- 322r-355r, Livre XXVII ; 322r-323r prologue et liste de chapitres ; (119/119)
- 355r-374v, Livre XXVIII ; 355r-356r prologue et liste de chapitres ; (129/128)
- 374v-429v, Livre XXIX ; 374v-375v prologue et liste de chapitres ; (128/128)
- 429v-470r, Livre XXX ; 429v-431r, prologue et liste de chapitres ; (148/148)
- 470r-507r, Livre XXXI ; 470r-471r prologue et liste de chapitres ; (152/152)
- 507r-541v, Livre XXXII ; 507r-508r prologue et liste de chapitres ; (128/148) – sans doute erreur de l’index, où il manquerait un I à VI^{xx}

B2b. Bibliothèque nationale de France, nouv. acq. fr. 15944⁵⁸.

Parchemin, c. 1370-1380 ; 171 f. ; 325 x 225 mm ; 2 colonnes, 22 cahiers. vol. VI. Livres XXI-XXIV. ; Deux copistes identifiés, écrivains du roi Charles V : Raoulet d’Orléans et Henri de Trévou.

Le manuscrit constituait la dernière partie du deuxième volume (NAF 15942, NAF 15943, 15944) du *Miroir historial* en trois tomes appartenant à Jean de Berry. L’ex-libris du duc figure au f. 171. Sur le verso du f. 171 : mention inscrite en lettres cadellées par Jean Flamel, secrétaire du duc (*Cy fenist le second volume du Livre du Mirouer Historial. Et contient ce volume onze livres, comme dit est a l’encommencement d’icelui. Lequel est a Jehan filz de roy de France, duc de Berry, d’Auvergne, conte de Poitou,*

⁵⁸ Les informations relatives aux différents possesseurs sont tirées de la notice du manuscrit sur le catalogue en ligne de la BnF.

<http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc785246/ca59929064452670>, consulté le 05/06/2016.

d'Estampes, de Bouloingne et d'Auvergne. – Flamel). Le manuscrit est mentionné dans l'inventaire du duc établi en 1413 (Guiffrey, I, p. 258, n° 972). La série fut offerte en 1413 par Jean de Berry à Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Le manuscrit entre alors dans les collections de Philippe le Bon et le second volume apparaît dans l'inventaire qui fut rédigé en 1420 (Doutrepont, *Inventaire...*, p. 99, n° 150). On perd la trace du deuxième volume jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il faisait alors partie des collections de Lord Ashburnham et fut acquis, en 1897, par Henry Yates Thompson. Six ans plus tard, le bibliophile retrouva le premier volume. Les deux tomes furent acquis, lors de la vente du 23 mars 1920, par Alfred Chester Beatty⁵⁹. Ils ont ensuite été acquis par la BnF en 1968.

Contenu :

- 1r - 33v, Livre XXI ; 1r-1v prologue et liste de chapitres ; (111/111)
- 34r-71v, Livre XXII ; 34r-35r prologue et liste de chapitres ; (136/136)
- 72r-110r, Livre XXIII ; 72r-73r prologue et liste de chapitres ; (110/110)
- 110r-171r, Livre XXIV ; 110r– 111v prologue et liste de chapitres ; (172/176)

Généalogie des témoins

En plus de conserver certaines caractéristiques de la langue de Jean de Vignay, le manuscrit *J* témoigne des flottements de sa traduction (*MH* XXIV, c. 43) :

SH : *Nam illam ridiculosam ipsius expeditionem superfluum puto retexere, in qua, cum ei, precioso labro, dentium etiam inferiorum medius excussus fuisset.*

J : *Quer je cuide que cele tres mauvese desconvenue en la quele il ont la levre des dens desouz et il en fu hors bouté, et enseurquetout il out esté plaié de Agutheba filz Abydacad el front et en la face*

B : *Car celle tres mauvese escouvenue en la quelle il ot la levre des dens dessouz et il en fu hors boutés, et enseurquetout il ot esté plaié de Agutheba, filz de Abidacad ou front et en la face*

⁵⁹ *Catalogue of Twenty-six Illuminated Manuscripts and Eight Fifteenth-Century Books Printed on Vellum, the Property of Henry Yates Thompson, Sotheby's vente du 23 mars 1920, Lot LV, p. 115-117.*

T : *Quer ceste tres mauvese esconvenue en laquelle il out la levre des dens dessous et il en fu hors boutez, et en seurquetout il o testé plaiés de Agutheba, filz de Abidacad ou front et en la face*

La proposition complétive introduite par *Quer je cuide que* ne comporte pas de verbe. Dans le *SH*, le verbe *puto* (traduit par *je cuide que*) introduit la proposition complétive infinitive *retexere superfluum*, absente de nos trois manuscrits, ce qui laisserait penser à une omission qui remonte à la traduction de Jean de Vignay (cf. ci-dessus, § omissions). Nous notons cependant que les manuscrits *B* et *T*, en omettant la séquence *je cuide que*, semblent proposer une tentative de redressement de la syntaxe : cette tentative ne peut qu'être imputée à leur modèle commun, à savoir le manuscrit β . Le fait que ce dernier tente de corriger l'erreur nous invite à penser que cette dernière reflète bien la traduction originale.

Par ailleurs, *J* propose des séquences plus proches du *SH* (*MH* XXIV, c. 60) :

SH : *Duarum quarundam Indie gentium que vocantur Zechia et Albarahuma antiqua consuetudo fuit*

J : *Il eu ancienne coustume a Il manieres de genz d'Inde qui estoient nommés Zenchia et Albarahuma*

B : *Il avoit anciennement une coustume a Il manieres de gens d'Ynde qui estoient nommés Zenthia et Albarama*

T : *Il avoit anciennement une coustume a Il manierez de gens en Ynde qui estoient nommez Zencia et Albarama*

La leçon de *J*, *ancienne coustume* traduit fidèlement le groupe nominal *antiqua consuetudo* du *SH* et a toutes les chances de refléter la traduction originale de Jean de Vignay. La présence de l'adverbe *anciennement* dans les manuscrits *B* et *T* doit être considérée comme une innovation imputable au copiste de β .

Ces deux passages confirment que *B* et *T* ont un ancêtre commun. Un certain nombre de variantes communes à *B* et *T* contre *J* viennent confirmer cette hypothèse. Elles consistent principalement en des inversions (verbe/complément ; complément/complément), ainsi qu'en une « harmonisation » et une « standardisation » du vocabulaire (par exemple, neutralisation de certains traits régionaux : *surrection* > *resurrection*).

A l'intérieur du *stemma codicum*, le manuscrit disparu β a la même autorité que le manuscrit *J*. En effet, on peut exclure que *J* soit à l'origine de β dans la mesure où *B* et *T* conservent parfois des leçons correctes, reflétant de façon satisfaisante *SH*, là où *J* insère, à lui seul, des erreurs ou des omissions (*MH XXIV*, c. 41) :

SH : *Ita ergo vixit usquequo pervenit ad servicium camelorum Adige filie Hulert, cuius factus fuerat mercennarius. Et proficiscebatur cum camelis in Syriam et in alia loca donec duxit eam uxorem, interveniente causa quam tu scis.*

J : *Et ainsi vesqui il jusques a tant qu'il vint au servise de chamelx, de Cadigan, fille Hultidumen et fu fait marcheant, et s'en aloit avec ces chamelx et trouva la cause que que tu seis*

B : *Et ainsi il vesqui jusques a tant qu'il vint au service de chamelx, de Cadigan, fille Hultidimen et fu fait marcheant, et s'en aloit avec ces chamelx en Syrie et en autres lieux jusques a tant qu'il espousa sa femme et trouva la cause que que tu seis.*

T : *Et ainsi il vesqui jusques a tant qu'il vint au service de cameulz, de Cadigan, fille Huradinen et fu fait marchant, et s'en ala avec ses cameulz en Syrie et en autrez liex jusquez a tant que il l'espousa a femme et trouva la cause que que tu seis.*

Dans cet extrait, *J* omet la longue séquence *en Syrie et en autrez liex jusquez a tant que il espousa sa femme*, que conservent *B* et *T*.

Finalement, on notera que *B* et *T* ne sont pas en rapport de filiation directe, étant donné que l'un et l'autre conservent des « erreurs séparatives ». Par exemple, *T* présente des omissions qui lui sont propres (*MH XXIV*, c. 63) :

SH : *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere, sed potius eum timete qui potest animam et corpus perdere in gehennam.*

J : *Ne doubtte ja ceulz qui occient le cors, quer il ne pueent occire l'ame, mes doubtte plus celi qui puet destruire cors et ame el feu d'enfer*

B : *Ne doubtte ja ceulz qui occient le cors, car il ne pevent occire l'ame, mais doubtte plus celi qui puet occire corps et ame ou feu d'enfer*

T : *Ne doubtte ja ceulz qui occient le corps, mes doubtte ceux qui pevent occire corps et ame ou feu d'enfer*

T présente également des variantes lexicales qui lui sont propres (des omissions circonscrites mais répétitives, des variantes lexicales propres, fruit de mélecture, *lectio*

facilior ; changement dans les temps verbaux/personne ; inversion sujet – verbe ou verbe - complément) (MH XXIV, c. 39) :

SH : *Qui cum in **primeva** etate sua esset mercator, pergebat frequenter cum kamelis suis apud Egyptum*

J : *Et si comme en la **primeur** de son aage il fust marchant, il aloit souvent en Egypte avec ses chamelx*

B : *Et si comme en la **primeur** de son aage il fust marchant, il aloit souvent en Egypte avec ses chameulz*

T : *Et si comme en la **premiere fleur** de son aage il fust marchant, il aloit souvent en Egipte avec ses cameulz*

Ces deux extraits permettent d'exclure que *T* soit le modèle de *B*. De son côté, le manuscrit *B* présente des lacunes et erreurs de copie qui lui sont propres (MH XXIV, c. 51) :

SH : *venit ad regionem Tuchune et inde usque ad Mecham descendens ubi erant duo populi, **unus cultor ydolorum, et alter ludaicus**, invenit ibi Mahumet qui colebat ydola.*

J : *Il vint en la region d'Arabe et d'Inde jusques a Meques, et la descendi ou il avoit Il pueples, **l'un qui aouroit les ydoles et l'autre qui estoit juyf**, et trouva la Mahonmeth qui aouroit les ydoles.*

B : *Il vint en la region d'Arabe et d'Inde jusques a Meques, et la descendi ou il avoit Il peuples, **l'un qui aouroit la loy Mahonmet et l'autre qui aouroit les ydoles**.*

T : *Il vint en la region d'Arabe et d'Inde jusques a Meques, et la descendi il ou il avoit deux peuples, **l'un qui aouroit les ydoles et l'autre qui estoit Juif**, et trouva la Mahonmet qui aouroit les ydoles.*

B contient ici une copie fautive qui crée un non-sens dans le déroulement chronologique de l'action. Ceci suffit pour exclure qu'il soit le modèle de *T*.

Edition du texte

Intervention sur le texte

Notre texte critique a été établi à partir d'une transcription du manuscrit *J* qui a été vérifiée et corrigée à l'aide de deux autres témoins. Notre choix s'est porté sur ce manuscrit à la fois pour des raisons stématisques – il est le plus proche de l'original – et pour des raisons formelles – il reflète beaucoup mieux que les autres la langue et le lexique propre au traducteur. Les erreurs et les omissions propres à notre manuscrit de base seront systématiquement corrigées à l'aide des manuscrits *B* et *T*. Sauf exception, les interventions sur le manuscrit de base sont discutées dans les notes critiques. Dans de rares cas, nous intervenons par conjecture, en nous basant sur le texte latin. Les corrections par conjecture sont indiquées entre [] dans le texte et justifiées en note.

En dehors de la dimension linguistique, l'union des manuscrits *B* et *T* contre *J* impose toujours une réflexion attentive, étant donné que *B* et *J* ont exactement la même autorité stématique. En présence d'un régionalisme ou d'un archaïsme imputable au traducteur, nous conservons systématiquement la leçon de *J* car, comme nous l'avons souligné, *B* et *T* ont tendance à moderniser et à standardiser la langue. Il en va de même lorsque *B* et *T* présentent une *lectio facillior* (*le lou ullant* (*J*) contre *le lou urlant* (*BT*), l. 276). Un dernier cas de figure mérite d'être évoqué. En plusieurs endroits du texte, *J* propose des séquences syntaxiquement ou sémantiquement incorrectes, mais qui témoignent toutefois d'une erreur de traduction imputable à Jean de Vignay, que les copistes de *B* et *T* tentent parfois de corriger. Dans ces cas-ci, nous n'apportons pas de correction à *J*, mais discutons en note la genèse de l'erreur et soulignons la tentative de correction des autres témoins manuscrits.

En revanche, l'union de *B* et *T* contre *J* acquiert une valeur stématique prépondérante lorsqu'elle trouve une correspondance dans le texte latin. Dans ce cas, même lorsque la leçon de *J* est recevable, nous accueillons la leçon de *B* et *T*.

L'apparat critique, situé en bas de page, se divise en quatre étages. L'étage supérieur est occupé par les notes critiques. Celles-ci servent a) à expliquer et à justifier les corrections que nous apportons à notre manuscrit de base ainsi qu'à discuter des variantes significatives des autres témoins ; b) à proposer quelques éclairages sur des passages plus difficiles ; c) à signaler et analyser les erreurs de traduction de de Jean de

Vignay – erreur dont nous nous efforçons d’expliquer la genèse qui peut remonter, comme nous l’avons souligné, à la tradition de la source latine, voire arabe – ; d) à renvoyer à la première partie de notre thèse, où certains passages ont bénéficié d’un commentaire plus approfondi.

Le second étage de l’apparat sert à noter les corrections que nous apportons au texte de notre manuscrit de base. Les corrections se présentent comme suit :

9 la contree de Fenice] contre defenice - *d’après* BTS

Le numéro indique la ligne où survient la correction. À gauche du crochet, nous indiquons la leçon éditée et, à droite, la leçon fautive de J que nous corrigeons. Après le tiret, nous indiquons la source de la correction (*conjecture*, manuscrit *B* et/ou *T*, ainsi que l’appui du texte latin).

Le troisième étage répertorie les variantes non graphiques des manuscrits de contrôle, *B* et *T*. Nous relevons aussi les variantes concernant les noms propres. Les variantes présentées à droite du crochet sont suivies des sigles des manuscrits concernés.

Le quatrième étage de l’apparat sert à indiquer les sources et références du texte (bibliques, coraniques, autres textes médiévaux). Notons que nous n’indiquons pas les références aux *aḥādīth* ou aux épisodes relatifs à l’histoire musulmane. Ceux-ci étant fréquents, les signaler en intégralité alourdirait inutilement l’apparat. À ce propos, nous renvoyons le lecteur à la troisième partie du premier volume de notre recherche.

Quant à la toilette du texte, nous avons inséré une ponctuation moderne. Ensuite, nous utilisons les tirets longs pour délimiter les incises lexicales. Ensuite, nous indiquons les substantifs d’origine étrangère – d’origine arabe principalement – en italique, dans le texte édité. Nous avons recours à la cédille pour les -c- se prononçant [s]. Enfin, concernant les accents et autres signes diacritiques, nous indiquons le tréma pour marquer les hiatus et le [e] accentué pour marquer la voyelle tonique finale (*vanité*, *cité*) ou pour désambiguïser les monosyllabes (*ne* et *né* ; *le* et *lé* ; etc.). La découpe en paragraphe est également de notre fait.

Nous notons les lettres *u > v* et *i > j*, lorsque celles-ci correspondent au phonème [j] et [v]. Les abréviations – assez rares – sont résolues. Les pronoms relatifs abrégés sont, selon leur rôle dans la phrase, rendus par *qui* ou *que*. Le *Ꝁ* barré est résolu

en *per* ou *par*. Enfin, les abréviations par contraction, telles que *fct* (indifférencié) devient *fait, faite*, etc. et *royme* en *royaume*.

Bibliographie sélective

Textes littéraires

Alain Chartier, *Poèmes*, éd. James Laidlaw, Paris, Union générale d'Éditions, 1988.

BRUN Laurent, *Le Miroir historial de Jean de Vignay. Édition critique du livre I (Prologue) et du livre V (Histoire d'Alexandre le Grand)*, Stockholms Universitet, Forskningsrapporter / Cahiers de la Recherche 44, 2010.

Denis Foulechat, *Le polycratique de Jean de Salisbury (1372) Livres I-III*, éd. Charles Brucker, Genève, Droz, 1994.

DUNN-LARDEAU Brenda (éd.), *La Légende dorée. Édition critique, dans la révision de 1476 par Jean Batailler, d'après la traduction de Jean de Vignay (1333-1348) de la Legenda aurea (c. 1261-1266)*, Paris, Champion, 1997.

GERNER Dominique, « La traduction des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay dans le ms. Rothschild n°3805 de la Bibliothèque nationale de Paris : édition et étude », in *Perspectives médiévales* 24, 1998, p. 72-77.

GERNER Dominique, *La traduction des Otia Imperialia de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay dans le ms. Rothschild de la B.N. de Paris : édition et étude*, Thèse, Université de Strasbourg, 1995.

Jean de Vignay, *Les merveilles de la terre d'outremer. Traduction du XIV^e siècle du récit de voyage d'Odoric de Pordenone*, éd. David A. Trotter, Exeter, University of Exeter, 1990.

Jean de Vignay, *Le Miroir historial, livres I-IV*, éd. Mattia Cavagna, Paris, SATF, sous presse.

LÖFSTEDT Leena (éd.), *Li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie par Jean de Vignay*, Helsinki, Annales Academiae Scientiarum Fennicae, 1982.

Ouvrages méthodologiques

AND : *Anglo-Norman Dictionary*, Universités d'Aberystwyth et de Swansea. Site internet : <http://www.anglo-norman.net>. (Consulté en 2014-2016)

DMF : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2015 (DMF 2015). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

DI STEFANO Giuseppe, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991.

FEW : WARTBURG Walther von, *Französisches etymologisches Wörterbuch : eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Bâle, Zbinden, 1922-2003.

GD : GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, Viewig, 1880-1902.

Kaz. : KAZIMIRSKI Albert F. I., *Dictionnaire arabe-français, contenant toutes les racines de la langue arabe, leurs dérivés, tant dans l'idiome vulgaire que dans l'idiome littéral, ainsi que les dialectes d'Alger et de Maroc*, 2 vol., Paris, Maisonneuve et C^{ie}, 1860.

Lane : LANE Edward W., *An Arabic-English Lexicon*, Beirut, Librairie du Liban, 1877.

Mats. : MATSUMURA Takeshi, *Dictionnaire du Français médiéval*, sous la dir. de Michel Zink, Paris, Les Belles Lettres, 2015.

Wehr : *Arabic-English Dictionary. The Hans Wehr Dictionary of Modern and Written Arabic*, éd. J.M. Cowan, 4^e éd., Urbana, Spoken Languages Services, 1994.

Littérature secondaire

BRAGANTINI-MAILLARD Nathalie, CAVAGNA Mattia, « La langue de Jean de Vignay dans le *Miroir historial* : perspectives philologiques », in *Revue de linguistique Romane* 77 : 1, 2013, p. 203-235.

BURIDANT Claude, « Vers un lexique de Jean de Vignay traducteur : contribution à l'essor de la traduction au XIV^e siècle », in M. Goyens et W. Verbeke (éds.), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Leuven, Leuven University Press, 2003, p. 303-321.

CAVAGNA Mattia, « Jean de Vignay : actualités et perspectives. Introduction », in *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* 27 : 1, 2014, p. 141-149.

CAVAGNA Mattia, « Le miroir du texte latin : Jean de Vignay et la traduction-calque comme principe stylistique », in H. Bellon-Meguella e.a. (éds.), *La moisson des lettres. L'invention littéraire autour de 1300*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 181-194.

CHAVANNES-MAZEL Claudine, *The Miroir Historial of Jean le Bon. The Leiden Manuscript and its Related Copies*, Thèse, Leiden, Rijksuniversiteit, 1988.

DUCHENNE Marie-Christine, « Autour de 1254, une révision capétienne du *Speculum historiale* », in S. Lusignan, A. Nadeau, M. Paulmier-Foucart (éds.), *Vincent de Beauvais : intentions et réceptions d'une œuvre encyclopédique au Moyen Age. Actes du XIV^e Colloque de l'Institut d'études médiévales, organisé conjointement par l'Atelier Vincent de Beauvais et l'Institut d'études médiévales. 27-30 avril 1988*, Paris, Vrin, 1990, coll. Cahiers d'études médiévales, Cahier spécial 4, p. 141-166.

DUVAL Frédéric, *Le français médiéval*, Turnhout, Brepols, 2009, L'Atelier du Médiéviste 11.

EVDOKIMOVA Ludmilla, « Commentaires pour le prologue du *Miroir historial* de Jean de Vignay. Le dessein et la stratégie du traducteur », in C. Galderisi et C. Pignatelli (éds.) *La traduction vers le moyen français. Actes du II^e colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27-29 avril 2006*, Turnhout, Brepols, 2007, coll. The Medieval Translator/Traduire au Moyen Âge 11, p. 75-87.

EVDOKIMOVA Ludmilla, « Le *Directoire* de Jean de Vignay, une traduction littérale au début du XIV^e siècle », in *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* 27 : 1, 2014, p. 177-197.

GAULLIER-BOUGASSAS Catherine, « Une pédagogie et une éthique de la brièveté : Jean de Vignay et sa traduction du *Libellus apologeticus* de Vincent de Beauvais », in C. Croizy-Naquet, L. Harf-Lancner, M. Szilnik (éds.), *Faire court : l'esthétique de la brièveté dans la littérature du Moyen Âge*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, p. 91-103.

GERNER Dominique, « Analyse de quelques glossaires d'éditions de Jean de Vignay », in C. BURIDANT (éd.), *Le Moyen Français. Le traitement du texte. Actes du IX^e colloque international sur le moyen français (Strasbourg, 29-31 mai 1997)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 253-265.

HOLTUS Günter, METZELTIN Michael, SCHMITT Christian (éds.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, t. II, *Les différentes langues romanes et leurs régions d'implantation du Moyen Âge à la Renaissance*, Tübingen, Niemeyer, 1995, p.314-336.

KNOWLES Christine, « Jean de Vignay, un traducteur du XIV^e siècle », in *Romania* 75, 1954, p. 353-383.

PAULMIER-FOUCART Monique, *Vincent de Beauvais et le Grand miroir du monde*, avec la collaboration de M.-C. Duchenne, Turnhout, Brepols, 2004, coll. Témoins de notre histoire 10.

POPE Mildred Katherine, *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman. Phonology and Morphology*, Manchester University Press, Manchester 1966.

RANDALL Lilian M.C., *Medieval and Renaissance Manuscripts in the Walters Art Gallery. Volume I: France, 875-1420*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1989.

ULLMAN Berthold, « A project for a new edition of Vincent de Beauvais », in *Speculum* 8, 1933, p. 312-326.

VOORBIJ Johannes B., « The 'Speculum Historiale': some aspects of its genesis and manuscript tradition », in W. J. Aerts, E. R. Smits, J. B. Voorbij (éds.), *Vincent of Beauvais and Alexander the Great. Studies on the 'Speculum Maius' and its translations into medieval vernaculars*, Groningen, 1986, coll. Mediaevalia Groningana 7, p. 11-55.

VOORBIJ Johannes B., « La version Klosterneuburg et la version Douai du 'Speculum historiale' : manifestations de l'évolution du texte », in S. Lusignan, A. Nadeau, M. Paulmier-Foucart, (éds.), *Vincent de Beauvais : intentions et réceptions d'une œuvre encyclopédique au Moyen Age. Actes du XIV^e Colloque de l'Institut d'études médiévales, organisé conjointement par l'Atelier Vincent de Beauvais et l'Institut d'études médiévales. 27-30 avril 1988*, Paris, Vrin, 1990, p. 111-140.

VOORBIJ Johannes B., *Het 'Speculum historiale' van Vincent van Beauvais, een studie van zijn ontstaansgeschiedenis*, Groningen, Rijksuniversiteit Groningen, 1991.

VOORBIJ Johannes B., WOESTHUIS Marinus. M., « Editing the 'Chronicon' of Helinand of Froidmont: The Use of Textual Witnesses », in R. I. A. Nip e.a. (éds.), *Media Latinitas. A collection of essays to mark the occasion of the retirement of L.J. Engels*, Turnhout, Brepols, 1996, coll. Instrumenta Patristica 28, p. 345-354.

VOORBIJ Johannes B., « Purpose and Audience: Perspectives on the Thirteenth-Century Encyclopedias of Alexander Neckam, Bartholomaeus Anglicus, Thomas of Cantimpré and Vincent of Beauvais », in S. HARVEY (éd.), *The Medieval Hebrew Encyclopedias of Science and Philosophy: Proceedings of the Bar-Ilan University Conference*, Dordrecht, 2000, coll. Amsterdam Studies in Jewish Thought 7, p. 31-45.

VOORBIJ Johannes B., « An updated list of surviving manuscripts of the *Speculum Maius* », in *Vincent of Beauvais Newsletter* 38, 2014, p. 4-17.

ZINK Gaston, *Phonétique historique du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986.

[fol. 376vb] **LIVRE XXIV, L'islam dans le *Miroir historial***

39 De l'eresie Heracle et de la princé et la loi de Mahommet

Hue de Flori. En celi temps, Cyr evesque d'Alexandre et Serge patriarche de Costentinoble si preeschoient l'eresie des Monthelites, c'est assavoir qui cuidoient que
5 tant seulement une nature fust en Jhesu Crist. Et Heraclé fu perverti d'iceuls, lequel estoit emperiere, qui erra contre la foi catholique après tant de vittoires. Et donc par le devin jugement, les Agarains, qui sont dit Sarrazins, et leur duc Hummar compristrent griement l'empire d'iceli et le commencierent a derompre, quer Hummar comprist Damas et la contree de Fenice, Jherusalem, et toute Syrie et Anthyoche. Et celi tyran
10 fist Manchias son prevost juge et amiraut de toute la contree qui est d'Egypte jusques au fleuve de Eufrates.

Et avec toute ceste tampeste les Sarrazins qui sont diz Turs, Mahommet prophete *seudo*, qui vaut autant a dire comme « prophete de traïson »¹, si leur abandonna sa duchié, et donc issirent de lor sieges et commencierent griement a gaster l'empiere
15 Heracle.

Et cesti Mahommet si fu prince des Sarrazins et des Arabiens et fu faus prophete. Et si fu du lignage Ysaac filz Abraham². Et si comme en la primeur de son aage il fust marcheant, il aloit souvent en Egypte avec ses chamelx, et en Palestine avec les Juys et les Chrestiens des quelz il aprist le Viel et le Novel Testament, et devint
20 tres parfait enchanteur. Et si comme il aloit ça et la, il avint qu'il ala en la province [fol. 377ra] de Corozamr, et la dame de cele province estoit apelee Cadigan. Et si comme ele se merveilloit de diverses manieres de choses que il avoit aporté avec soi, si se commença cele dame a soi acointier de li plus amiablement, et Mahommet si la commença touz jours plus a enlacier par ses enchantementz et a mettre la petit et petit
25 en erreur par la chaleur de son enphamtoment, et li dist que il estoit messies que les Juys atendent encore a venir. Et ses paroles estoient confortees tant par la mauvestié de son enchantement que par l'abondance de l'enging de son grant malice. Par laquele oppinion tant seulement cele poissant fame ne fu pas deceue, mes et touz les Juys a qui la renommee de li pout ataindre, et venoient a li avec grant compaignies de Sarrazins
30 pour la nouvelleté de cele chose. Et donc il leur commença a faindre nouvelles loys et a baillier, et adjoignoit a ses loys tesmoignages de l'un et de l'autre Testament, les

1. JdV insère ici une incise explicative, fournissant au lecteur la signification du syntagme *prophete seudo*. En fr., les mots du paradigme *pseudo* ne sont attestés, d'après les dictionnaires, qu'à partir de la fin du XVIIe s., dans le dictionnaire de Furetière s.v. *pseudonyme* en 1690 (TLF, s.v. *pseudo*). En revanche le Littré propose comme première attestation du terme « pseudo-prophète » le v. 19354 du *Roman de la Rose* (éd. A. Strubel, Lettres gothiques, 1992, p. 1004; Littré, éd. 1889, s.v. *pseudo-prophète*).

2. SH : *fuit de genere Hysmael filii Abrahe*. La confusion dans la généalogie doit remonter au modèle latin utilisé par JdV.

9 la contree de Fenice] contre defenice - d'après BTSH 30 nouvelleté] grant volenté - d'après BTSH
30 nouvelles loys] nouvele loy - d'après BTSH

4 Monthelites] Monotolites B ; Notolitez T 4 qui] qu'il B 5 perverti] prince B 13 *seudo*] pseudo B 17 primeur] premiere fleur T 23 a soi acointier] a acointer T 25 enphamtoment] enfantosment B 27 que par] come par BT 27 Par] Pour T 28 et] a BT 31 adjoignoit] adjoint T 31 tesmoignages] tesmoignage B

3] Hugues de Fleury *Historia Ecclesiastica in Hugonis Floriacensis Monachi Benedicti Chronicon*, 1638, 149-50.

queles loys les Hysmaelithiens appellent leur loys et dient que il estoit celi qui leur porta leur loys³.

Et cele dite fame vit cel honme estre ennoblé et environné de la compaignie des
35 Juys et des Sarrazins ensemble, si cuidoit que la devine majesté fust en li. Et si estoit
veuve, si que ele le prist a mari, et ainsi Mahommech out la princee de cele province.
Et après ce, ceuls d'Arabe s'accompaignierent avec li et commencierent a degaster
le royaume de Perse, et au derrenier les contrees de l'empire d'Orient jusques en
Alixandre et a envair Heracle.

40 Et après ce, Mahomet commença a cheoir de male maladie. Et quant Cadigan le
vit ele fu trop triste de ce que ele estoit mariee a un homme ort et malade de tel mal.
Et celi la [fol. 377rb] vout apaier⁴ et la souagoit par telz paroles disant : « C'est pour
ce que je resgarde l'angle Gabriel parlant a moi et je ne puis souffrir la resplendeur
de son vout, mes chie et defail aussi comme homme charnel. » Et dont la fame le
45 crut bien et ausi cuidierent touz les Arabiens et les Hymahelithes que il receust de
la bouche de l'angle ces loys que il donnoit a ses deciples, pour ce que l'archange
Gabriel estoit souvent envoié de Diex as sains hommes.

40 D'aucuns livres es quelx il est traité des fallaces de li

L'auteur. L'en dit que un livre est es parties d'outre mer des fallaces de Mahom-
50 mech, el quel l'en lit que il vouloit atraire amis a soi du pueple d'Arabe et disoit que
il estoit prophete envoié pour leur salu, si que la loi des Juys et des Crestiens qui es-
toit trop riguerouse et trop cruele il atrempast par plus debonnaies commandemenz.
Et pour ce que il, obeissant au commandement de Dieu, fust veu faire aucunes de-
monstrances⁵, ausi comme Moyses, il fist assembler le pueple a un certain jour et
55 en certain lieu, ausi com pour recevoir la loi envoiee devinement et qu'il leur mon-
strast signes et demonstrances. Et donc celi parlant au pueple, il avoit une colombe que
il avoit subtilement norrie et enseigniee, si avoloit et s'aseoit sus son espaule, et si
comme ele avoit a coustume, ele menjoit les grains qui estoient mis en son oreille, et
faignoit que elle li deist les paroles de la loy.

3. La proposition *il estoit celi qui leur porta leur loys* traduit ici le subst. lat. *legislatorem*. Le terme *legislateur* n'est attesté en français qu'à partir des traductions de Nicole Oresme (FEW V, 292b, s.v. *lex*).

4. Notre ms. de base propose la leçon *apaier*, signifiant « apaiser » (TL, s.v. *apaier*; GD I, 313a, s.v. *apaier*; FEW VII, 454b, s.v. *pacare*) contre *apaisier*, « apaiser » (TL s.v. *apaisier*; GD I, 314c, s.v. *apaisier*; FEW VIII, 92b, s.v. *pax*), de *B* et *T*. L'emploi du verbe *apaier*, s'il est plus fréquent en afr., tend à se raréfier en mfr. Nous pouvons donc considérer cette forme comme un archaïsme imputable à l'auteur.

5. SH : *et ut eiusdem missioni ad instar Moysi prodigia quedam viderentur attestari, populum assignata die convocavit ad certum locum, [...]*. *J* insère la conj. de coord. *et* qui rend la construction problématique. Nous corrigeons à partir de *B* et *T*.

46 pour ce que] pour que - *d'après* BTSH 53 fust] et fust - *d'après* BT 58 mis] *om.*, *d'après* BTSH

34 et environné] *om.* BT 34–35 des Juys et des Sarrazins] des Sarrasins et des Juis T 36 si que ele le] si le BT 37 ce] *om.* BT 37 et] si T 40 male] mauvese BT 41 estoit] *om.* T 42 apaier] apaisier BT 42 la souagoit] assouagoit BT 45 ausi cuidierent] ausi le cuidierent B ; ainssi le cuidierent T 45 que] et que T 49 est es parties d'outre mer] est oultre mer BT 50 lit] dist BT 50 amis a soi] a soy amis T 51 leur] le B 55 devinement] de Dieu devinement T 55–56 monstrast] demonstreroit B ; demonstrat T

49–50] *Libellus in partibus transmarinis de Machometi fallaciis*

60 Et tout aussi un thorel que il avoit ordené a ce par acoustumance que il le pessoit de sa main, et venoit quant il avoit oï la voiz de li devant tout le pueple et, ausi comme se il fust envoié du ciel, il aportoit les commandemens de la nouvele loy que [fol. 377va] il li avoit lié en ses cornes.

65 Et aussi avoit il fait enfouir en terre en certains lieux vessiaux plains de lait et de miel, et faisoit il fouir aussi comme s'il les trovast par revelation devine et les monstroït au pueple aussi comme signe d'abondance a venir qui avendroit par la deserte du pueple qui garderoit la loy qu'il commandoit⁶.

70 Et ainsi les deçut ausi comme par miracles et par grans demoustrances devines, et les enhardi touz esjoissans et requerans a recevoir sa loy⁷ ausi comme devine fausement, ja soit ce que il sera dit ici après du livre de la loy d'iceli qui est dit Alchoran, comment il fu fait, et comment il fu despecié et confus.

75 Mes il me plect a mettre ci un pou du Livre de la disputaison d'un Sarrazin et d'un crestien d'Arabe, faite entre els sus la loy des Sarrazins et la foi des Crestiens, qui estoient touz II philosophes esprovés et parfais chascun en sa secte, et estoient amis du roy des Sarrazins Helmonim, et les congnoissoit, et estoient tres chiers amis l'un a l'autre⁸.

80 Et mestre Pierres, abbé de Cligni, fist ce livre estraire d'arabith en latin par mestre Pierre de Tholete, et li aida Pierres le moine escrivain, quant celi abbé estoit en Espaigne avec l'emperiere Adefons, en cel an que celi emperiere prist Choxinde la cité et enchaça les Sarrazins.

41 De la nativité et de la vie de celi

Cesti homme, Mahommeth, si fu petit enfans⁹ el sain de son oncle de par le pere, Abdonamés par nons et estoit seurnommé Abdemutalle, et en la garde du quel oncle son pere morut et li avoit recommandé, et il estoit tuteur et curateur d'iceli¹⁰. Et après

6. Dans le SH, ces anecdotes sont relatées au passé simple alors que le traducteur utilise l'imparfait. Il s'agit également de la première attestation des trois faux miracles ensemble, au sein d'un même texte construit. Cf. Vol. I, section II.

7. SH : *ad legem suam quasi divinam recipendam*. Notre ms. de base propose la leçon *ta loy*, variante de copiste de la leçon *sa loy*, présente en *B* et *T*. Malgré la forme dialogique des chapitres qui suivent, la leçon de *J* demeure incohérente avec le contexte de ce chapitre et ne correspond pas au texte lat. Nous accueillons donc la leçon d'après *B* et *T*.

8. La forme *Emirhelmomini* est une déformation de la translittération de l'épithète attribué aux califes *Amīr al-Mu'minīn* (« commandeur des croyants »), qui renvoie ici au calife al-Ma'mūn (813-834).

9. Au lieu de traduire le subst. lat. *pupillus* par « orphelin », JdV le traduit par *petit enfans*, sens attesté du terme lat., mais ne correspondant pas au sens de la phrase.

10. En réalité, lorsqu'il devient orphelin en 580, Muḥammad est d'abord recueilli par son grand-père, Abd al-Muṭallib, puis par son oncle, Abū Ṭālib. Le SH superpose, par l'intermédiaire de sa source, les deux personnages. Cf. Vol. I, Section III.

65 et faisoit] faisoit d'après BT 69 sa] ta d'après BTSH

60 que il le] qu'il B ; que il T 61 et venoit] venoit BT 62 il] il li BT 66 signe] plenté BT 66–67 par la deserte du pueple] au peuple par sa desserte BT 68 ausi] ainssi T 69 touz esjoissans et requerans] esjoissans et monstrans T 72 du] d'un BT 72–73 d'un Sarrazin et d'un crestien] d'un crestien et d'un Sarasin T 77 ce] cest T 79 celi emperiere] cesti Aldefons BT 79 Choxinde] Chorinte BT 83 Abdonamés] Addemanés B ; Ademanés T 84 il estoit] estoit BT

77–80] Rubrique des mss de la *Collectio toletana*

85 ce il aoura les ydoles qui estoient apelés Eleth et Aleze dedens Meques et li et toute
sa mesgnie et toute sa generation si comme il le tesmoigne en son escripture, et dit :
« Ne fus tu [f. 377vb] pas petit enfant et tu es parcreu ? Et en erreur et es justefié ? Et
fus povre et tu es enrichi ? »¹¹.

Et ainsi vesqui il jusques a tant qu'il vint au servise de chamelx de Cadigan¹², fille
90 Hultidumen, et fu fait marcheant, et s'en aloit avec ces chamelx en Syrie et en autres
lieux jusques a tant qu'il espousa sa femme et trouva la cause que tu seis¹³.

Et après ce que il se vit riche des richeces d'icele fame, il s'esforça de prendre le
resgne de son país par desus sa gent, et si comme il ne pooit ceste chose mener a fin si
comme il convoitoit, mesmement si comme il avoit encore pou de soustenans¹⁴, [il]
95 usa par art et par enging grant, si que il ne pouoit avoir esté roy si faint qu'il estoit
prophete¹⁵. Et ce commencement desplut a tout son parenté et a son lignage qui estoit
apelé Chonais.

Et si comme il se fu aquis a force ce non de prophete, il s'en aloit as hommes qui
estoiend de tant plus tost deceus par chascune machination de sotie comme il estoient
100 loing de tout usage et sagesce et mondaineté et de toute humaine sagesce et honnesté,
si comme genz champestres et de villages, et ne savoient que message de Dieu ne
prophete estoit ou en quoi l'en le devoit congnoistre¹⁶; et après qui ne savoient quel

11. A nouveau, JdV traduit le subst. lat. *pupillus* par *petit enfant*. Cela a sans doute influencé la traduction du verbe *collectus es*, qui signifie littéralement « tu as été recueilli », en *tu es parcreu*.

12. Le syntagme *servise de chamelx* traduit le lat. *servicium camelorum*, traduction erronée de l'arabe *khidmat 'irīn*. En effet, PdT a confondu 'īr (« la caravane ») avec 'ayr (« l'onagre »), tous deux dérivant de la racine '-y-r. Toutefois, cette construction peut renvoyer par synecdoque à la fonction de caravanier.

13. SH : *Ita ergo vixit usque quo parvenit ad servicium camelorum Adige filie Hulert, cuius factus fuerat mercennarius. Et proficiscebatur cum camelis in Syriam et in alia loca donec duxit eam uxore, interveniente causa quam tu scis*. Le ms. J présente une lacune que nous avons comblée grâce aux mss B et T. L'apostrophe à la deuxième personne *que tu seis* est la première référence au contexte dialogique de la source. VdB a ici repris une allusion formulée par le chrétien au musulman, sous-entendant que Muḥammad a pris Khadija pour épouse dans le but de s'emparer de sa fortune. On notera enfin que les noms propres du texte lat. *Hulert* et surtout *Adige* ne correspondent guère aux formes de la traduction, confirmant que le ms. de Douai n'est pas la source utilisée par JdV. Par ailleurs, JdV comprend mal le SH *interveniente causa*, qu'il a sans doute lu comme *inveniente*, à cause d'une abréviation mal interprétée.

14. « Surtout parce que il avait encore peu de partisans ».

15. SH : *ut qui rex esse non poterat, prophetam se dei simularet esse et nuncium*, « Si bien que celui qui ne pouvait pas être roi feignit d'être prophète et messenger ». Dans la traduction, nous remarquons la répétition du groupe *si que il* correspondant probablement au lat. *ut qui*. La première occurrence du groupe rend la syntaxe bancal et le passage assez obscur. Le ms. original devait présenter une instabilité à cet endroit et ressembler à un brouillon (Bragantini-Cavagna 2013 : 228). C'est pourquoi nous intervenons par conjecture et sur base du SH.

16. Il s'agit de deux interrogatives indirectes : « Ils ignoraient ce qu'était un envoi de Dieu ou un prophète et comment pouvait-on le reconnaître ».

90–91 en Syrie et en autres lieux jusques a tant qu'il espousa sa femme] *om. d'après* BTSH 94 convoitoit] convenoit *d'après* BTSH 94 il] si que il, *par conjecture*

89 vesqui il] il vesqui BT 89–90 fille Hultidumen] fille de Hultidinem B ; fille de Huradinen T 90 s'en aloit avec ces chamelx] s'en ala avec ses chameulz BT 91 qu'il espousa sa femme] que il l'espousa a femme T 92 vit riche] vit fait r. B ; fu fet r. T 93 de son país] *om.* T 93 ceste chose mener] savoir ne mener T 94 si comme il] que il BT 95 usa] usoit B 95 si] et T 99 de tant] tant BT 100 et] de BT 100 humaine] humanité B 101–102 message de Dieu ne prophete] messages de Dieu ne prophete B ; prophete ne message de Dieu T 102 après qui] après ce qu'il BT

87–88] Coran 93 : 6-8

105 difference estoit entre verité et mençoenge, et entre sens et folie, et ne le savoient de-
viser. Et a ses¹⁷ genz decevoir fu il conforté d'un astronomen, duquel après ce nous
diron le non et la cause, et assembla avec soi murtriers et hommes gueteurs de che-
mins, fuitis et homicides, les quies il envoioit par les desvoiabletés de forés¹⁸, par les
hautescs des montaignes, et aprochans liex des fontaines pour espier les marchans
et les trespasans et pour tuer les et rober et oster chamelx et ses autres choses qu'il
menoient et portoient pour cause de marchander.

110 **42 Des lar[fol. 378ra]racins et des roberies de li**

De li savon nous bien que el premier temps de sa prophecie, si comme il vint de
sa cité a Meques, il trouva un homme qui avoit marchandises et li osta¹⁹. Et quant
il estoit en l'aage de LIII ans, il dedia les commencementz de sa predication par tel
beneïçon. Quer il out XL de ses gens qui le gardoient de ceuls de Meques qui li estoient
115 trop contraires pour ce que il congnoissoient touz ses ars et ses malefices²⁰. Et quel
merveille ! Il le heoient trop quer il, qui estoit larron et murtrier, mentoit as homes
foulz et se disoit estre prophete de Dieu²¹.

Et il s'en ala en une cité destruite, en la quele povres Juys habitoient pour la grei-
gneur partie, et quant il y entra il vult demoustrer la regle de sa droiture et la maniere
120 de sa prophecie, quer il osta as filz d'un charpentier qui estoient petiz leur meson, et
la dedens fist son enchantement et toute sa premiere euvre²².

Aprés il envoia Lanzete fils Abdimelech avec XXX hommes a cheval es forés

17. Ici et à la fin du paragraphe, la graphie *ses* note en réalité le déterminant démonstratif *ces*. Cf. Intro. à l'édition.

18. SH : *ad devia silvarum*, par « les chemins dérobés des forêts ». Le subst. fém. *desvoiableté* signifie « lieu où il n'y a pas de chemin frayé » (GD II, 680c, s.v. *desvoiableté* ; FEW XIV, 374b, s.v. *via*). Dans ce contexte, l'expression peut signifier que Muḥammad postait ses hommes en embuscade dans les bois, afin de guetter passants et marchands. On notera toutefois que cet aspect est absent du texte arabe (Tartar 1985 : 139).

19. SH : *inveniret hominem camelum habentem, eundem illi camelum abstulit*. La leçon *marchandise* proposée par les mss *B* et *T* ne correspond pas au lat. *camelum*. Cela est peut-être dû à une banalisation ou à une substitution du terme *camelum* par *marchandise*.

20. Quoique parfaitement cohérente, la leçon *malices* de notre ms. de base apparaît comme une simplification de *malefices*, attesté par *B* et *T* et qui reflète mieux le lat. *maleficia*. Le terme *malefice*, largement employé en mfr., n'est attesté avant le MH que dans la *Somme le Roi* (1279) au sens de « procédé magique », sens qui convient à notre occurrence, principalement lorsqu'il est utilisé en couplet avec *ars*, « procédé magique, sortilège » (DMF2015, s.v. *maléfice* ; Mats. 2145b, s.v. *malefice*¹ ; TL, s.v. *malefice*¹ ; GD V, 113a, s.v. *malefice* ; FEW VI-1, 86a, s.v. *maleficium*).

21. Ce premier paragraphe est une réécriture qui fusionne deux paragraphes du texte arabe, consacrés respectivement à l'Hégire et à la razzia de la caravane d'Abū Jahl (Tartar 1985 : 139-140 ; Muñoz 2005 : 193).

22. SH : *volens ostendere iustitie sue regulam et prophetie modum, pupillis cuiusdam carpentarii filiiis domum abstulit, et in eam meskidam fecit*. Ce passage invite à formuler quelques remarques. Tout d'abord, nous notons que la phrase *vult demoustrer la regle de sa droiture et la maniere de sa prophecie* (SH : *volens ostendere iustitie sue regulam et prophetie modum*) transpose la valeur ironique de l'échange épistolaire au sein de l'encyclopédie. Ensuite, le ms. *J* propose la leçon *des charpentiers*, alors que le SH contient un génitif singulier, *carpentarii*. Nous accueillons donc la leçon des mss *B* et *T*. Enfin, le texte lat. dit qu'il « y

105 la cause] cause - d'après BT 112 marchandises] *om.* - d'après BT 115 malefices] malices - d'après BTSH 118 habitoient] estoient - d'après BTSH 120 d'un charpentier] des charpentiers - d'après BTSH

103–104 et ne le savoient deviser] *om.* T 104 ses] *ces* B ; *telz* T 107 et aprochans] aus prochains BT 111 De li] Cesti T 111–112 de sa cité] a sa c. B 119 y] *om.* T 119 droiture] doctrine B

de cele contree pour ravir les chamelx de Chorais quant il revenoient de Syrie²³. Et donc Hebegel filz Hyssen couri contre li a III^C hommes de Meques et cil qui estoient
125 aveques li s'en fouirent ça et la et il n'osa estriver contre euls mes s'en foui.

Et puis en secont fait il envoia Hugart filz Alaharache en la region de Amichallade, si comme tu seis, avec LX chevaliers si que le nombre fust doublé en la premiere compaignie que il ne fussent pas espuantés de legier d'aucuns et vindrent près des liex d'Alphagi²⁴. Et Ebezésin vaint encontre avec ses chevaliers, entre les quelx si
130 grant esfusion de sanc fu, comme tu seis. Mes je n'oï onques nul en fust aidie des angles, comment que il die en son livre Alchoran que l'angle Gabriel en semblance d'un chevalier²⁵ estoit sus une blanche jument et avoit ves[fol. 378rb]temenz blans et estoit avec les filz Ysrael, quant Pharole les parsivoit en III^C curres²⁶.

Mes revenon a sa tierce contenance quer si comme il out envoieé Zaid filz Ebibachad et non pas loing de Algaphat avec XX hommes et il ne trouva nus chamelx, et il
135 les y avoit ja envoiez l'autre jour, et il ne firent pas leur volenté ne leur desir, mes s'en retournerent wis et vagues et deceus de leur vouloir²⁷.

Et ja soit ce que ces III ententes puent sousfire a convaincre la fauseté de ta prophecie, si ne tairon nous pas les autres prouesses que il vout faire par soi meisme. Et
140 raconteron premierement cele de quant il ala prendre les chamelx de Chorais. Il vint

fit sa mosquée », *et in eam meskidam fecit*, ce qui est rendu en mfr. par *fist son enchantement et toute sa premiere euvre*. Le terme *meskidam*, provient de l'ar. *masjid*. Ce substantif, dérivé du verbe *sajada* (« se prosterner ; vénérer Dieu »), signifie littéralement « le lieu où l'on vénère [Dieu] » et désigne la mosquée. Cf. Vol.I, Section III.2.

23. SH : *rapere camelos Chorais quando revertebantur*. Nous considérons la leçon au sg. *revenoit* comme une erreur polygénétique insérée par les copistes de *J* et *T*, induite par la forme du pron. pers. *il*, identique au CS sg. et plur. Nous choisissons donc de corriger la leçon des mss *J* et *T*, dans la mesure où le sujet réel du verbe *revertebantur* est l'accusatif pluriel *camelos*.

24. SH : *ut esset duplex numerus primo cetui, nec facile ab aliquo terreri possent ad loca proxima Alfagari* : « pour que le nombre fût double par rapport à la première troupe, et qu'ils ne pussent être terrifiés jusqu'à la place la plus proche d'Alfagar ».

25. Notre ms. de base présente la leçon douteuse *en semblance d'un chauceur* pour traduire le lat. *in similitudinem equitantis*, part. pr. au gén. sg. du vb. *equitare*, « chevauchant » ou « cavalier ». La leçon de notre ms. de base pourrait être une déformation du terme *chevaucheur*. Faute de preuve, nous adoptons la leçon *chevalier* des mss *B* et *T*.

26. SH : *quod angelus Gabriel in similitudinem equitantis super albam equam habens vestimenta viridia comitatus fuerit filios Israel, cum eos persequeretur pharelo in quadringentis curribus*. Le SH présente la leçon *pharelo*, que le transcripteur du ms. de Douai a proposé de corriger en *pharao*, leçon que contient également la source du SH. Mais la traduction *Pharole*, attestée par les trois mss, nous fait pencher pour une leçon problématique à l'origine de la tradition. On notera, en outre, que dans le texte lat. l'ange est habillé en vert : *vestimenta viridia*. Il est très probable que ce changement de couleur soit le fruit d'une méconnaissance de la tradition islamique de la part du copiste. Cf. Vol. I, section III.

27. Le couplet synonymique *wis et vagues* traduit le lat. *inanis et vacuus* (au sg. en lat.). La forme *wis* est une forme attestée de *vide* (DMF2015, s.v. *vide* ; Mats. 3490a, s.v. *vuit* ; GD VIII, 316a, s.v. *vuit* ; FEW XIV, 589a, s.v. **vocitus*). Il s'agit, en outre, d'une forme graphique normande (Dunn-Lardeau 1997 : 45) ou le *v-* est graphié *w-*.

123 revenoient] revenoit - *d'après* BSH ; revenoit T 132 chevalier] chauceur - *d'après* BTSH

124 couri] courut T 124 a] atout T 126 secont] son secont BT 126 Hugart] Higait T 127 avec] atout BT 128 vindrent] revindrent BT 129 d'Alphagi] d'Elphagi B ; d'Elphasi T 129 Ebezésin] Elezephim B ; Elephésin T 129 avec] atout BT 130 onques nul] que nul BT 133 en III^C curres] a III^C Turs B 134 Zaid] Hay T 135 Algaphat] Aliohalatg B ; Alphalaig T 136 avoit ja envoiez] envoya T 137 et deceus] *om.* T

au lieu qui est dit Gueden et la vint Mubren filz de Guhselmuhin et il ne pout contre li. Il s'en revint tout wit sanz riens faire. Et entretant il s'en vint tout par li jusques a Jambo en querant les chamelx Choraïs qui estoient a Sem, les quelx il espioit au retourner. Et ja soit ce que il se combatist aigrement pour eulx, si s'en departi il tout
145 confus.

Or t'avise se ces deliberations doivent appartenir au prophete de Dieu, en quoi il n'a nulle chose que fraude, violence, esfusion de sanc humain et du tout en tout ce que larrons et gueteurs de chemins font. Et telx euvres et telx faiz fist il jusques a XXVI ans sanz les agués et les assaus qui estoient faiz et par nuit et par jour, des quelx il
150 propre fist IX et les autres il commanda a faire a ses compaignons.

43 De la cruauté de li

Et encore faisoit il pis, quer se aucunz li contredeissent en ces malefices ou re-
preissent en aucune chose, tantost, en quelcunquez lieu qu'il li avenist, ou par soi ou
par les siens, dormans ou veillans, en traison il le occioit. Tout aussi comme il fist
155 estranglier celi viellart juif qui se dormoit tout seur en son lit, pour ce que il disoit
[fol. 378va] que il l'avoit diffamé. Pour quoi je ne di pas qu'il soit prophete, mes qui-
conques aroit la congnoissance de Dieu en un pou de chose, il ne fu onques oï que il
feist ainsi²⁸. Ne pouoit il pas autrement vengier son injure de celi juyf se il ne le tuast
en dormant ? La quel chose est horrible a oïr sus touz autres mauls, et non pas tant
160 seulement a Dieu mes a toute creature. La quel chose la naturel volenté du cuer hu-
main blasmeroit a estre fait de bestes mues, en tel guise que les poucins²⁹ des oisiaus
trouvés el ni n'osent il ocirre en nule maniere pour la loi qui le desfent. Et cesti le fai-
soit des hommes, donc ne le faisoit il fors de par le dyable, quer il estoit premierement,
dés son commencement, traître et homicide. Et comment donc pouoit il estre prophete
165 cil qui seurmontoit, par le devin et humain jugement, toutes felonnie³⁰ ? Ou est ce
qu'il disoit en son escripture « Je sui envoie as hommes avec pais et misericorde » ?

Et ces choses et les samblables s'il estoient toutes dites singulierement il porroient
ennuier le lisant ; or voies se ce sont euvres du prophete de Dieu ! Quer je cuide que

28. SH : *Quis unquam non dico prophetam, sed qui vel in modico qualemcumque Dei notitiam haberet, talia fecisse auditus est* ? Là où le SH propose une interrogative indirecte, JdV la segmente en deux phases distinctes, provoquant une double anacoluthie : a) *je ne dis pas* b) *qualemcumque* (« quiconques »), sj. indéf. repris par la prop. subséquente en tournure impersonnelle : *il ne fu onques oï*.

29. Notre ms. de base propose la leçon *poucis*, suite à l'omission probable de la barre de nasalisation au-dessus du *i*. Nous la corrigeons donc à l'aide des mss *B* et *T*.

30. « Et comment celui qui a surpassé tous les méfaits, aux yeux de Dieu et des hommes, peut-il être prophète ? » La préposition *par* fonctionne ici indépendamment du verbe *seurmontoit* (*seurmonter qqc par qqc*) et prend ici le sens de « selon ».

147 que] *inséré en marge* 149 ans] *om.* - *d'après* BTSH 161 poucins] *poucis* - *d'après* BTSH

141 dit] *appelez* T 141 Gueden] *Guedin* B ; *Guedem* T 142 Il s'en] *Si s'en* BT 146 ces] *tes* BT
147 en tout] *om.* B 148 gueteurs] *robeurs* BT 148 euvres] *ennuis* B ; *anuis* T 148 fist] *il fist* il T
152 aucunz li contredeissent] *aucun* li contredeist *leçon corrigée* : *on note encore le -nt résidu du texte primitif* B ; *contredisoit* T 152 ces] *ses* BT 152–153 repreissent] *le repreissent* B ; *le repreist* T 157
oï] *leu* T 158 pas] *om.* T 162 ni] *ny en telle maniere* T 163 premierement] *om.* T 167 les] *om.*
BT 168 je cuide que] *om.* BT

166] *Coran* 9 : 128

170 cele tres mauvese desconvenue³¹ en la quele il out la levre des dens desouz et il en fu
 hors bouté, et enseurquetout il out esté plaié de Agutheba filz Abydacad el front et en
 la face, et le filz de Cumence a bien pou li avoit osté le destre braz atout l'espaule, se
 Achala filz Hymethalla ne l'eust desfendu, donc il eschapa, le quel y perdi le doi - et
 toute foiz appartenoit il asez a un prophete au doi restablir a iceli qui l'avoit perdu pour
 175 li, que il ne fist mie, en demonstrent qu'il estoit moult estrange de celi que l'Evangile
 raconte qu'il rendi a son anemi l'oreille qu'il avoit coupee³². Mes cesti ne a son ami
 qui c'estoit offert pour [fol. 378ra] li a mort il ne pout aidier en nule chose. Et ou
 estoient les angles que l'en lit que jadis il estoient touz jours avec les prophetes et les
 desfendoient de persecutions si comme Helyes de Abach, Danyel et ses compaignons
 de Nabugodonosor, et moult d'autres qui seroit longue chose a raconter ?

180 Mes je ne me puis tenir de merveillier par quel convenant il te fu amonnesté que
 tu soies message de Nostre Seigneur et prophete tel homme - afin que j'en demonstre
 briement la mauvese vie - il ne fist onques autre euvre que tuer hommes, rober autrui,
 faire luxures et avoutieres³³.

44 De l'ordure et des mauvestiez de li

185 Il meismes n'ot pas honte de metre en son escripture de sa prophecie tel villanie et

31. Le subst. fém. *desconvenue* « événement fâcheux, malheur », traduisant le lat. *expeditio*, est bien attesté en afr. et en mfr. La variante des mss *B* et *T* *escouvenue*, en revanche, n'est attestée que plus tardivement avec deux acceptions qui n'ont aucun lien avec notre contexte, à savoir « provision » et « manque de convenance » (DMF 2015, s.v. *esconvenue* ; GD III, 422c, s.v. *esconvenue* ; Mats. 1333a, s.v. *esconvenüe* ; FEW II-2, 1128a, s.v. *convenire*). Nous conservons la leçon de notre ms. de base.

32. SH : *Nam illam ridiculosam ipsius expeditionem superfluum puto retexere, in qua, cum ei, precioso labro, dentium etiam inferiorum medius excussus fuisset*. Premièrement, la prop. compl. introduite par *Quer je cuide que* est lacunaire, car elle ne comporte pas de verbe. Dans le SH, le vb. *puto* (traduit par *je cuide que*) introduit la prop. compl. infinitive *retexere superfluum*, absente de nos trois mss. *B* et *T*, en omettant la séquence *je cuide que*, semblent proposer une tentative de redressement de la syntaxe. Deuxièmement, le texte lat. raconte que « sa lèvre fut entaillée et une de ses incisives fut arrachée ». Le SH présente plusieurs divergences vis-à-vis d'AK-Lat pouvant expliquer le rendu quelque peu obscur du MH. Tout d'abord, l'adj. *precioso* (« précieux ») correspond à *preciso*, incohérent avec le reste de la phrase. Quelle que soit la variante face à laquelle se trouvait JdV, elle a été omise. Ensuite, le subst. *dens*, originellement au nom. sg. dans AK-Lat, est au génitif plur. dans le SH, provoquant ainsi la trad. en mfr. *la levre des dens desouz*. Enfin, la séquence *excussus fuisset*, étant demeurée au sg., a été traduite indépendamment de son sujet (*dens inferiorum*), qui devient Muhammad. Troisièmement, la référence à l'oreille coupée renvoie à l'épisode de Malchus, narré en Jean 18 : 10, Matt. 26 : 51, Marc 14 : 47 et Luc 22 : 50-52. Cependant, seul l'Evangile de Luc fait allusion à la restitution de l'oreille endommagée

33. *Ego autem mirari non sufficio quo pacto tibi persuasum sit Dei esse nuncium, prophetam, hominem cuius - ut breviter eius facinorosam vitam demonstrare demonstrarem - nulla fuit alia comparatio vel meditatio quam homines interficere, aliena diripere, incestus et adulteria perpetrare*. Dans le texte lat., le sujet de la prop. complétive *tibi persuasum sit Dei esse nuncium* est, bien évidemment, Muhammad alors que la traduction française insère un sujet de deuxième personne : *que tu soies message de Nostre Seigneur [...]*. L'erreur, témoignée par les trois mss, a sans doute été engendrée par le groupe *tibi persuasum sit*.

175 qu'il] qui - d'après BTSH 184 et des mauvestiez] de la mauvestié- d'après BTSH

169 desconvenue] esconvenue BT 170 Abydacad] d'Abidacad BT 171 Cumence] Tumenche B 172 Achala] Accala B ; Acta T 173 qui l'avoit] qu'il avoit T 177 que jadis il estoient touz jours] qui estoient tous jours jadis T 179 longue] trop longue T 180 convenant] convenancez T 181 afin] et afin BT 182 autrui] l'autrui BT 185 son escripture] l'escripture BT

174-175] Luc 22 : 50-52

tel ordure que Dieu avoit donné tel force en ses rains qu'il pouoit estre aussi poissant en avoir compaignie a fame comme quarante tres fors hommes, et dit illec meismes que il se delitoit entre ces autres choses es choses portans oudeur et en fames.

Mes pour ce que de ces choses nous dion aucunes nommeement, il dit en son
 190 Alcoren que quant il out amee Zameb fille de Zaidi et il ne la pouoit avoir, il y mena Dieu qui dist ainsi : « A qui t'a Diex donnee je li ferai ton homme estre retenu sus toi, et tu doubteras Dieu et celeras ce que il voudra faire, et se tu doubtes homme tu doubtes plus Dieu »³⁴. Et fist Dieu parler a soi meismes qui dist : « Quant son mari Zaidi ara acompli son desir en icele, adonc la te donnerons nous, mes en ce que Dieu
 195 a establi en la prophecie nulle chose n'est forte a faire. »³⁵

Quel chose puet estre dite plus laide que l'en dit que il fist a sa fame qui estoit apelee Aissa ? Et ausi comme ele estoit bele fille estoit ele habandonnee a luxure. Ele estoit amee de Zechagam filz Almuhatam [fol. 379ra] Esulahm qui acoustumeement faisoit avoutiere avec icele et Mahommeth le savoit bien et le consentoit. Et si comme
 200 moult de genz en parloient et le tesmoignoient, mesmement quer Museta et Haten³⁶, et au desrenier Ali, filz Abitalib, prince et noble entre les siens, le repreissent de cele chose et disoient : « Il est grant habondance de fames et il n'appartient point que homme soit tant deshonoré par une fame. Ce seroit digne chose que la departie en fust faite. » Il respondi que nulle ne li seroit tant chiere ne tant amee comme cele que il avoit prise
 205 vierge, et estoit encore jane, et que il ne l'en chaloit, ne ja pour ce ne lairoit la fame qui li estoit convenable. Et de ceste chose est encore au jour d'hui haigne en Arabe entre la lignie Hali et la lignie Aissa. Et après ce dist il en son Alcoren que cele fame

34. Le MH transmet ici une citation coranique qui signifie originellement : « Garde pour toi ton épouse » (ar. : *'amsik 'alayka zawjaka*) et qui a subi une série d'altérations à partir du passage de l'arabe au latin. Premièrement, le destinataire réel de ces paroles est modifié, passant ainsi de Muḥammad à Zaynab. Deuxièmement, la citation originale présente un impératif (*'amsik*), « garde », traduit par PdT comme un factitif passif de la quatrième forme arabe (*'umsaka*) à la première pers. du sg. (*faciam retineri*, « je ferai être retenu »). Troisièmement, le traducteur confond subséquemment le sens de la préposition *'alā*, transformant le sens de celle-ci en « sur » (*super*), au lieu de « pour ». Héritant d'une traduction au sens problématique, JdV n'a eu d'autre choix que de la traduire littéralement. En outre, la suite de la traduction pose également problème. SH : *Tu autem timebis deum et celabis quod facturus est. Et si times hominem, magis [time] Deum*. Dans ce cas-ci, *facturus est* traduit de façon simplifiée un participe actif de la quatrième forme (*mubdiyi*, 33 : 37 « ce qui est révélé »). On notera, enfin, que le SH ne répète pas l'impératif *time*, alors que JdV répète l'indicatif *tu doubtes*.

35. SH : *Nichil est enim prophete difficile, in eo quod Deus instituit*. « Rien n'est difficile pour le prophète en ce qui a été décidé par Dieu ».

36. SH : *maximeque Musatha et Hasen*. JdV traduit au mot à mot le latin *maximeque* par *mesmement quer*, provoquant ainsi une erreur qui rend la syntaxe problématique.

190 amee] aamee (*dittographie*) - d'après BT 191 ton] tout - d'après BTSH 200 tesmoignoient] tesmoignoient (*dittographie*) - d'après BT

187 quarante tres fors] en XL tres fors B ; en XLIII fors hommes T 189 nommeement] non nommeement B 190 Zameb] Zaine B ; Zame T 192 homme] Dieu *barré* T 194 en ce que Dieu] en celi que Diex B ; a celi a qui T 197 apelee Aissa] dicte Ayssa B ; dicte Zayda T 197 fille] *om.* BT 198 Zechagam filz Almuhatam] Zethagam filz Emuhlatan B ; Zestacan filz Emihlacan T 199 icele] elle T 200 Haten] Baren B ; Baten T 201 Abitalib] Abicaliph T 201 repreissent] reprenoient BT 205 que il] *om.* BT

191–193] Coran 33 : 36

193–195] Coran 33 : 37

207–208] Coran 33 : 37

estoit innocente, et qu'il li avoit esté revelé devinement.

Et il ot quinze fames espousees et II ancelles, des queles II l'une fu Humetelins
 210 et ot non Jud, fille Abiumel. Et ele fu deceue, et estoit mere d'enfans, de la quele
 Mahommeth dist que il osteroit s'amour de ele, pour ce que ele se parti de li, et s'en
 fui a sa mere, fame de Gaïere. Et après ce la rapela il et li donna aornemens, et li donna
 II aneus et ce prist ele de la possession de cest siecle et de celi avenir. Et l'autre fu
 Zameb, fille Gaïssi Zaidi a la quele il envoia sa porcion de la char et ele la refusa, de
 215 quoi il fu endaigné contre icele, et pour cele se corouça il contre les autres fames, et
 proposa que il n'iroit jamés a nules d'iceles devant un mois, et il i ala au IX^e jour³⁷. Et
 une autre, Zaphie, juyve d'Alabastrie, fille Hai, filz Aptab, a laquele il enseigna qu'ele
 se glorefiast sus toutes les autres fames qui commandoient sus ele que ele [fol. 379rb]
 leur deïst la loi des Juys³⁸. Et ele leur disoit : « Je sui cele de qui le pere est Aaron,
 220 l'oncle Moyses, et le mari Mahomech. »

Haa ! Comme la doctrine de la decipline crestiene est loing de cele qui est orde
 et trouble, et aussi en est loing la debonnaire et souveraine religion ! Quer se une
 seule fame empeesche l'omme de l'amour de Dieu, comment entre tant a il office
 de prophecie³⁹ ? Et comment la puet il acomplir resonnablement ? Quer office de
 225 prophecie n'est autre chose que jeuner, ourer, preschier et faire ces autres bonnes
 oeuvres semblables. Pour quoi je me merueille se homme qui est habandonné a tant
 de pechiés peut entendre a tel chose.

45 De ce que il est dit faus prophete

Et se aucun m'opose que plusieurs ont mauvesement vescu, et toutefois ont il en-
 230 seigné le bien, or voion comment vostre prophete a enseignié. Il apartient a prophete
 de preschier les choses mesconneues, soient passees ou a venir. Nous savons bien que
 jadis, quant les prophetes estoient jadis, touz ceus qui en prenoient le non n'en avoit
 pas tantost l'auctorité⁴⁰, mes par la longue et continuee saintee de vie, et par signes et

37. Le texte arabe original parle du vingt-neuvième jour (Tartar 1985 : 152).

38. SH : *Alia quoque Zaphia iudea Alabastria filia Hay, filii Aptab, quam docuit gloriari super alias uxores eius que improperebant ei iudaismum et ut diceret eis : [...].* JdV traduit le verbe *improperabant* (« reprochaient ») par *commandoient*, altérant le sens original de la phrase. Le vb. en mfr. *improperer* n'est attesté pour la première fois chez Nicole Oresme (DMF2015, s.v. *impropérer* ; Mats. 1904a, s.v. *impropere* ; GD IV, 568b, s.v. *improperer* ; DEAF I143, s.v. *improperer* ; FEW IV, 608b, s.v. *improperium*). Il existe une unique attestation en afr. (FEW IV, 608b). On notera que, par ailleurs, la complétive de *improperabant* peut se rattacher tant au vb. *glorefiast* que *commandoient*. Cf. Vol.I, Section III.2.

39. Il faut comprendre : « Comment quelqu'un qui en a autant [de femmes] peut-il exercer la mission de prophète ? », cf. Vol. I, Section III.

40. SH : *Scimus autem quod olim quando prophete fuerunt, non statim quicumque hoc nomen usurpasset et auctoritatem habebat.* Notre ms. de base propose, pour la traduction du vb. *usurpasset*, *en prenoient*, contre *emprénoient* dans les deux autres mss. Ils présentent tous trois deux lectures différentes du même modèle, où seule varie la fonction du *en*, entre adv. pronom. (*J*) ou préfixe verbal (*B* et *T*). Nous conservons la leçon de notre ms. de base, car il s'agit du *en* adverbial qui pronominalise le complément *des prophetes* du COD *non*, de façon similaire à la séquence *n'en avoit pas tantost l'auctorité*. En outre, si le ms. *J* et l'accord apparemment fautif entre *touz ceus qui en prenoient le nom* (traduisant le pron. indéfini *quicumque*) et le vb. *avoit*, qui traduit littéralement *habebat*, lui-même au sg. Enfin, notons que la double occurrence de l'adv. *jadis* au sein du ms. *J* témoigne d'une caractéristique propre au traducteur, à savoir la répétition d'un élément à l'intérieur de la même phrase (Bragantini-Cavagna 2013 : 228).

209 Humetelins | Humedeline BT 210 Abiumel | Albumiel BT 214 de | pour T 215 il fu | il en fu
 T 215 contre | atoutez T 220 l'oncle | et l'oncle BT 225 ces | telz BT 229 m'opose | m'opposent
 T 230 vostre | vray T 232 jadis | om. B 232 en prenoient | emprenoient BT 232 avoit | avoient
 BT 233 et | om. T

235 par miracles, il estoient premierement esprovés des princes et du pueple de Dieu, et dont avoient il le non de prophete.

Et se tu diz que il ait raconté moult de choses passees si comme de Adam, de Noé, d'Abraham, de Moyses et de Jhesu Crist loyaument, si comme il estoient avec nous, il eust preesché loiaument, et que il n'eust point desvoié par moult de mençonges, quer autrement il bestorneroit a bien pou toute la verité de la sainte Escripiture⁴¹.

240 Et quant est as choses trespassees et a l'ordenance d'iceles il est dechaoit de l'ordre des prophetes quer il a corrompu la verité des Escripures par tant de mençonges. Sainement [fol. 379va] se il a ordené aucunes fables a sa volenté les queles ne furent onques oïes, il n'est a croire en li en nulle maniere quer ce puet estre fait legierement de chascun, et il est ja esprové menteur en autres choses.

245 Et je croi que tu seis bien qu'il n'a riens dit des choses a venir, mesmement comme l'en ne treuve rien en toute son escripture. Et donc, quant as choses a avenir, est il hors de la grace de prophecie. Ne ja ne par signes ne par miracles ne par prophecie ne par vie n'a il pas deservi estre entre les prophetes, quer tout ce qu'il a dit aussi comme de paradis ne nous appartient en autre chose fors en tant que nous dion qu'il a aussi menti des choses a venir comme il est prouvé menteur des choses passees.

250 Des signes et des miracles que il dit que il sont donnés de Dieu, il meismes est son tesmoing et dit que ainsi li a il esté dit de Dieu : « Se nous ne seusson que il creussent en toi si comme il ont creu es autres prophetes, nous te donnisson signes et demonstrances. »

255 Et entretant, par aventure, tu diras que s'il ne fust prophete il ne fust ja venu a ceste poesté mesmement comme ses compaignons estoient petit en nombre⁴² quant il se combatirent contre le roy des Persans qui estoit tres fors et tres puissant, et si out il victoire. Ja soit ce que cil qui Dieu honneurent seurmoutent leur anemis, et il n'est pas trouvé en la sainte Escripiture que petit des ydolâtres - c'est a dire qui aourent ydoles - aient vaincus ne chaciés pluseurs des genz d'Ysrael⁴³ : mes ceus qui vainquent ne vainquent pas touzjours par leur merites, mes pour ce que ceus contre

41. SH : *Si dixeris eum multa preterita enarrasse veluti scilicet de Adam, de Noe, de Abraham, de Moyse et Christo, utinam si apud nos erant ipse ea veraciter predicaret, et non per multa munditia mendacia delirans, totam pene scripture sancte veritatem subverteret*. La trad. en mfr. nécessite plusieurs remarques. Tout d'abord, *apud* en bas lat. signifie « avec », justifiant la trad. *si comme il estoient avec nous*, à comprendre comme « d'une façon conforme à notre tradition ». Voici comment nous comprenons le début de la traduction : « Même si tu dis que Muḥammad a raconté beaucoup de choses passées concernant Adam, [...], d'une façon conforme à notre tradition, et qu'il n'a pas détourné la vérité, et qu'il n'a pas détourné [leur sens] par de nombreux mensonges ». La dernière proposition introduite par *quer il*, en revanche, s'éloigne du texte latin, proposant ainsi une tournure fautive.

42. SH : *maxime cum sociis eius pauci essent numero* : « D'autant plus que ses compaignons étaient peu nombreux ».

43. En réalité, le texte lat. dit le contraire, à savoir que parfois la victoire revient aussi aux idolâtres. SH : *Quamuis vero illi qui Dei cultores sunt hostes suos superent* [Coran 8 : 45, 47], *tamen inveniuntur etiam in*

235 de] du - d'après BTSH 248 n'a] ne - d'après BTSH

236 ait raconté] a racheuté T 237 avec nous] avenues B 240 est] om. T 240 il est dechaoit] il les decheoit B 244 de] a T 245 dit] om. T 246 son escripture] ses escriptures T 246 est il] il est T 248 estre] a estre BT 251 que il] qui li BT 251 est] en B 257 qui estoit] om. T 258 seurmoutent] sormonte T 259 qui] ceulz qui T

252–254] Coran 17 : 59

258] Coran 8 : 45, 47

qui il se combattent sont dignes de tel poine avoir. Ne ce n'est pas merveille se la gent de Perse ydolatre et tres renouee fu vaincue de Ma[fol. 379vb]hommet, et non pas pour ce que il estoit meilleur que euls, mes pour ce que il l'avoient deservi ailleurs Dieu
265 vouloit que il fussent punis d'un samblable dyable.

Et en la parfin ce que il dist que Dieu li avoit dit : « Se nous ne seussions que il ne creussent en toi etc. » Ceste chose appartenoit as Arabiens qui n'avoient onque veus prophetes, et pour ce ne pouoient il despire les signes des prophetes. Et quel laidure est ce donc a dire que il ne croiroient pas en ces signes, les quelz non pas tant seulement
270 sanz signes mes sans aucune autre demonstrence de bien il crurent a la vie d'un tres mauvés homme, ce que bestes ne deussent pas avoir ce fait⁴⁴.

46 Des fables qu'il controuva

Pour ce a donc que nous prouvon celi tant par resons de philosophie comme par devines autorités et par sa confession meisme estre estrange de toute grace de prophete, il appartient que nous voion les fables par quoi il aferme avoir fait signes contre
275 ce qu'il avoit dit avant. Que il dit que aucune foiz que il oioit le lou ullant⁴⁵, il disoit a ses compaignons que il entendoit de la voiz du lou que celi lou estoit greigneur et prince des autres. Quel signe de prophete ! Et le pouoit il pas aussi bien dire que le lou le senefioit en sa voiz estre prophete ?⁴⁶ Qui le peust reprendre de ce, comme
280 les hommes n'entendent pas ce que les lous dient ? Certes il peust avoir ordené ceste fable plus cortoisement se aucun l'entendoit bien. Si comme d'un autre lou il est dit la meismes que si tost comme il out arresonné Veheben, filz Henz Elhisim, il fu fait

Scriptura Sacra pauci idolatrae multos Israelitas fugasse [Deut. IX : 4-6] : « Pourtant, bien que les fidèles de Dieu triomphent de leurs ennemis, on trouve aussi dans les saintes Écritures que peu d'idolâtres ont mis en fuite beaucoup d'Israélites ». En outre, JdV insère une incise explicative relative au subst. *ydolatre*. Si le terme est attesté en afr. en tant qu'adj., son utilisation en tant que subst. semble plus tardive (DMF2015, s.v. *idolâtre* ; Mats. 1887a, s.v. *idolatre* ; GD ø ; GDC IX, 780c, s.v. *idolatre* ; AND, s.v. *idolatre* ; FEW IV, 540a, s.v. *idolum*).

44. SH : *Cuius autem impudentiae est dicere illos signis eius non credituros, qui non sine signis tantum se et sine aliquo alicuius boni iudicio, quod nec pecora facere debuissent, pessimae uitae homini crediderunt* : « C'est bien une grande impudence de dire qu'ils ne croiraient pas en ses signes, alors que, en dehors de tout signe et de toute manifestation favorable ils ont cru à la vie d'un homme très mauvais (lire : « en un homme de très mauvaise vie »), chose que même des bêtes auraient refusé de faire ». En fin de phrase, le pron. démonstratif anaphorique *ce*, qui semble redondant, peut très bien remonter à l'original, puisque ce genre de construction répétitive est assez fréquente dans le MH. Nous considérons donc la leçon de *B* et *T*, qui omettent le pronom, comme une variante introduite par leur modèle commun.

45. Les mss *B* et *T* présentent une *lectio facilior*. Le participe présent *ullant* est plus spécifique au loup que *urlant* et est plus fidèle au lat. *ululantem*. Nous conservons donc la leçon de notre ms. de base.

46. La traduction transpose à nouveau le ton ironique, voire sarcastique de sa source. SH : *O signum propheticum ! Nonne similiter potuit dicere quod lupus eum in illa uoce prophetam esse signaret ?*

280 Certes] Certes que *que barré* Certes que B

262 dignes] digne BT 264 que euls] d'eulz T 266 ce] *om.* T 266 ne] *om.* BT 267 veus] eu T 268 des prophetes] de prophete B 269 ces] ses BT 269 tant] *om.* T 270 sans] et sans BT 271 avoir ce fait] avoir fait BT 272 **controuva**] trouva T 276 avoit dit] dist T 276 ullant] urlant B ; urlant que T 277 de la] la T 278 Et le pouoit il] Ne pooit il BT 279 estre prophete] a estre prophete BT 281 Si comme] Come T 282 si tost comme] si comme BT 282 Henz Elhisim] Hensel Hyzin B ; Heuset filz Hysin T 282 fu] est T

266] Coran 17 : 59

sarrazin. Et se il eust mué illec le lyon por le lou, cil qui fist la fable, ele eust esté plus noble. Mais a bon droit il meismes mettoit les lous en ses fables quer aloit touz jours ravissable et cruel comme loup.

Et [fol. 380ra] ausi dist il que le beuf avoit parlé a Zorai son mestre et que il avoit mis la main de son mestre sus Humemabeche sa fame⁴⁷. Derechief que il avoit commandé a l'arbre que il l'aorast, et il l'aoura tantost. Et toute foiz dient les Sarrazins que c'est faus.

Derechief, il dist que Zameb la juyve, fille Muslim juyf, fame Zelem, li avoit donné venin en un euf rosti, et l'escale de l'euf avoit parlé a li et dit⁴⁸ : « Ne me menjue pas, quer je sui envenimé » et il n'en vult mengier, mes Esberen filz Mazuz le menja et en fu mort. Mes je saroie volentiers assavoir se il tout seul oï la vois de cele caquelote d'euf⁴⁹ ou se touz cil qui la estoient l'oïrent. Se touz l'oïrent il fu merveille comme celi ossa mengier l'euf s'il n'avoit esperance, par aventure, qu'il peust estre resuscité de son prophete⁵⁰.

Et ausi est il raconté illec qu'il mist aucune foiz sa main en une caverne de laquele il issi yaue de quoy il but, li et ses compaignons et leur bestes. La quel chose l'en souloit raconter que ce avoit esté de Mahometh, filz Azari⁵¹. Et si est il tenu des Sarrazins pour non certain et pour frivole et de l'un et de l'autre. Et il meismes tesmoigne ces choses estre tres grans mençonges quant il dit en sa grant escripture que nul signe ne li furent donnees. Et si comme il meismes dit derechief : « Je ne sui envoié fors en vertu

47. SH : *Qui etiam bove Zorai domino suo loqutum fuisse dixit, et quod super ubera Humemabeth mulieris manum suam posuerat*. JdV omet de traduire le subst. lat. *ubera* (« les mamelles »). En outre, il semble identifier le référent du déterminant poss. de *manum suam* comme étant Zorai. Cette étrange histoire raconte, à l'origine, que Muḥammad plaça sa main sur le pis asséché de la brebis d'Umm Ma'bad, et le vieil animal se remit à instantanément à donner du lait. L'omission de toute mention à l'animal remonte à la compilation du SH.

48. Le SH fait originellement allusion à une *scapula ovis*. JdV confond *ovis* (« brebis ») avec *ovi* (« oeuf »), influençant ainsi la trad. du subst. *scapula* (« omoplate ») en *escale*. On notera que ce dernier mot est une variante normande du subst. f. *ecaille*, désignant la coquille de l'oeuf.

49. Le DMF propose une seule occurrence du mot *caquelote* (DMF2012 s.v. *caquelote*, la notice est inaccessible dans le DMF2015), notamment à l'intérieur du *Réceptaire* de Jean Pitart, fol. 5vb, renvoyant au FEW XVI, 296b : s.v. *caken*. Le subst. *caquelote* est référencé dans le FEW comme étant une variante régionale poitevine du terme « coquille ». Cependant, que la forme soit attestée chez J. Pitart, lui-même normand, nous invite à penser qu'il s'agirait plutôt d'un régionalisme normand. La forme *caquelote* est également reprise dans le GD et le TL, mais avec la signification d'« écaille », et de « coque » dans le Mats. (Mats. 497a, s.v. *caquelote* ; TL 2, 37, s.v. *caquelote* ; GD I 781b, s.v. *caquelote* ; FEW II, 1003a-b, s.v. *conchylium*).

50. La traduction contient une lacune, présente dans les trois mss et qui remonte sans doute au texte latin. Ce passage a été examiné dans l'introduction de notre édition. La dernière proposition subordonnée, *s'il n'avoit esperance, par aventure* [...], reflète la construction exceptive lat. : « sauf si, par hasard, il espérait pouvoir être ressuscité par [l'action de] son prophète ».

51. Le traducteur de la *Risāla* fusionne ici deux traditionnalistes musulmans, à savoir Muḥammad b. Ishāq (m. 767) et Muḥammad al-Zuhrī (m. 741), tous deux cités dans les textes arabe et lat. (Tartar 1985 : 165). En outre, notons qu'il est considéré ici comme étant l'acteur supposé de cette fable.

284 meismes mettoit] mesmement - *d'après* BTSH 295 l'euf] leur - *d'après* BTSH

283 mué illec] yllec mué BT 284 aloit] il aloit BT 286 beuf] leup B ; on T 287 Humemabeche] Humebabeth BT 290 Zameb la juyve] Zameb la jenne B ; Zamel la jeune T 290 Muslim juyf] Musliminien BT 292 quer je sui envenimé] *om.* T 292 Esberen filz Mazuz] Esmeren filz Bazus BT 293 assavoir se] assavoir mon se BT 294 il] ce T 294–295 comme celi] comment celi B ; comment il T 298 La quel] De la quelle T 300 et] *om.* BT 300 tesmoigne] dist T 301 nul signe] nuls signes BT

de glaive, et qui ne recevra ma prophécie il sera occis ou il rendra pris et treu pour sa desloiauté et sera leissié. »

305 Donc par son tesmoing sont plus apertement et plus manifestement prouves toutes ces choses estre fauses et par ses diz meismes que il dit en son Alcorent ainsi : « Quelque chose que vous trouverés escripte pour moi acorder la avec l'Alcoren⁵², et s'il ne s'accordent ensemble sachiés que je sui innocent de cele escripture et que ele n'est pas moie. » Et donc selonc ceste regle touz [fol. 380rb] iceulz signes sont a
310 refuser les quelx ne sont pas trouvez en l'Alcoren⁵³.

47 De la mort de li

Et ceste chose vous est laide et a pleurer, a vous et as siens, quer si comme il leur avoit commandé que, quant il seroit mort, il ne l'ensevelissent pas pour ce que au tiers
315 jour il seroit receu el ciel, et si comme il gardoient ce commandement et l'atendoient a grant desir, et il l'avoient ja atendu du lundi que il avoit esté mort jusques au mecredi en l'autre semaine après, et fussent ja touz ennuiés d'attendre, il ne virent en li nulle autre chose que pueur qui croissoit touz jours. Et en la parfin, si comme Humbrien raconte, il le gerent hors tout nu.

Gombram, toute foiz, filz Ebizam, dist que le lieu et li furent vestuz de III veste-
320 ment et fu enseveliz par les mains de Hali⁵⁴, filz Habitalib, et Alladl, filz Alahabeth, filz Ademucalla son oncle. Et l'en dit que par VII jours il fu malade de male maladie et qu'il perdi le sens, et au VII jour il gueri⁵⁵. Et Hali, le filz Habitalib, dist que il estoit corcié de ce qu'il avoit perdu son sens, et donc commanda il que il ne demorast plus nul homme avec li en la maison, fors Alahabeth, filz Abdemutalla. Et a l'autre
325 VII^e jour il fu mort et le ventre li enfla, et le petit doi li fu tout recorbé arriere⁵⁶. Et

52. Si la leçon *acordés* (B et T) semble préférable, il n'est pas exclu que la forme de l'infinitif de notre ms. de base remonte à l'original. Cet infinitif peut être considéré soit comme un choix rhétorique, et aurait alors une valeur d'impératif (Hasenohr 2006 : 167), soit comme le fruit d'une mélecture du lat. *conferte* devenu *conferre* par assimilation graphique. Le sens du verbe est « comparez-la ».

53. Il faut comprendre : « Selon cette règle, tous les signes qui ne se trouvent pas dans le Coran sont à rejeter ».

54. SH : *dixit quod lotus et tribus vestibus indutus sepultusque sit per manus Hali...* Dans la traduction, la leçon *le lieu*, contenue dans les trois mss, est le produit d'une mélecture de *lotus* en *locus*.

55. AK-Lat : *Fertur enim quod per septem dies morbo pleuretico egrotaverit et amiserit sensum, [...]*. Dans la source du SH, Muḥammad est victime de la pleurésie (ar. : *dhāt al-janb*). Dans la tradition musulmane, les compagnons du Prophète pensaient que ce dernier en était atteint, ce qu'il démentit (Ṭabarī, éd. Poonawala 1990 : 178-9). Dans le SH, le nom de la maladie est simplifié en *morbo epileptico*, rendu en mfr. par le syntagme *male maladie*.

56. Les déformations que subit le cadavre de Muḥammad symbolisent les péchés charnels de gourmandise (le ventre enflé) et de luxure (le petit doigt, métaphore du sexe). Cf. Vol. I, Section III.

320 Alahabeth] Alababeth - *d'après* BSH ; Alahameth T 322 qu'il] qui - *d'après* BTSH

303 occis] deceu T 305-306 toutes ces choses] *om.* T 307 Quelque] Quelconques BT 307 acorder] acordés BT 312 Et] Se B ; *om.* T 312 laide et] laide chose BT 312 a vous et as siens] vous et aus B 315 il l'avoient] il avoient B ; avoient T 316 ja] *om.* T 318 hors] *om.* B 320 Alladl] Alabd B ; Apdalb T 321 male] malvese BT 322 il gueri] il fu gari BT 322 le] *om.* T 323 corcié] couroucié BT 324 Alahabeth] Alabeth B ; Amaleth T 324 a l'autre] au T 325 tout] *om.* T

son obit fu - c'est le jor qu'il morut - en la II fere el XII jour du premier moys⁵⁷, en l'an LXIII de sa vie, puis qu'il out esté malade XIII jours. Et dont vesqui il LXIII ans des quelz il despendi XXIII en prophecie et X en Meques et XIII en vanité⁵⁸.

Et ce sont les choses que Mahommeth fist du commencement jusques en la fin.

330 **48 De la desvoiableté de ceulz qui l'ensivent**

Quant Mahonmeth fu mort, touz ceulz qui avoient esté deceuz de li retournerent tantost chascun a la loi que il tenoit avant, fust [fol. 380va] ydolatre, fust autre, se ne fu aucun pou de ceulz de sa lingniee qui atendoient a estre successeurs el resgne⁵⁹.

Et en ce temps fu Ebubeor, filz Amicalaf, homme sage et malicieus, qui out le resgne un pou après li, et il desplut forment a Hali, filz Abitalib, jusques a tant que celi roy l'asouaja⁶⁰ par servises et par beles parole, et que il li delesseroit le resgne après li.

Et touz ceuls qui avoient esté de la secte Mahommeth⁶¹, il les rapela a tenir la par son enging, et les remist arriere en leur folie. Les uns par pouour, les autres par esperance d'avoir honneur et facultés, et les autres pour la cause d'avoir aucun gaaing, et retournerent touz faintement et non pas de courage.

Je cuide que tu te recordes tres bien que monseigneur Emirhelimon, comme nous estion une foiz devant lui, et aucuns se complaissaient d'un que l'en cuidoit estre sarazin et il ne l'estoit mie, qui respondi devant touz et dist⁶² : « Je me merveille que de cesti seul homme vous demonstres aussi comme une chose nouvele, comme je sai que⁶³ cesti non pas seul, mes pluseurs autres plus nobles et plus puissans estre en mon palais qui ne sont pas sarrazins, et si le monstrent il a estre et ne le sont mie. Et

57. JdV omet le nom arabe du mois en question, présent dans le texte lat. SH : *Et fuit obitus eius IIa feria XIIo die mensis rabeg primi*, translittération lat. du terme *Rabī' al-Awwal*, correspondant au troisième mois du calendrier lunaire musulman. En outre, *II fere*, « jour de repos » (DMF2015, s.v. *férie*; Mats. 1574a, s.v. *foire*; GDC IX, 610a, s.v. *férie*; FEW III, 462b, s.v. *feria*), désigne le lundi (FEW III, 464a). Cette date correspond, dans le calendrier chrétien, au 8 juin 632 (Muñoz 2005 : 207, n. 309).

58. JdV a lu *in vanitate* au lieu de *in civitate*. Ce groupe prépositionnel traduit de façon simplifiée l'ar. *fi al-madīna*, qui peut signifier « dans la ville » ou, plus précisément, « à Médine », ce qui est le cas ici. Nous constatons que *B* conserve la même leçon que *J*, alors que *T* répète deux fois le complément *X en Meques*.

59. SH : ... *sive ydolatriam, sive quamlibet aliam preter paucos sue cognationis qui expectabant se fore successores in regno* : « À la mort de Muḥammad, tous ceux qui avaient été trompés par lui sont aussitôt retournés chacun à son ancienne religion, fût-elle l'idolâtrie ou autre chose, sauf quelques-uns de sa parenté, qui espéraient être successeurs au pouvoir ».

60. SH : *quousque rex adeo illum obsequiis et blandiciis delinivit*. Dans le texte latin, il s'agit bien du roi qui tente d'amadouer 'Alī à l'aide de cadeaux et de paroles doucereuses.

61. SH : *Illos quoque qui aversi fuerant a secta Mahumet* : « Ceux qui se furent détournés de la secte de Muḥammad ». Il s'agit du compl. antéposé du vb. *revocans*, traduit en mfr. par *il les rapela*.

62. Il s'agit bien ici, et jusqu'à la fin du chapitre, du discours direct du calife (*Emirhelimon*).

63. SH : *cum sciam non istum*. L'adverbe *bien* est une adjonction propre à la famille des mss *B* et *T*.

327 vie] *om. d'après* BTSH 330 **ceulz**] *cil - d'après* BTSH 333 de ceulz] *deceus - d'après* BSH; *om. T* 337 *esté*] *om. - d'après* BTSH 341 Emirhelimon] Emurhelimon - *d'après* BSH; Helymon T

326 II] *seconde* BT 326 XII] XIII^e BT 328 XIII en vanité] X en Meques T 332 fust] ou T 333 successeurs] s. de li T 334 Ebubeor] Ebubeot B; Ebibeot T 334 Amicalaf] Amucalaf B; Amicalaph T 335 un pou] *om. T* 335 Abitalib] Abitalif B; Habitalif T 335 que celi roy] qu'il BT 336 delesseroit] lesseroit BT 338 folie] erreur T 339 honneur et facultés] facultez et honneurs T 339 la cause] cause B; esperance T 341 cuide] croy T 345 que] bien que BT

c'est a bien pou la maniere de touz ausi comme le proverbe du lou⁶⁴ : "le juyf devant qu'il est fait sarrazin n'est pas juyf, et a paine amera aucun sa loy devant qu'il ara pris une autre". Et porquoi me doudrai je de ce ? Ou qu'en puis je faire, fors ce que
 350 mon seigneur Mahomette faitoit ? Quer ceste chose li avint que touz ceuls a bien pou qui estoient plus prochains et plus familiaires de li ne tenoient sa loy fors faintement et decevamment, mes estoit si despité [fol. 380vb] d'iceulz qu'il tenoient pour noient quant qu'il disoit et si le haioient en leur cuer tant que un jour il le vouloient occirre, et l'atendoient en une vallee, et ja soit ce qu'il espuantassent soudement, si que sa mule
 355 chai et morut. Et toute foiz, pour ce ne se monstra il onques a eulz corcié pour ceste chose⁶⁵. Et par l'essample de celi, touz ceuls ci, soient des Chrestiens, soit des Juys, soit des paiens, si le dient il estre sarrazins en mon resgne, et si ne le sont mie, ne je ne les contraindrai ja a autre chose, quer je sai bien que nul chrestien qui par paour faint estre sarrazin ne permaindra en la loi sarrazine et aussi le sent je des autres. Et
 360 que en puis je plus faire ? Dieu le voie et en juge. Je ferai ce tant seulement que je les maudirai touz jours. »

49 Que la loy de celi n'est pas devine

Et se tu dis que je ne le deusse pas reprendre pour ce que il se vengoit aucune foiz comme l'en treuve que si fist Josué et moult de ces autres prophetes, saches que autre
 365 chose est quer Dieu commande, autre chose que homme ne pense faire⁶⁶. Diex si leur commandoit son commandement du quel homme ne seist jugier quel il soit⁶⁷, combien il soit grant, ne ou il soit. Donc dis tu⁶⁸ que Mahomette ne doit pas estre repris de ce se Dieu li commanda tel chose. Donc preuves tu que Dieu li commanda ? Certes celi

64. Le SH, ainsi que sa source parlent d'un *iudeo proverbium*, qui est rendu en mfr. par le proverbe du lou. L'erreur se trouvant dans tous les mss, elle est sans doute le fruit d'une mélecture de la part de JdV ou du copiste du modèle lat.

65. SH : [...] *quatenus transeunte illo terrificarent subito mulam eius ut precipitatus interiret*. Deux remarques sur la trad. de JdV. La première porte sur la traduction de l'adv. *quatenus*, traduit par *ja soit que* qui introduit une sub. concessive, incohérente avec le reste de la phrase. L'erreur provient sans doute d'une mélecture, ou d'une transformation de *quatenus* en *quamvis*. La seconde concerne la confusion qui fait du compl. d'obj. de *terrificarent*, à savoir *mulam eius*, le sujet du verbe *interiret*, ainsi que du part. pas. *precipitatus* contenus dans la complétive introduite par *ut*, le sujet réel devant être Muḥammad. Une telle erreur peut sans doute être expliquée par la mécompréhension d'une notation abrégée des désinences lat.

66. « Sache que c'est bien différent si c'est Dieu qui prescrit la vengeance ou un homme ».

67. Le texte lat. propose *quodcumque*, à savoir la forme neutre du relatif *quicumque*, là où *J* contient un simple rel. Nous accueillons donc la leçon *quel* de *B*, *T* et du SH.

68. SH : *Ergo, inquis...* Notre ms. de base propose la leçon *di je*, à considérer comme étant fautive, car elle attribue à al-Kindī une déclaration qui contredit toute l'argumentation que ce dernier a établi jusqu'à ce point. Nous accueillons donc la leçon des mss *B* et *T*.

349–350 ce que mon seigneur Mahomette] que Mahomette mon seigneur - *d'après* BTSH 359 estre] est *d'après* BTSH 366 quel il] que il - *d'après* BTSH 367 dis tu] di je - *d'après* BTSH

347 la maniere] le proverbe T 347 le proverbe] *om.* T 349 pris] apri T 350–351 a bien pou qui estoient] qui estoient a bien pou T 352 decevamment] despitement T 354 espuantassent] espouantassent BT 355 pour ce ne se monstra il onques a eulz corcié] ne se monstra il onques pour ce couroucié a eulz B ; pour ce ne se moustra il onques couroucié a eulz T 356 celi] li BT 356 ci] yci BT 356 soient] soit T 357 paiens] sarrasins T 357 le dient il estre] dedient il a estre B ; si dedient a estre T 364 de ces autres] d'autres BT 364 saches] sachiez BT 365 faire] a faire T 367 soit grant] est grant BT 367 de ce] *om.* T 368 preuves tu] prouvez tu T 368 commanda] commande T

Dieu, se ce fu Dieu, il se deust estre demonstré en aucune chose selonc ce que nous
 370 avons demonstré par desus. Mes ne par signes ne par miracles il ne le monstra⁶⁹, si
 que nous ne croion pas que il fust Dieu, quer se il fust Dieu il n'eust ja donné sa loi
 sanz miracles. Et ce que nous croion de li nous est commandé et confermé tant el Viel
 Testament comme el Novel, ne autrement nous ne le tendron ja pour Dieu, ne nul autre
 [fol. 381ra] fors celi qui, toute foiz que vult donner la loy, il la conferma par signes
 375 et par miracles devins⁷⁰. Mes celi tien prophete, qui il fu ne donc il vint ce ne sai je,
 comme Nostre Seigneur Jhesu Crist dit que la fin de touz prophetes fu en saint Jehan
 Baptiste.

Mes n'apartient en nule maniere a ta sagesce que tu m'as volu amonnester que
 je delesse les tres sains commandemens de Nostre Seigneur Jhesu Crist es quelz il
 380 [ne] promet celi tres ort et puant paradis que tu as devisé, mes cele pardurable vie des
 angles es cielz⁷¹, et que je me tenisse as tres ordes et bestiaus coustumes qui ne sont
 mie commandees de Dieu. Non ! Mes sont amonnestés as chaitis maleureus et sers de
 la charnel pueur par l'esperit de fornication et de gloutonnie, des quelz Pol l'Apostre
 dit aussi comme de leur semblables : « Le ventre est leur dieu et leur gloire en la
 385 confusion d'euls qui ne sentent fors choses terriennes et decheables », et donnent a
 leur ventre et a leur luxure choses convenables, ne il ne puent sentir autre chose, et
 le malin esperit les a aveugliés, et il aront en heritage pourreture et vers inmortelx,
 quer il sont touz jours aussi comme pourceaus et se tornient en l'ordure et el fiens de
 luxure.

Et je ne me puis tenir de merveillier comment il peut avoir esté dit estre prophete
 390 je ne dis pas d'aucun sage, mes comment, ou par songe, aucun cuer humain le pout
 cuidier, comme et sa vie et sa dottrine soient contraires non pas tant seulement a la
 religion devine, mes a toute humaine honnesté, si que a bien pou les bestes rudes le
 peussent a bien pou entendre. Et que dirons nous plus debonnairement ? Car onques
 395 nus des sains et des devins messages envoiés de Dieu [fol. 381rb] nous ne seumes qui

69. SH : *nec signis, nec miraculis hoc ostendit*. Le ms. J omettant la première particule de négation, nous accueillons la leçon de B et T.

70. SH : *Nec alium unquam pro deo habebimus nisi illum unum et verum, qui quotiens legem dare voluit, signis hanc divinis et mirabilibus confirmavit* : « Et nous ne tiendrons jamais un autre à la place de Dieu, sinon ce [Dieu] unique et vrai, qui, chaque fois qu'il a voulu donner une loi, l'a confirmée par des signes divins et admirables ».

71. Nous insérons la particule négative *ne* sur base du texte latin. Sa présence est indispensable pour garantir la lisibilité du texte, tant du point de vue du contenu (le texte affirme que le paradis des Chrétiens n'est pas *ort et puant*) que de la syntaxe (la phrase est structurée par le groupe coordonné *ne...mes*).

370 ne par signes] par signes - *d'après* BTSH 374 donner] donne - *d'après* BTSH 376 Nostre Seigneur Jhesu Crist] Nostre Sire Dieu Jhesu Crist - *d'après* BTSH 380 [ne]] *om. corrigé par conjecture sur base du SH* 384 et] est - *d'après* BTSH

372 confermé] confremé T 374 celi qui] que cesti que B ; que cesti T 374 que] a qui T 374 vult] il volt BT 374 conferma] confrema BT 376 touz] tous les B ; touz de touz les T 378 n'apartient] il n'apartient BT 381 es] des BT 381 coustumes] contraintes T 382 Non !] *om.* BT 384 aussi] ainssi T 387 heritage] l'eritage T 387 inmortelx] non mortelz BT 391 aucun] *om.* T 393 humaine] *om.* BT 395 des] *om.* T 395 qui] qu'il BT

376–377] Matt. 11 : 11–13

384–385] *Ad Philippienses* III, 19

fussent envoiés par espuantement de glaive ne qui l'afermast, qui est cil qui vesqui tant traitement, qui enseignast de ordes choses ou qui eust ainssi acraventé l'umain lignage ?

50 Comment il la donna par fallace

400 Derechief nous retourneron a plus clerement regarder ses commandemenz, les quelx je ne sai a quel loy il soient veus appartenir. Nous en avon receu II de Dieu : l'une de grace et l'autre de justice. La loy de grace est donnee de Jhesu Crist. La loy de justice est donnee de Moyses. La loy de grace commande telx choses : « Amés vos anemis et leur faites bien, et a ceuls qui vous harront », et ces autres choses. La loy
405 de justice commande rendre ieul pour ieul, dent pour dent, arsure pour arsure, fereure pour fereure, et ces autres semblables qui appartiennent a autel mesfet comme l'en fait. Mes de nulle de ces II choses il n'est pas chose aperte que tu ne tes compaignons en soient ⁷². Mes avant que Mahommeth apparust, grant multitude de gent tindrent ces lois, l'une qui fu donnee de Jhesu Crist et l'autre de Moyses. Et quant ces II loys tant
410 seulement sont donnees as hommes, desqueles l'une est loy devine et l'autre est loy humaine, donc doit il miex estre apparceü que ele est trouvee de ton compaignon ? Et quele sera ele, fors la loy du dyable ? ⁷³

Et nous savons bien que par l'amonnestement du dyable ceste loy s'apparut. Je ne sai donc laquele n'est pas aprouvee ne humaine ne devine, mes est traitresse par
415 semblant entre l'une et l'autre, et veut maintenant un maintenant autre, et faint que c'est maintenant cele maintenant l'autre, et ainsi n'ensuit nulle chose fors le dyable qui s'esforce [fol. 381va] touz jours estre moien entre les homes et Dieu.

Mes par aventure tu diras que il est prouvé por que cele loy est devine quer, comme Mahommet fust ydiote et sans lettres, il ne la peut avoir escripte ou prononciee
420 as hommes sanz la vertu devine. Mesmement comme il dit illec que ne hommes ne dyables ne peussent faire tel escripture, et dit que se il eust fait ceste loy descendre sus une montaigne que pour la pouour de Dieu la montaigne s'enchinast et aourast cele

72. SH : *Harum duarum nullam socii tui esse manifestum est* : « Il est évident qu'aucune de ces deux-là n'appartient à ton compaignon ». JdV traduit en utilisant une double négation qui fait dire à sa trad. le contraire du texte lat. (« Mais il n'est pas manifeste que ni toi, ni tes compaignons soyez concernés par ces deux choses »).

73. SH : *Cum igitur iste due tantummodo leges hominibus date sint, quarum altera divina, humana magis esse videtur, ista tertia lex a socio tuo inventa, quid erit nisi dyabolica ?* Le SH propose une seule interrogative directe que le traducteur préfère formuler en deux parties.

416 le dyable] le de dyable - *d'après* BT

396 espuantement] espoventement BT 396 ne] *om.* T 396 l'afermast] l'afremast BT 400 a plus clerement regarder] a ce plus clerement regarder B ; a regarder plus clerement T 404 ces] tiex B ; telz T 407 choses] *om.* BT 407 tu] toy T 410 sont] furent B 411 donc doit il] Et dont il B 413 savons] sommez T 413 que] quer B 414 pas] *om.* BT 415 un] l'une BT 415 maintenant] et m. T 415 autre] l'autre BT 416 cele] telle T 416 n'ensuit] ne s'ensuit T 418 por] par ce B ; de ce T 421 faire tel] avoir fet T 421 eust] eussent BT 422 s'enchinast] s'enclinast BT

403–404] Matt. 5 : 44

404–406] Exode 21 : 23-25

420–421] Coran 17 : 88

421–423] Coran 59 : 21

loy⁷⁴. Et dit moult d'autres frivoles, les queles n'ont point de reson, les quelx tu diz
 425 avoir esté signes apers et manifestes de ton compaignon en sa prophecie, par le quelx
 choses tu les apreuves estre vrais. Quer Mahomet dit en ceste chose : « O signes et
 miracles ! O signes qui estes a acomparagier au signe de la Rouge Mer qui fu partie
 en II, et a la terre qui se tint au commandement de Josué, et commanda a mors⁷⁵ par
 le commandement Jhesu Crist »⁷⁶. Mes vraiment, cele foy fu soufraitouse tant de
 verité que de vertu, laquelle il te delessa, seule d'argument et plaine de desverie et de
 430 descors.

51 Comment le livre de l'Alcorent fu fait

Si comme Serge moine avoit griement pechié en son moustier et il eust esté escom-
 menié et bouté hors pour ce pechié, il vint en la region d'Arabe et d'Inde⁷⁷ jusques
 a Meques, et la descendi ou il avoit II pueples, l'un qui aouroit les ydoles et l'autre
 435 qui estoit juyf, et trouva la Mahonmeth qui aouroit les ydoles. S'il vult faire aucune
 chose qui pleust as moines qui l'avoient mis hors et qu'il deservist a estre reconcilié,
 quer il estoient hereges vestoriens qui disoient que Marie n'avoit pas enfanté Dieu
 mes homme tant seulement⁷⁸. Si li amonnes[fol. 381vb]ta a tout son povoir et a toute
 s'estude que il lessast les ydoles et devenist crestien vestorien. Et il le fist et fu Mahon-
 440 meth son deciple, et pour ce se nomma il vestorien. Et ainsi fu fait que il aprist de ce
 moine aucunes choses du Viel et du Novel Testament ; et ces choses il mist par fable

74. SH : *Et iterum : Si hanc legem fecissemus descendere super montem, inclinaret se mons ipse et adoraret eam pre timore dei*. JdV transforme ici la citation directe de ce verset coranique en discours indirect. Le sujet réel du *fecissemus* est Dieu, cependant, dès le texte arabe, la citation est attribuée à Muḥammad, expliquant ainsi pourquoi ce dernier est devenu sujet actant de la citation coranique conservée par le SH.

75. « Se esperaria la lectura *mortuis* en lugar de *mortibus*. Este gazapo gramatical llevo a los copistas de los manuscritos a ensayar correcciones como : *maribus, motibus, moribus*, etc. la version arabe no deja lugar a dudas : "...de resusciter [sic] les morts par le Christ" : Tartar (1985 : 180) » (Muñoz 2008 : 211). Nous retrouvons une tentative de correction similaire dans le ms. B, qui propose *mons*, au lieu de *mors*. Néanmoins, cette référence peut renvoyer à l'épisode de Lazare.

76. JdV transforme la remarque ironique d'al-Kindī en discours direct attribué à Muḥammad. Cette erreur est sans doute induite par le lat. *O signa et miracula in istis ait Mahumet*. En outre, le gérondif *comparanda* est traduit par une deuxième pers. du plur. *estes a acomparagier*.

77. SH : *ad regionem Tuchune et inde usque ad Mecham*. La *regione Tuchune* (ar. *Tihāma*) est une région côtière de la Mer Rouge, que JdV traduit de façon simplifiée en *region d'Arabe*. Il interprète conséquemment l'adv. lat. *inde* en *Inde*.

78. JdV ne semble pas reconnaître l'adj. lat. *nestorianus*, qu'il rend par *vestorien*, le tracé du v- initial, ici et dans les paragraphes qui suivent, étant très net dans les mss. Par la suite, sans doute le reconnaît-il ou en prend connaissance, et il le traduit correctement dans les lignes qui suivent, sans pour autant revenir en arrière afin d'apporter une correction aux premières trad. fautives.

424 manifestes] magnifiés B ; mainfez T 425 apreuves] as prouvez T 425 ceste] celle B 426 a acomparagier] acomparagiés BT 427 a mors] aus mons B 427–428 par le] au T 428 foy] loy BT 429 que de] come de T 434 descendi] d. il T 434–435 l'un qui aouroit les ydoles et l'autre qui estoit juyf] l'un qui aouroit la loy Mahomet et l'autre qui aouroit les ydoles B 435 et trouva la Mahonmeth qui aouroit les ydoles] *om.* B 436 qui] *om.* B 438 li] *om.* BT 439 lessast] delessast B ; delaisaissent T 440 fu] fu il T 441 et ces] les quelles T

426–427] Exode 14

427] Josué 10 : 12–13

427–428] Luc 8 : 54–55 ; Jean 11 : 43–44

et par mençonge en son Alcoren. Et si li amonnesta que il meist⁷⁹ en son Alcoren que il avoit esté dit de Dieu que moines et prestres li devoient estre plus favorables pour ce que il ne s'en orgueillissent point⁸⁰.

445 Et quant les Juys sorent que pluseurs et mesmement Mahommeth suivoient se moine a quelcunque chose aussi comme ombre de crestienté, et que a bien pou ce qui fu fait après par Mahonmeth estoit ja acompli par ce moine, trois Juys saillirent et se doubterent que Mahonmeth ne cheïst ja en la vraie crestienté. Si vindrent a lui par leur malicieuse subtillité et distrent que il vouloient estre ses compaignons et ses deciples
450 en sa secte. Et li amonnesterent a escripre en l'Alcoren toutes les plus laides choses qui y sont et et furent touz jours avec li jusques en la fin de cele euvre.

Et après la mort de celi, si comme nous avons dit, chascun retorna a sa secte, c'est a dire fause loy. Et Ebubert succeda a Mahonmeth el resgne, et Hali, filz Ebutalib, comment qu'il fust plus noble, seroit soz li. Et les devans diz Juys voloient derechief
455 troubler toutes ces choses, si amonnesterent Hali et distrent : « Pourquoi, quant tu es fort et noble, ne te faiz tu prophete si comme Mahommeth ton compaignon fist, qui estoit crestien vestorien ? Et nous serons avec toi aussi comme nous fusmes avec li et t'aideron en toutes choses ». Et celi, qui estoit [fol. 382ra] janne et sanz nulle bonne doctrine, leur otroia legierement.

460 Et dont aussi comme avant enseigné a ce⁸¹, et ausi comme il estoit enfant et foloiant si comme il apartient a tel aage, un jour que il aloit par aucunes desvoiabletés, les Nestoriens li demonstrent le lieu repost de celi faus moine par quoi il donnoit larrecineusement response a Mahommeth ; et quant il virent que celi enfant estoit pris, si le menerent a ce tant par menaces que par beles paroles que il ne le monstreroit a
465 nul. Et avoient ja amené Hali a commencier a bien pou ceste chose ; mes quant le roy Ebubert oï ce, il commanda le jane homme venir a li, et quant il fu venu, il l'aplania tant par promesses et par beles paroles que il se delesseroit du tout de ce qu'il avoit commencié et seroit souzmis a li en toutes choses.

79. Le verbe *meist*, présent dans notre ms. de base, traduit ici le vb. lat. *poneret*. Nous écartons donc la leçon *deïst* proposée par les mss *B* et *T*.

80. SH : *Hec et ille persuasit ut in alcorano suo poneret dictum a deo quod monachi et presbyteri christiani familiariores ei esse deberent, quia non superbiunt*. L'adj. *familiariores* est construit avec *ei*, datif complément d'adj., « être [considéré] plus amicalement par lui ». JdV rend ceci par *li devoient estre plus favorables*, dont la syntaxe est plus ambiguë qu'en latin. Il faut donc comprendre ici que Muḥammad doit se montrer davantage bienveillant à l'égard des Chrétiens, parce qu'ils ne sont point orgueilleux.

81. Le groupe *avant enseigné* traduit le p.pa. adj. *predoctus* qui signifie « endoctriné ». Comme c'est souvent le cas, JdV décompose le mot et traduit séparément le préfixe et le participe.

451 et] et les plus laides *doublon barré par le copiste* 461 si comme] *ms. illisible - d'après BT* 461 que il aloit] *ms. illisible - d'après BT* 462–463 il donnoit larreci] *ms. illisible - d'après BT* 465 nul] *ms. illisible - d'après BT* 465 ja amené] *ms. illisible - d'après BT*

442 meist] *deïst BT* 443 il] il li *BT* 447 après] *om. T* 448–449 par leur malicieuse] par malicieuse *B* ; par merveilleuse *T* 450 li] il li *B* 450 a] de *BT* 451 en] a *T* 453 Hali, filz Ebutalib] Ely, filz Habitalif *B* ; Hely, filz Abutalif *T* 455 distrent] li distrent *T* 456 fort] franc *B* 456 si] aussi 456 fist] fu *T* 457 Et] *om. T* 459 legierement] ligierement *B* 461 aucunes] les *T* 462 demonstrent] monstrerent 464 par menaces que par beles paroles] par belles paroles come par menaces *BT* 467 par promesses et par beles paroles] par belles paroles et par promeszez 467 du tout de ce] de tout ce *T*

Et les Juys toutefoiz ne lessierent point a faire ce que il pourent, quer il pristrent le
 470 livre de celi Hali, le quel Mahommeth li avoit lessié, et osterent ou adjousterent de celi
 livre ce que il voudrent ou le muerent, du quel livre cele auctorité est une. Les Juys
 dient que les Crestiens ne sont nule chose et les Crestiens dient que les Juys sont folz.
 Et entre moult d'autres choses et de fables, le chapitre est illec ou la fable du formi
 est, et cele l'irengné et cele de la mouche a miel⁸².

475 52 Comment l'escripture de li fu derompue

Nous demonstreron en aucune partie comment ceste escripture fu exposee en
 moult de manieres, tant de Juys que de plusieurs autres, et fu diversement entendue, et
 a bien pou en la parfin toute derompue. Quer après XL jours et, si comme les autres
 dient, VI mois que Ebubert commença a resgner, il apela Hali filz Abitalib et li dist :
 480 « Pourquoi ne fus tu present quant je fu fait roy, et tu ne fus pas avec les autres et
 si es grant [fol. 382rb] prince et noble ? » Et Hali respondi : « Quer je fui occupé a
 conqueillir escripture, si comme le prophete m'enjoint. » Et Eleage filz de Juzef avoit
 ja conqueilli moult de livres et en avoit ja osté moult de choses⁸³. Et si avoient fait
 moult d'autres⁸⁴.

Et aucuns lisoient cele escripture selonc Hali : c'estoit la mesnie et les privés et les
 plus prochains de li. C'est icelle escripture qui avoit esté a Choraïs et que l'en disoit
 qui avoit sa premiere escripture, la quele le moine nestorien li avoit bailliee, le quel
 il apeloit aucune foiz Gabriel, aucune foiz Leial Esperit. Et les autres lisoient come
 conqueillie de divers hommes. Et moult d'autres le lisoient selonc l'arabiel, que ele
 490 estoit d'un home qui estoit naguerrès venu du desert, qui avoit escript moult de choses
 sans sens et sanz reson. Les autres la lisoient selonc Zahefatin, et les autres selonc
 autres⁸⁵. Et touz en avoient transcrit en roulés et en pieces de parchemin ce que il
 plesoit a chascun ; et touz estoient entre euls divers et descordables. Et quant il lisoient
 l'un et l'autre, il disoient : « Je l'ai miex que toi, mes tu l'as pis que moy ». Et l'autre
 495 disoit : « Et je l'ai toute et tu n'en as riens, mes tu n'en as riens et j'ai tout ». Et en

82. Ici, le texte fait référence aux anciens titres des sourates 27, 29 et 22.

83. SH : *Et iam collegerat Eleage filius Vizef [Juzef] multos codices, et dinumerat multa in illis*. Eleage filz de Juzef fut gouverneur de l'Iraq entre 694 et 714 et également responsable d'une collection coranique. Or, dans le texte, il est considéré comme contemporain de 'Alī. Ar. : *wa-'anta ta'lama 'an al-Ḥajjāj ibn Yūsuf kāna qad jami'a al-muṣḥāfa*, « Tu sais aussi qu'al-Ḥajjāj ibn Yūsuf réunit, lui aussi, les recueils sacrés » (Tartar 1977 : 110 ; 1985 : 183).

84. SH : *sicque ceteri multi*. « Comme beaucoup d'autres [l'avaient fait] ».

85. Ak-Lat : *Alii secundum Zahefatin et Azihbin, alii secundum Hatuhil Enhail, alii secundum Hazim Elquef, alii secundum alios*, repris par le SH *Alii secundum Zahefatin et Arabin, alii secundum alios*. Notons que le SH abrège la série de lecteurs, que JdV raccourcit une nouvelle fois en ne citant que le premier (*selonc Zahefatin*). Le traducteur de l'ar. au lat. n'a pas reconnu les noms de matières ayant servi de support d'écriture des fragments révélés du Qur'an, et *Zahefatin* est donc la translittération de *ṣaḥīfatin* (« feuillets »).

469 pristrent] presterent T 471 ou] et BT 472 folz] foulx B 473 de fables] fables BT 474 l'irengné] del moine T 476 demonstreron] demonstrerons B 476 fu exposee] fu in exposee 477 que] comme BT 480 tu] si BT 481 respondi] dist T 482 m'enjoint] me maine T 483 ja osté] adjouste T 483 si avoient] si en y avoit ; **si en avoit T** 489 moult d'autres] les autres BT 489 l'arabiel, que] l'arabique BT 491 la lisoient] lilisoient T 494 disoient] d. que T 495 Et] *om.* T 495 j'ai tout] et je l'ay toute T

ceste maniere, les uns ajoustoient, les autres muoient et les autres amenuisoient, et les autres la corompoient en quelque maniere, si que celi livre est fait du tout en tout non digne de foi.

53 Du conqueillement arriere de celi et du degastement

500 En la parfin, quant Ebubert fu mort et Ormen filz Hafen⁸⁶, Hali si le gueitoit et le vouloit occirre. Et quant l'en ot dit au roy de la diversité de l'escriture et des communs contens, et des tençons qui estoient faiz pour ele, et les plus sages li distrent qu'il se doubtoient que traïsons et omici[fol. 382va]des ne commençassent el regne, et mesmement que toute cele escripture ne perisist, donc commanda le roy que tous
505 les livres et les quartes et les roulés fussent queillis.

Et toute foiz Hali Abitalib, Iben et Muzod si ne voudrent baillier leur livres⁸⁷, mes toute foiz ceus qui furent conqueillis furent bailliés a Zeidi, filz Zebith Aleuzari, et a Abdalla, filz Alahabeth, pour rassembler arriere tout en un livre et pour amender le. Et leur fu dit : « Se vous ne vous pouez acorder ensemble en un chapitre, si l'escrivés
510 selonc l'essamplaire et l'auttorité Chorais »⁸⁸, la quele chose il firent si comme je vous dirai, quer quant il trouvoient en un lieu *arche* l'autre metoit *arc* et l'autre metoit *arche*⁸⁹, et toute foiz disoient il selonc ce que il estoit en Chorais.

Et ainsi firent il de moult d'autres clauses et ordenerent IIII livres semblables, et en envoierent l'un a Meques, l'autre en Syrie, l'autre en Alerac et l'autre lessierent
515 en leur cité. Mes celi qui fu envoyé a Meques peri par feu, quer Meques fu degastee par Ozearie. Et celi qui demoura en la cité fu perdu el temps de Gezich filz Mazoma. Le tiers qui estoit en Aleirac ne fu onques puis veü le temps Alimistar. Et le roy commanda a Ozimen, qui avoit commandé que ces livres fussent faiz, que tout ce qui estoit demoré es quartes et es roulés fust ars.

520 Et de ses diversités et de ces muemens qui ont esté diz par desus, il avint que moult de chapitres furent trouvez la, divers et contraires les uns aus autres, si comme

86. Il manque dans la traduction une section du SH : *Denique mortuo Ebuberc, et succedente sibi Ormen filio Hafen cui insidiabatur Hali filius Abitalib et querebat eum interficere*. Il faut donc comprendre que lorsque Abū Bakr (Ebubert) mourut, 'Uthmān b. 'Affān lui succéda et 'Alī se mit alors à l'espionner dans le but de l'assassiner.

87. SH : *licet tamen Hali filius Abitalib et Iben Muzod libros suos dare noluerunt*. Dans sa traduction, JdV semble avoir éprouvé des difficultés vis-à-vis des noms arabes, car, à partir des deux protagonistes, Hali Abitalib et Iben Muzod, il en crée un troisième : Hali Abitalib, Iben et Muzod. Ensuite, *Hali filius Abitalib* devient *Hali Abitalib*.

88. L'autorité Chorais fait ici référence à la langue Quraysh, langue de la révélation. Cf. Vol. I, Section III ; EI V, 419a, s.v. *al-Kur'ān*

89. Le débat quasi philologique dont il est question fait allusion au choix du terme convenable pour parler de l'Arche d'Alliance. Les mots *arche* et *arc* renvoient à l'arabe *tābūt* et *tābūh*.

499 Du] De - d'après BT 514 Alerac] Leirac - d'après BTSH

496 les] et les T 496 amenuisoient] l'a. T 496-497 et les autres] les autres B 497 celi] ce B 500 filz Hafen] filz de Hafem B ; filz de Hasen T 500 Hali] Hala T 505 queillis] conqueillis T 506 Abitalib] Habitalif B ; Habicalif T 506 Iben] Beni B 506 Muzod] Mused T 507 conqueillis] requeillis B ; queillis T 507 Zebith Aleuzari] Zebod Alenzari B ; Zebud, et a Eleazari T 508 pour amender le] amender B 509 pouez acorder] accordés T 513 moult d'autres] pluisseurs autrez 514 en] om. T 516 fu] si fu T 516 Gezich] Gesic BT 516 filz] filz de BT 517 Le tiers] L'autre T 517 puis veü] veüs puis BT 517 Alimistar] Amustar BT 519 fust] fuissent BT 520 ses] ces B

le chapitre du lyon et le chapitre de la vache, des quelx l'en dit que le chapitre du leon avoit avant esté plus lonc, et le chapitre de la vache plus brief. Et si est dit que le chapitre [fol. 382vb] de sentences estoit corrompu et imparfet. Et Aissa, fame de Mahommeth, dist que Hali avoit osté en moult de choses et avoit a bien pou tout mué
525 et, par desus tout, il avoit deffendu as hommes que il ne le leussent celi Alchoren, et en avoit pour ce batu souvent pluseurs.

54 Comment il fu requielli et degasté

Aprés moult de temps que Elehegeig filz Elizes commença a resgner, si commanda
530 a querre touz les livres, les quartes et les volumes et en fist faire un livre a sa volenté, puis que il l'i ot mis et soustraist ce que il vout et y raconta moult de choses. Et toutes ces autres choses, ou qu'il fussent trouvees, il commanda auvir⁹⁰; et de son livre il fist VI essamplaires des quelx il envoya un en Egypte, l'autre en Meques, l'autre en Mesopotanie, l'autre en Albazata⁹¹. Et aucune foiz vindrent a ces livres moult de genz
535 de Aalnehbeti qui aouroient les ydoles et faignoient que il vouloient estre de leur secte afin que, s'il peussent, il amentassent leur foy⁹². Et toute foiz, en quelque maniere qu'il pouoient, il corrupoient couvertement en toutes manieres moult de choses.

Et si n'i avoit autre cause de diversité en cele escripture que cele que cil qui l'avoient, c'estoit Hali, et Ebubert, et Ozimen, et Gomar qui estoient touz jours descordables et anemis, si souffiroit il quant l'en seit pour certain que chascun d'eulz, selonc
540 s'entente, l'un contraire a l'autre, mistrent en ce livre, selonc leur propre volenté, ce qu'il leur plot a mettre au profit de sa cause ou il adjoustoient, ou il ostoient, ou il muoient.

Et les pseudommes sarrazins qui s'en douloient moult le me raconterent souvent
545 et distrent que toute l'escripture de l'Alcoren estoit si [fol. 383ra] mellee et confuse

90. Le groupe *il commanda auvir* traduit ici le lat. *iussit incendi*, « il ordonna de brûler », attestant ainsi le sens « brûler, incendier » du verbe *auvir*, là où les mss *B* et *T* proposent une *lectio facillior*, *ardoir*. Le vb. *auvir* est une forme de *havir*, attesté pour la première fois avec le sens « désirer ardemment » (c. 1300-1312) et de « brûler » (c. 1564) dans le FEW; le DMF2015 renseigne le sens « embraser » chez Alain Chartier (*Débat des deux fortunés d'Amour*); le GD atteste ce même sens de « brûler » à partir de textes du XVIIe siècle; le Mats. propose, à partir de l'étymon **haswa-*, le vb. *haver* signifiant « mettre en échec » (DMF2015, s.v. *havir*; Mats. 1841b, s.v. *haver*; DEAF, H303-304, s.v. *havir*; GD IV, 444b, s.v. *havir* I; FEW XVI, 177b, s.v. **haswa-*). L'étymologie proposée par le FEW est cependant contestée par le DEAF qui propose plutôt les étymons **haf* ou **happ-*.

91. SH : *Ex quibus unum misit in Egyptum, alterum in Syriam, alterum in civitatem, alterum in Mecham, alterum in Mesopotamiam, alterum in Albazara*. Des six villes dont il est question, le MH omet Médine (*in civitate*) et la Syrie. En outre, *Mesopotamiam* substitue la référence à la ville de Kūfa (Tartar 1985 : 190).

92. Le texte du MH mentionne les *genz de Aalnehbeti*, décrits comme idolâtres. Or, le texte ar. fait initialement référence à des Juifs calomnieux (ar. *al-yahūd al-buhut*, Tartar 1977 : 118 ; 1985 : 191). Ainsi, le nom *Aalnehbeti* peut être une mélecture de l'un ou l'autre terme arabe.

539 et Ebubert] Ebubert - d'après BTSH 540 souffiroit] souffroit - d'après BTSH 544 qui] et qui - d'après BT

524 estoit] est BT 525 avoit] en avoit T 525 en moult] mout T 525 avoit] om. T 526 tout] tout ce BT 527 batu souvent] souvent pour ce batu B ; souvent batu T 529 Elehegeig filz Elizes] Helegeig filz Olizes B ; Heleget, filz Olisez T 530 faire] om. T 531 l'i] y BT 532 auvir] ardoir BT 533 il envoya un] il en envoya l'un B ; il envoya l'un T 535 Aalnehbeti] Alhnebeti B ; Halquebeti T 536 quelque] quelconques BT 538 n'i avoit] n'avoit BT 538 cil qui] ceuls qu'il B 539 c'estoit] c'est BT 542 adjoustoient] adjousteroient T 542 ostoient] osteroient T 545 de l'Alcoren] de Alcoran B ; d'Alcoran T

que tout ce qui y est est tout sanz continuation, sanz ordenance, et sanz nul ordre de paroles, et, au desrenier, ele est sanz sens et sanz reson.

55 De la vilté de l'ordenance de celi et de la maigresce

Je me merueille quel chose est en ce livre qui te puist plaire. Quer se le biau parler
 550 est veu, nul homme n'escripit onques si laidement en arabit. Quer quant est aus sages
 escrivains d'Arabe, tout l'Alcoren tel que il est n'est digne fors de ris et de moquerie
 et une estrangeté. Et se les sentences sont aperceues⁹³, je n'y voi nulle chose qui puisse
 estre de bien, quer moult de malx sanz doute i sont reperiés, et que chascun fol peust
 555 estre veuz si comme aucune foiz que l'en jeune, que l'en oure, que aucunes aumosnes
 soient faites. Mes telz choses ne furent pas premierement trouvees de Mahommeth
 que nul n'eust oï avant que il fust. Ha ! combien plus saintement, plus honorablement
 et plus resonnablement Moyses, Helyes et les autres prophetes, et Jehan Baptiste
 et nostre seigneur Jhesu Crist avoient jeuné, ouré et fait misericorde et nous avoient
 560 enseignié a jeuner, a ourer, a faire aumosnes lonc temps avant la traitresse prophecie
 Mahommeth. Cesse, cesse que la mestrie de Mahommet a estre dame et commen-
 cement de ces choses des queles il ne deservi onques estre ne premier ne desrenier
 deciple⁹⁴. Defaille, defaille que tel preeheur de jeune ne soit des noz, qui après sa
 fause jeune commande a metre s'entente a toute luxure et a toute gloutonnie, si que
 565 il ne establi jeune pour autre chose fors que après ce toute laidure de luxure soit plus
 convoiteusement et plus de[fol. 383rb]litablement esmeue.

Et ce vraiment que tu m'as ja dit il meisme prescha ceste chose en cele meisme
 escripture et que ele estoit telle qu'ele ne pouoit estre faite d'ommes ne de deables. Et
 certainement il esbat assez ceulz a qui il la diroit, c'est assavoir tres rudes et estranges
 570 hommes qui estoient nouveaument venuz d'autres settes et qui ne congnoissoient pas
 la langue d'Arabe. Et après ce que se il nous appartenoit a nous exposer la par toutes
 choses si li otroion nous que ele est tele si fole et si deshonneste et si desressonnable

93. Le vb. *sont aperceues*, qui traduit le lat. *perpendantur* (*perpendere*, « examiner avec soin »), prend le sens précis de « sont observées, comprises », grâce à son emploi dans un contexte exégétique (DMF2015, s.v. *apercevoir*; Mats. 196a, s.v. *aperçoivre* GD I, 335a, s.v. *apercevoir*; AND, s.v. *aparceivre*; FEW VIII, 217b, s.v. *percepire*).

94. SH : *Cesset, cesset Mahumet earum rerum uelle uideri magister primus, quarum nec dignus fuit in aliquo discipulus esse uel ultimus*. JdV a, selon toute vraisemblance, calqué la syntaxe du lat. De cette façon, le *cesse, cesse* est un subjonctif optatif dont le sujet et le *que* introductif sont postposés : *que la mestrie de Mahommet*. Il faut alors comprendre la phrase comme : « Que l'enseignement de Muḥammad cesse, cesse d'être souveraine et commencement de ces choses [...] » ; « Qu'un tel prêcheur de jeûne déchoie, déchoie d'être [considéré comme étant] des nôtres ».

550 en] en en (*dittographie*) 561 de] *inséré en marge* 567 Et ce vraiment] Et vraiment - *d'après* BTSH 568 telle] cele - *d'après* BTSH

546 est est] estoit estoit T 546 tout] *om.* T 550 n'escripit] n'escripst B ; n'escript T 550 arabit] Arabie BT 551 que] comme T 552 puisse] puist T 554 puent] pevent 555 l'en] on T 558 Helyes] et H. T 559 ouré] et ouré T 560 a ourer] et a aourer T 560 a] et a T 560 lonc temps avant] ou temps d'avant T 561 Mahommeth] de M. BT 562 deservi] defailli T 563 des noz] de nos T 568 que ele] quelle elle T 569 ceulz] ce T 571 nous] *om.* BT 572 et] *om.* BT 572 si deshonneste et si desressonnable] si raisonnable et si deshonneste T

escripture que ele ne pouoit avoir esté faite ne d'ommes ne de dyables, et encore croi je que les deables aroient honte d'avoir escript telz choses.

575 Sainement se Mahommeth veult estre tant gloriefié de son Alcoren comme il peut plus, comment seront glorefiés aucunz autres que tu ne mescongnois pas⁹⁵ ? Ce sont Muzeilema Heleaifi, Ethiops Alabazbi, Talhata et Ellecedi, qui en ce temps, par envie de li, afin qu'il fussent acomparagiés des hommes au nom de li⁹⁶, firent chascun son Alcoren et y escriptrent moult de plus honnestes et de mains usees choses. Mes pour
580 ce que du tout il laschoient du tout leur resgnes a glotonnie et a luxure, il ne pourent pas tant traire après euls des compaignies des hommes bestiaus et rudes⁹⁷.

56 De la sotie et faintise de ceulz qui se pristrent a li⁹⁸

Se tu te merveilles pourquoi ceste escripture a tant pleu a aucunz, saches pour certain que ele ne plut onques a nul noble ne sage, mes a une maniere de gent du tres vil et
585 tres mescheant commun des hommes qu'il avoit assemblés de sauvages liex, qui furent esbahiz quant il orent oï premierement ces lectres pour⁹⁹ la nouve[fol. 383va]auté, et crurent que ces escommeniees fables fussent paroles devines et, en la parfin, eussent esté degastés par le travail des euvres rudes, par continuer et par povreté, et entendoient que c'estoit beneurté de viande, de boivres, de precieus vestemenz, de convenabletés
590 ombrageuses, de vessiaus nobles, de fames tres beles et des atouchemenz des autres sanz nombre, et des autres tres ordes delices de ce paradis, les queles hontes et doulor ne t'ont pas fait vergoigne de nombrer les. Et par la pramesse que Mahommeth leur avoit faite, il avoient esperance du bien a venir. Et ces hommes bestiaus couraient a quant qu'il vouloit faire. Et de la li vint que quant issi contre la loi des Persans, il li
595 aidierent et vainqui. Et il leur avoit promis a tout que cil qui vouloient mourir pour li en cele bataille qu'il aroient les delices de son paradis. Et toute fois dit l'en que aucuns

95. SH : *Sane si tantum vult Mahumet gloriari de suo Alcorano, quanto magis possent alii quidam, quos te ignorare non puto [...]*. Nous remarquons dans la trad. en mfr. un problème de segmentation du texte latin. En effet, JdV rattache le groupe *quanto magis* à ce qui précède (*Mahommet veult estre glorefié... comme il peut plus*), alors qu'il se rapporte à ce qui suit (« bien d'autres pourraient se glorifier d'autant plus »)

96. SH : *et ipsi nomen sibi apud homines compararent suum*. La leçon *acompaigiés* de B et T est une variante fautive en présence d'un régionalisme normand. Le p.pa. *acomparagiés* traduit mieux le latin.

97. La répétition du groupe *du tout* est sans doute un exemple d'instabilité du modèle qui prend parfois la forme d'un brouillon où il arrive que deux séquences soient répétées à l'identique (Cf. Bragantini-Cavagna 2013 : 227-8). Ensuite, al-Kindī fait allusion aux imitateurs de Muḥammad, que le postérité relégua au rang de faux prophètes. Il s'agit ici de Musaylima al-Ḥanafī, l'éthiopien al-'Anasī et Tulayḥa al-Asadī. Notons que JdV, non familiarisé avec le système d'annexion arabe, semble dédoubler le dernier personnage.

98. Le titre de ce chapitre est *De imperitia et fitione illi adherentium*. Nous rejetons la leçon *societé* de notre ms. de base. En effet, le copiste de J a sans doute interprété le mot *sotie* comme une forme abrégée de *société*, croyant reconnaître un signe d'abréviation.

99. SH : *rei novitate stupefacti*. *Ce qui* a été probablement inséré par le copiste de J, qui a sans doute pensé être devant une répétition anaphorique du pronom relatif, d'où la leçon *qui par* que nous corrigeons.

582 **sotie**] *société* - *d'après* BTSH 585 *tres*] *om.* - *d'après* BTSH 586 *pour*] *qui par* - *d'après* BT
593 *faite*] *om.* - *d'après* BT 595 *il leur*] *il* - *d'après* BTSH

575 *tant gloriefié*] *gloriefié tant* T 577 *Muzeilema*] *Amzeleima* B ; *Mezelana* T 577 *Heleaifi*] *Heleaif* B ; *Helearfi* T 577 *Talhata*] *Talhaca* B ; *Calhacar* T 578 *acomparagiés*] *acompaigiés* BT 580 *du tout*] *du tout en tout* T 580 *laschoient*] *laissoient* T 580 *du tout*] *om.* T 584 *ele*] *il* BT 586 *orent oi*] *oïrent* B ; *orent* T 587 *eussent*] *il eussent* BT 589 *de*] *et de* BT 591 *les queles hontes*] *des queles bonté* T 593-594 *a quant qu'il*] *a tout quanqu'il* B 594 *issi*] *il ala* BT 596 *dit l'en*] *dist on* BT

se combatirent plus, si quer il conquistrent touz les grans seigneurs que il virent en
 Perse, quer il leur avoit dit que, après la victoire, il seroient touz jours, et en ce siecle
 et en l'autre, es cortilz de celi. Et tu seiz bien comment les Arabiens se delittent en la
 600 biauté des cortilz ¹⁰⁰.

Mes tu diz que ces vilains ne le sivrent pas tant seulement, mes pluseurs autres.
 Vraiemment il furent moult d'autres, mes il furent tres mauvés et lecheurs, et qui de-
 voient estre grevez ou morir pour l'argent d'autres rober. Et pour ce avoient il trové
 ceste seule voie d'eschaper. Mes or me di, je t'en pri, quel sage homme ou noble, ou
 605 honneste veis tu onques devenir sarrazin ? Quer cil qui viennent a vous des Juys ou
 des Crestiens, il ne feront ja ceste chose pour aucune honnesté, mes pour ce que il sont
 male[fol. 383vb]jureus et ne gardent pas bien la regle de leur ordre. Il se convertissent
 a une plus lee et esbanoiant voie ¹⁰¹, la quele ton compaignon enseigna.

Pour la quele chose il est avenu a aucuns, mesmement crestiens, des quelz la loy
 610 est esperituel et celestiel, que il ont despit toutes les choses qui sont el monde pour
 l'esperance de l'amour et de la pardurable vision de Dieu. Et tantost comme le cours
 des maleurtés grieve les pensees charneles, il s'en fuient d'icele, quer il ne se veulent
 pas combatre contre les convoiteuses pensees. Et tu saches tres certainement que Juys,
 ne païens, ne Crestiens l'aient fors par dehors en quelconques maniere, et se il vienent
 615 a vous et se faignent estre de vostre secte, si ne seront il ja du cuer avec vous. Et
 il se faignent estre ce que il ne sont mie, que si comme j'ai devant dit, il eschivent
 aucun damage du cors ou que il usent plus franchement d'aucuns deliz que vous avez
 habondamment. Et aussi quant que vous faites il tienent por noient, si que il quant il
 sont ensemble maudient Mahommet et sa loy et dient que il ne fu onques digne de
 620 prophecie ne de loi.

57 Du nom de Mahommeth que il est fausement dit et escript el tronne

Sainement il m'est avis que c'est outrage de disputer de ces choses qui n'apar-
 tiennent a ta science pour savoir quelles il sont a vous et comment il i sont despités
 a vous ¹⁰², c'est assavoir dire loenges, celebrer exeques, diversetés en tesmoignage,
 625 oroisons de sollempnitez, acoustumee conversion devers le midi et menniere de lire et
 maniere de deviser, et ses semblables diversetés, les queles je sai bien qu'el ne sont

100. SH : *Nosti autem Arabes quantum delectentur ortorum pulchritudine*. Notre ms. de base propose la
 leçon *beance*, contre *biauté* en B et T. Nous corrigeons par conséquent la leçon de notre ms. de base.

101. SH : *ad latam spaciosamque viam*. Les mss B et T offrent une lecture simplifiée du couplet sy-
 nonymique de notre ms. de base, que nous conservons. Notons que le texte fait ici référence à l'image
 métaphorique de la voie facile évoquée dans l'Évangile de Matthieu (Matt. 7 : 13).

102. La confusion graphique, tout à fait banale, entre *vos* et *nos* remonte à la tradition latine, comme en
 témoigne l'apparat de l'édition critique de l'AK-Lat.

600 biauté] beance - d'après BTSH

597 combatirent plus] combatirent plus fort B 598–599 après la victoire, il seroient touz jours, et en ce
 siecle et en l'autre] en ce siecle et en l'autre, après la victoire il seroient T 599 de celi] d'iceli B 600
 des] de ces T 601 tant seulement] om. T 603 il] om. T 607 convertissent] contissent B 608 lee
 et esbanoiant] laide et esvanouissant BT 610 et] ou B 612 grieve] lievent B ; vi lievent T 614 ne
 païens, ne Crestiens] ne Crestiens, ne païens 615 vous] nous BT 615 vostre] nostre BT 615 vous]
 nous BT 616 que] car BT 618 il] eulz B 621 de] om. T 622 m'est avis] me samble T 622
 outrage] folie T 623 il] elles BT 623 il i] elles BT 626 diversetés] diversités en tesmoignage [...]
 et ses semblables diversetés - *saut du même au même* T

toutes riens en ton cuer, comme tu tiens seulement ces choses superflues, mes tu ne les voudroies pas toute foiz [fol. 384ra] delessier pour la seigneurie que tu tiens.

630 Mes ce que tu m'escrisis que avant que Diex criast les siecles que il fu trouvé
 escript el trone : « Il n'est Dieu fors que Dieu, Mahommeth mesage de Dieu »¹⁰³, ou
 le preis tu, ou le trouvas tu, ce ne sai je, comme ne en l'Alcoren, ne en autre quelconque
 escripture il n'est trouvé. Toute foiz or poson que il soit trouvé en aucun lieu, si veult
 635 je donc que tu me dies, se il est escript el trone, qui li a escript. Se aucun l'a escript
 a Dieu. Se aucun pouoit escrire comme depuis grant piece après les siecles furent
 criez et faiz, ou se Dieu meisme l'escrist a soi meisme, doubtant perdre son non se
 il ne l'escrisist. La quele chose seroit veue estre assez contraire. Mes pour ce, par
 aventure, il l'escrist pour ce que les angles le peussent lire ; et ce n'est pas chose plus
 a consentir, quer Dieu ne parle pas a ses angles par lettres, mes par l'enluminement de
 sa presence qui leur est en chascun lieu semblable. Et avec tout ce, il n'est pas escript
 640 pour les hommes que il le leussent et seussent, quer comment le liroient les hommes
 el trone ? Donc appartient il que ce soit frivole et chose vaine, la quel chose je croi que
 tu entens bien et que tu te moques sachant toi meismes. Si comme aucuns de tes
 compaignons dient qui ont ceste chose pour nulle et dien que Juys le faintrent et le
 meslerent entre les autres fables, si que il amonestassent tout le monde a soi moquier
 645 de vous.

Certes, quant aucun veult benesquir Mahommet et loer le outre mesure, il dit tant
 seulement : « Ton dieu Mahommet te benesquisse aussi comme tu benesquisis Abra-
 ham et sa ligniee ». Donc il est escript en son livre : « Ha ! filz d'Ysrael, recordés vous
 des benefices que je vous ai donnees, que je vous ai mises devant toutes autres gens ».
 650 Et donc, [fol. 384rb] se Mahommeth est ainsi beneoit comme Abraham fu de Dieu, li
 et sa lingniee, il est donc sus toutes loenges et toutes beneïcons, et se les filz d'Israel
 sont mis avant toutes genz, si n'a Abraham ne sa generation point de nom escript el
 trone. Et comment donc est ce que Mahommeth, qui selonc ceste regle est meneur que
 Abraham ne sa lingnee, ait nom escript el trone ?

655 58 Des fauces jeunes et des lavemens des Sarrazins

Comme tu m'amonestes a V jeunes el mois de Ramasan et a V oroisons¹⁰⁴, je ne

103. Il s'agit de la *shahāda*, profession de foi musulmane. Cf. Vol. I, Section III.

104. SH : *ad quinque oratione et ad ieiunium*. JdV a probablement interprété le *quinque* comme portant à la fois sur *oratione* et *ieiunium*. L'erreur figurant dans tous les mss, nous pouvons supposer qu'elle remonte à la traduction.

630 Mahommeth] Mahommet - *d'après* BT 640 comment] comme - *d'après* BT 648 ligniee] ling-
 gnice - *d'après* BT 649 vous ai] vous ai vous ai - *dittographie*

629 criast] creast BT 630 que Dieu] que le Dieu T 631 autre quelconque] quelconque autre BT 632
 veult] weul T 633 donc] *om.* BT 634 Se aucun pouoit escrire] Se aucun l'a escript ou pooit escrire
 B ; ou pooit T escrire 635 criez] créés BT 635 meisme] *om.* BT 637 et] mais BT 643 dien]
om. T 643 Juys] les Juys B ; aucuns des Juis T 643 le] la BT 643 le] la BT 646 aucun] aucun
 homme T 646 benesquir] beneir BT 646 loer le] le loer BT 647 Ton] Tu BT 647 benesquisse]
 beneisses BT 647 benesquisis] beneis BT 649 donnees] donnés B 649 mises] mis B 651 toutes]
 sor toutes T 651 se] *om.* BT 652 avant] devant BT 652 toutes] toutes autres BT 653 donc est
 ce] est ce donc BT 656 de Ramasan] Ramasam BT

t'i respon pas tant comme je veul que tu meismes t'i respongnes¹⁰⁵. Quer tu deis en ton amonition que entre les autres choses que tu congnoissoies de [nostre] religion¹⁰⁶ que tu avoies esté aus oroisons et as jeunes des moines et avoies veu leur agenoillemens et leur fermeté de proieres et toutes ces autres choses que nul ne pourroit nier estre saintes choses et celestieus. Je le met sus ton ame et t'en fais juge. Saches pour certain que, se tu veulz jugier de reson¹⁰⁷, tu diras de ceste chose quant as jeunes et as oroisons des Crestiens; tu ne diras pas tant seulement les vos jeunes et oroisons, mes tu diras que ce sont si puantes ordures que en nulle maniere l'en ne les oseroit acomparagier as vraies et saintes vertus des serjans de Dieu.

Et ce que vous creés que par souvent laver les cors que homme soit purefié, et pour ce hantés vous tant de foiz ces lavemens, et je te respon ce que Nostre Seigneur dist en son Evangile aus Juys qui faisoient aussi : « Douleur a vous, ypocrites qui estes semblables aus sepulcres aornés par dehors et ont par dedens les charoignes ». Et ausi certes vous lavez vos cors par de dehors, et vos cuers sont conchiez de iniquité. Que profite donc laver piez et mains et torchier son chief et estre en oroisons quant la conscience du cuer et la [fol. 384va] pensee et le courage sont espris d'esfusion de sanc et convoiteus de ravir les substances des autres et d'enchetiver fames et enfans ? Or voiz donc comment le Saint Esperit respont a iceuls : « Il convient premierement a homme laver les entrailles de son cuer et estre purefié de ces tres mauveses pensees qui sont dedens et puis, se il li plest, a laver son cors ».

59 De la circoncision, et de la char de porc devee, et du refusement de sa fame

Que circoncision appartiengne a vous, ce ne puis je savoir, comme Mahommet ne fu circoncis, ne il n'en dist nulle autre chose en son Alcoren, se vous ne dites par aventure vous n'ensivés Abraham en ceste chose¹⁰⁸. Et si comme vous vous vantés que vous fustes filz d'Ysmael, et Dieu dist a Abraham : « Ta semence ne sera repute

105. SH : *ut ipse tibi respondeas volo*, « que je veuille que tu te répondees à toi-même ». Al-Kindī invite ici son interlocuteur à être honnête envers lui-même. De nos trois mss, seul le ms. B rend cet aspect. Nous corrigeons la leçon fautive *m'i* de notre ms. de base à l'aide de B.

106. Al-Kindī dit *nostra religione*, puisque ce qu'il énumère ensuite fait référence aux pratiques des Chrétiens orientaux observées par al-Hashimī. Les trois mss proposant la leçon erronée *vostre*, nous pouvons déduire que le contexte général d'attaque contre l'Islam a sans doute influencé la compréhension du texte qu'ont pu avoir le traducteur ou le copiste. Nous corrigeons toutefois, par conjecture et sur base du texte lat., la leçon de nos mss, afin de faciliter la compréhension du texte.

107. SH : *Scio namque pro certo quia, si quod iudicium rationis exigit*. Les deux vb. lat. ont été compris comme étant conjugué à la deuxième personne. Cette modification n'altère cependant le sens du texte outre mesure.

108. Il faut comprendre : « Je ne peux pas croire que la circoncision appartienne à votre tradition, étant donné que Muḥammad ne fut pas circoncis et qu'il n'en parle même pas dans son Qur'ān, sauf si vous dites, par hasard, que vous suivez Abraham à ce propos ».

657 t'i] m'i - d'après BSH; y T 671 oroisons] en o oroison - dittographie

658 amonition] amoracion T 660 ces] om. T 660 nier] nuer B 663 et] ne 664 l'en] on BT 666 les cors que] le corps BT 667 je te respon ce que] te respons que B 667 Seigneur] Sires T 668 ausi] ainsi BT 670 de dehors] dehors BT 672 la [fol. 384va] pensee] les pensees BT 675 a homme laver] a homme a laver BT 677 de porc] om. T 678 comme Mahommet] comme ne Mahommet BT 679 Alcoren] Alcoram B 680 n'ensivés] meismes BT 681 ne sera] ne sera pas BT

en Hysmael, mes en Ysaac », et comment estes vous en la semence de Abraham qui n'estes appartenans en nulle maniere a Ysaac ? Se vous dites que Jhesu Crist fust circoncis, qu'en appartient a vous qui n'estes pas Crestiens ? De la circoncision du quel
 685 se vous fussiés dignes ou vous li appartenissiez en aucune chose, nous vous en respondissons plus plainement comme ele fu resonnable. Et donc, quant vous n'estes ne Juys ne Crestiens, ou trovastes vous circoncision ? Fors certes, ce qui est chose moult croiable, il fu mis de Juys en votre livre que, si comme Pol l'apostre dist d'aucuns :
 690 « Il se glorefieront en votre char quant vous vous ferés estre circoncis a leur maniere et si s'esjoiront d'avoir vos compaignons en leur erreur »¹⁰⁹.

Pour quoi deffendi Mahommeth a mangier char de porc, ce ne sai je, quer le porc et aucunes autres choses sont devees as Juys ; nous en avons certaine reson des quelx tele loi estoit adonc en point. Et ja soit ce que nous ne [fol. 384vb] le gardon pas maintenant corporelment, si acomplissons nous esperituellement les choses qui adonc
 695 estoient senefiees par celes par les queles il sont toutes raportees de Jhesu Crist el Novel Testament, le quel est faiteur de l'un testament et de l'autre. Et il meismes dist par son apostre : « Toutes choses sont neites as netoiés et riens n'est a refuser qui soit en pardon de grace ».

Et qui orra celle leidure que Mahommeth mist en son Alcoren, si n'en ait ja doubte
 700 que il n'ot pas honte de metre li, c'est assavoir que chascun homme peut refuser sa fame pour quelconques cause ; se ele n'est avant jointe a un autre homme, se il veut, si ne la peut il rapeler. Et les bestes mues, s'il pouoient parler, crierioient que ceste loi seroit tres laide chose.

60 Du pelerinage a sa meson de Meques

705 Qu'est ce que tu m'as amonnesté entre les autres tres bonnes choses de votre loi, c'est a aller a *alabach*, c'est a dire en pelerinage a votre meson de Meques, qui est deshonneste a Dieu, et a jeter pierres et a envelopper un drap linge entour ses rains¹¹⁰ ?

109. Le texte d'AK-Lat contient une citation aux *Galates* (6, 13) différente de celle qui est consignée dans la version arabe (Gal. 5, 2-6). Toutes deux mentionnent des raisons de la circoncision. Cf. Tartar 1985 : 209.

110. SH : *Quid est autem quod me inter alia legis vestre optima etiam ad Alahagh, hoc est ad peregrinandum in domum dei illicitam que est in Mecha exhortatus es*. Cette séquence impose plusieurs remarques. Premièrement, *Alabach* est une translittération de l'arabe *al-hajj* (cf. Note 121). Deuxièmement, le subst. *deshonneste* traduit le lat. *illicitam*. Ce dernier est une traduction erronée de l'arabe *haram* (« saint, sacré ») et, par extension, « tabou, interdit », que PdT a confondu avec *harām* (« illicite, illégal »). En revanche, la séquence *les autres tres bonnes choses*, présente dans le SH, ne figure pas dans le texte arabe (Tartar 1985 : 213). Troisièmement, la fin de cette proposition fait référence à deux actes rituels pratiqués pendant le pèlerinage. D'un côté le *ramī aj-jamarāt*, c'est-à-dire la lapidation rituelle de Satan et, de l'autre, la purification rituelle (état d'*ihrām*), qui est de se mettre en état de sacralisation (purifié et habillé de blanc). Cf. Vol. I, section III.

696 l'un] l'in - d'après BT 699 celle] tele - d'après BT 706 votre] nostre - d'après BT

682 en] a T 684 appartient] appartient il BT 685 en] om. BT 686 comme] comment BT 686 ele fu] elle vous fust T 688 de] des BT 691 char de] om. BT 693 tele] celle BT 693 point] paine BT 693 le] la BT 695 celes] ycelles B 695 il] elles BT 700 que il n'ot] quer il n'ont T 701 se] et se BT 702 Et] Et se T 702 s'il] se elles BT 705 m'as] nous a T 706 *alabach*] abalac T

689–690] *Gal.* 6 : 13

697–698] 1Tim 4 : 4

Et je me merueille que tu paroles ainsi a moy, aussi comme se tu me commençasses
 a congnoistre premierement. Ja ne sui je pas nouvelement fait sourt, ne muet ou, par
 710 aventure, mué en enfant auquel tu te puisses ainsi jouer, si que je commence ore a
 primes congnoistre vaines, et foles, et fauses croiances qui ne sont esprovees a avoir
 reson ne honnesté en nulle chose. Aussi comme se je ne savoie que ce estoit, ne donc
 ele vient, ne comment cele felonnesse coustume et tres fole erreur est tornee vers
 vous entre ses autres maus. N'est ce pas cele tres clere destruction faite as ydoles par
 715 la diligence de ton compaignon, si que quant il deveeroit a ces deciples a aourer les
 [fol. 385ra] autres ydoles, toute foiz leur lessoit il faire cest aourement a Meques en
 l'onneur de Venus¹¹¹ ? Et entent quel chose c'est et par qui ele commença, la quel
 chose tu te fains mescongnoistre.

Il eu ancienne coustume a II manieres de genz d'Inde qui estoient nommés Zenchia
 720 et Albarahuma que il estoient touz nuz, eschevelez et crians a haut cri a avironner les
 faus ymages des dyables et besoient les angles, et jetoient pierres dedens l'estre et
 estoient aussi comme pour l'onneur as damedieux que il estoupoient cel lieu¹¹². Et
 pour ce est il dit el livre Salemon : « Qui jetes les pierres en l'estre de Mercure »¹¹³.
 Et ce faisoient il II foiz l'an quant le soleil estoit el premier degré du Mouton, et
 725 derechief quant il estoit el premier degré de la Livre¹¹⁴. C'est el commencement de
 ver et d'auptonne. Ce fu la coustume quant vint d'Inde as autelx¹¹⁵ et il en descendi,
 si que il trouva cele coustume en Meques en l'onneur du viel Mahommeth en son
 temps¹¹⁶. Et ainsi commanda il que cele coustume remainnist toute foiz pour oster les

111. A propos de l'association du rituel avec Vénus, cf. Vol. I, Section III.

112. SH : *et proicere lapides in acervum qui quasi pro honore diis extruebatur*. « [E]t de jeter des pierres vers un tas, qui était pour ainsi dire érigé pour honorer les dieux ». Le vb. *estoupoit*, qui traduit le lat. *extruebatur* (« élever, dresser »), signifie « boucher ; arrêter ». Cette altération du sens est probablement le fruit d'une mécompréhension du vb. *extruere* ou d'une variante en *obstruebatur*.

113. Cette mention incomplète est relative à la citation biblique (Prov. 26 : 8) : « C'est attacher une pierre à la fronde, que d'accorder des honneurs à un insensé ». Cf. Vol.I, Section III

114. *La Livre* fait référence au signe zodiacal de la Balance (DMF2015, s.v. *livre*² ; Mats. 2091a, s.v. *livre*⁴ ; GD V, 6c, s.v. *livre*³ ; FEW V, 306v, s.v. *Libra*). La leçon *le livre* des mss *B* et *T* est, de toute évidence, une faute qui remonte à leur modèle commun.

115. SH : *ad Arabes*. Le texte lat. dit que la coutume descend des Indiens jusque chez les Arabes. Or, tous les mss présentent la leçon *autelx*. Cette erreur provient certainement d'une mélecture d'une abréviation (par contraction ou par signe abrégatif) du terme *Arabes* en *Aras*, qui signifie « autel, table de sacrifice ».

116. SH : *eamque suo tempore apud Mecham in honore Veneris Mahumet reperisset celebrati*. Cette erreur, contenue dans tous les mss, est sans doute le fruit d'une mélecture de *in honore Veneris Mahumet* en

710 te] ne - *d'après* BT 711 foles, et fauses] foles, fauses - *d'après* B ; folles, et fausses, et vaines T
 712 en] en en - *dittographie* 712 nulle] vile - *d'après* BTSH 728 les] tes - *d'après* BTSH

709 nouvelement] premierement T 709 sourt, ne muet] ne sourt, ne muet BT 710 en] *om.* T 711
 congnoistre] a congnoistre BT 711 a] *om.* T 712 que ce estoit] dont elle T 712 ne donc] que dont
 B ; ne comment T 713 vient] vient te T 713 cele felonnesse coustume] ceste felonnesse et fausse
 coustume T 713 et tres fole] ne celle tres folle B ; ne comment ceste tres fole T 714 ses] ces BT 715
 ces] ses BT 716 cest aourement a Meques] a Meques cest aourement T 717 et] ne T 719 Il eu
 ancienne coustume] Il avoit anciennement une coustume BT 719 d'Inde] en Ynde T 719 nommés]
 moines B 720 Albarahuma] Albarama BT 720 que il] qui T 721 besoient] avironnoient BT 721
 pierres dedens l'estre] ainssi dedens l'estre pierres T 722 estoient] estoit BT 722 aussi] ainssi T
 725 de la Livre] du livre BT 726 d'auptonne] autopne B 726 vint] il vint BT 726 en] *om.* BT

730 autres fauses coustumes d'ydolatrie. Et est dit que cele honor est faite seulement en
la sollempnité de Venus, si que les pierres sont jetees par desriere sus les membres
engendrantes pour ce que Venus seigneurie plus en ces membres. Et encore est il ainsi
fait en votre meson Dieu que tu apeles non lisible¹¹⁷, c'est la ou riens ne plest, fors ce
qui est saint.

735 Et si comme ceste chose souloit estre faite jadis d'ommes touz nus, si ne le com-
mande pas humaine vergoigne, mes aucuns establirent que les jeteurs de pierres cou-
vrissent toutes foiz leur rains d'un petit linceul, si que les hommes n'ensuissent pas
du tout en tout la honteuse coustumes des chiens. Et a bon droit croit l'en que ceste
forsenerie saine et entiere Mahommeth [fol. 385rb] ne deffendist pas cesser avec ces
740 autres dyablies, pour ce que il ne vouloit pas Luxure¹¹⁸, sa dame en la quele il se van-
toit estre tres poissant, lessier du tout sanz honneur. Pour lequel bien fait ele li rendi
tel grace que toute ceste grace d'onneur fust raportee a li, si qu'il en eust egaument sa
partie comme son sengle ami pour ce que vous ne faites pas maintenant ce servise a
Luxure, mes a celi prophete.

745 La quel chose est repute a aucunz de vous a si grant folie que le sage homme Go-
mar, filz de Harba, alast aucune foiz pour besier¹¹⁹ les pierres que l'autre Mahommet
avoit avant fait et commanda a estre fait. L'en dit que il parla ainsi : « Je sai bien que
il ne profite ne ne nuist a besier ces pierres¹²⁰, mes pour ce que nostre prophete le fist
et le commanda a faire je le fais, ja soit ce que il n'est profitable en nulle chose ».

61 De ce que il dient que miracles sont faiz en cele meson

750 Vez ci que est votre *alahag* et votre *alcamar*, c'est a dire votre pelerinage en la
maison Dieu deshonneste¹²¹. Vez ci a quoi tu amonnestes tes amis, a quel sacrefices,
a quel feste, a quel sollempnité de profit et d'onnesté tu le fais¹²². Je te pri, chier

in honore veteris Mahumet. Le nom *Mahumet*, qui était sujet de la proposition, devient complément de *in honore*, ce qui a pour effet de créer un anachronisme.

117. Notre ms. de base propose la leçon *lisible*, forme de *loisible* (« légal ») pour traduire l'adj. lat. *illicitam* (Cf. Note 110), faisant ainsi dire à la trad. le contraire du texte latin. Nous corrigeons donc la leçon de notre ms. de base à l'aide du ms. *B, T* proposant une leçon aberrante.

118. SH : *ne dominam suam Venerem in qua se esse potentissimum*. JdV traduit ici *Venerem* en *Luxure*, mot qui semble exprimer une sorte de personnification, d'où notre emploi de la majuscule. JdV reproduit cette traduction plus loin dans le même paragraphe.

119. Notre ms. de base propose la variante *lessier*, contre *besier* en *B* et *T*. Le texte lat. présentant le vb. *oscul*, nous accueillons donc la leçon des mss *B* et *T*.

120. SH : *nec obest, nec prodest*. Le vb. lat. *obesse* signifiant plutôt « nuire », nous corrigeons donc la leçon fautive *mist* de notre ms. de base.

121. *Alahag* est la translittération de *al-ḥajj* (« pèlerinage ») et *alcamar* d'*al-jimār* (« jet de cailloux »), pratiqué durant la cérémonie nommée *al-Jamra*. Cf. Vol. I, Section III.

122. Le subst. *sacrefice* traduit ici le lat *sacra* (« rite, culte »). Il apparaît dans un environnement sémantique relatif aux célébrations (*feste, sollempnité*) et prend donc le sens moins usité de « cérémonie (durant laquelle l'on offre qqc à Dieu) » (DMF2015, s.v. *sacrifice* ; Mats. 3038a, s.v. *sacrefise* ; GDC X, 607c, s.v. *sacrifice* ; FEW XI, 42b, s.v. *sacrificium*).

732 apeles non lisible] appeles lisible - d'après BSH ; Siliba T 745 besier] lessier - d'après BTSH
747 nuist] mist - d'après BTSH

729 fauses coustumes] om. BT 731 engendrantes] engendrants BT 731 il] om. T 738 deffendist]
fainsist T 739 sa dame] sodome B 740 lessier] laissant B 745 Harba] Hala B ; Gaba T 746
commanda] commande BT 746 L'en] Et l'en B 747 pour ce que nostre] pour vostre B ; pour ce que
vostre T 751 quel] quix B 752 onnesté] onnesteté B

amis, que tu espargnes d'ore en avant a nous en ceste chose et a ta vergoigne meisme.
N'apele plus les hommes a ces tres ordes choses, mes se tu veulz si apele plus tost les
755 pourceaus.

Ne deis tu pas verité en ta leenge que l'en voit illec faire merveilles et vraie-
ment l'en n'i voit pas tant seulement faire merveilles, quer il y sont faites quant les
hommes resonnables sont mués en bestial sens et ainsi l'avon nous raconté, et sem-
blables choses font il. Mes les hommes ne porroient faire ceste chose se il n'estoient
760 avant convertis du jugement de humaine reson en bestial volenté. Et vraiment que
tu ne dies que nous façon avec toi [fol. 385va] jeu cruel. Delesson un pou les jeux et
desclarron ce qui appartient a la chose.

Je te demande quelz merveilles ce sont que tu as la veü ou oÿ estre faites ? Quer se
tu me demandoies des liex des Crestiens ou des eglises, aucune tel chose je t'en porroie
765 monstrier et raconter non pas un seulement, mes mil secrés es quelz liex les aveugles
ont recouvré veüe, les sours oïr, les mués parler et les cloz aller, et les paraletiques
et quelconque autre y ont receu santé. Et a la fin, la ou toutes manieres de langueurs
et de maladies soit d'ame ou de cors sont mises hors, et, que plus est, souvent es diz
liex les mors sont resuscitez. Et ce n'est pas fait par aidemens ou par aucune maniere
770 de medecine par dehors, mais par foi et par oroison, et par pure devotion de cuer que
ceste chose est faite et empetrieée a Dieu et as sainz trespassez pour droituriere et vraie
pitié.

Et se tu sez que aucune tele vertu ait onques esté faite une seule foiz en cele meson,
laquele tu apeles de Dieu, si le di. Et se par aventure tu me peus monstrier une tel chose
775 qui ait esté faite la, je t'otroie ce que tu me diz estre vrai. Mes pour ce que je sai que
tu ne pouvoies en nulle maniere, quer tu ne le teusses pas se tu l'eusses¹²³, quer quant
tu m'amonnestoies et me racontois ces merveilles, tu ne me savoies que dire fors que
les pierres estoient jetées, la quel chose n'est pas par la vertu devine, mes est miracle
fait par mauvestié et ordure du deable et est un decevement et une forsenerie. Et si ne
780 me peus respondre, pourquoi tu dis que icelz liex sont sains ?

62 De ce que Mahomet commanda les hommes estre constrains a venir a sa loy par force

En la parfin tu m'amonnestes d'aler a la voie de Dieu, la quele voie est despees-
chement contre ses adversaires et les mescroians de cele loy et les participans, c'est

123. SH : *non enim illud tacuisses si haberes*. Chaque ms. propose une variante différente pour la traduction du subj. *haberes*. Celle de notre ms. de base, *tu l'eusses*, étant davantage conforme au SH, nous la conservons.

770 mais] ou - d'après BTSH 770 et] et - d'après BTSH 770 et] et - d'après BTSH 779 ordure]
illisible - d'après BT

753 meisme] meisismes B 754 les] ces T 756-757 vraiment] vraieme B ; certainement T 757
il] elles BT 760 convertis] constraintis T 761 ne] me B 763 veü ou oÿ estre faites] veü faites
et oyees T 764 des Crestiens ou des eglises] eglises ou des Crestiens T 765 monstrier] demonstrier
T 766 parler] parole BT 767 y] il B ; om. T 767 manieres de] om. BT 768 et de maladies] om.
T 768 sont] soient T 771 droituriere] droite BT 774 apeles] om. B 774 peus] pues BT 776
l'eusses] sceusses B ; m'eusses T 777 me] om. T 777 me] m'en B ; n'en T 778 la] om. T 778
miracle] par m. T 779 du] de BT 780 peus] pues BT 781 a] de BT

785 assavoir [fol. 385vb] en force de glaive et en destruction et degastement de pueple
 jusques a tant que il soient entrés en la foy de celi Dieu et tesmoignent qu'il n'est dieu
 fors que Dieu et que Mahomet son serjant et son message, et que il rendent treuage
 de leur subjection. Ha ! Sage homme et avisé, comment peuent estre tes paroles conti-
 nuees ? Quer il se descordent trop quant ce ¹²⁴ contre ton escripture en quoi tu crois qui
 790 est de Dieu, la quele dit : « Quer Dieu est envoieé as hommes en pitié et en misericorde
 ensemble » ¹²⁵. Quel misericorde est ce avec effusion de sanc et en larrecin et en ro-
 berie ? Mes je te di ou ta parole certainement est contraire a soi, ou tu menz de ce que
 tu imposes a toi meismes. Et que est la voie du deable fors que homicides et larracins
 et roberies ? Et se tu nous opposes que Moyses se combati a ceulz qui aouroient les
 795 ydoles, remembre toi que ces signes et ces miracles que tu as leüs que il fist en vostre
 loy, et tu verras que c'est chose droituriere a croire que il le fist du commandement
 de Dieu. Semblablement des filz de Josué as quelz le soleil et la lune s'arestent ¹²⁶,
 les quelz miracles ne peuent estre fais se n'est de ceulz que Diex y a esleuz, et nous
 croion que ce que il firent fu fait par le commandement de Dieu.

800 Et toi, quel signe ou quel miracle monstres tu que ton compaignon ait fait qui
 soit tesmoing de li a ce que nous le creons ¹²⁷ ? Comme il ne feist onques nulle propre
 chose fors que occire les hommes, embler et ravir l'autre, et enchetiver peres et enfans,
 la quel chose est touz jours mal et mesmement plus mal quant il est fait contre le
 pueple de Dieu, qui n'ont autre deffense fors aouer Dieu, et ne te souffist il pas se tu
 805 ne l'apeles voie de Dieu ? Ja ne soit tel cho[fol. 386ra]se a Dieu que la voie de Dieu
 soit tele, ou que quicunques commanda tel chose soit du pueple de li ou de ses esleuz.
 Et tant sont il mains de ses prophetes ¹²⁸ ?

Et en la parfin, tu nous amonnestas a ferir les hommes de glaive et a ravir leur
 facultez et a faire leur tous maulz jusques a tant que il soient venus a ta foy par force
 810 et soient souzmis a tes loys, et que eulz contrains a ce tesmoignent ton tesmoignage.
 Tu ne leüs onques en la devine escripture que nul fust converti a Dieu par force, ne par

124. SH : *Nam multum discrepant, cum dicas hoc contra tuam scripturam, quam credis esse a Deo*. La trad. du vb. *dicas* (« tu dis ») est omise dans tous nos mss. Nous pouvons considérer le groupe *quant ce* comme étant un reflet incomplet du groupe latin, avec omission du vb., provoquant ainsi une rupture syntaxique. En alternative, nous pouvons le considérer comme une sorte de compl. d'argument « par rapport à cela », dont le référent n'est pas clairement défini.

125. Concernant ce verset, nous n'avons trouvé aucun correspondance pertinente dans le Qur'ân. Aussi, s'agit-il peut-être d'une déformation du verset 9 : 128, où sont mentionnées la pitié (ar. : *ḥarīṣ*) et la miséricorde (ar. : *raḥīm*) de l'envoyé de Dieu, et non de Dieu lui-même.

126. SH : *Iosue filio Nun*, « Josué, fils de Nūn ». Le nom ici donné à Josué a sans doute été interprété comme *filz de Josué*.

127. Le SH contient : *unde credamus ei*. La leçon de notre ms. de base, *otroions*, signifiant « consentir, autoriser », est sans doute le fruit d'une mélecture de la séquence *le creons*.

128. SH : *Quanto minus de prophetis*. « Combien moins de prophète ? »

786 jusques] de si - d'après BTSH 788 peuent] puent - d'après BT 793 que] qui - d'après TSH
 798 peuent] puent B 801 le creons] l'otroions - d'après BTSH

785 destruction] la destruction BT 785 de] du T 787 que] om. BT 788 Sage homme et avisé]
 Sages hommes et avisés T 789 il] elles BT 790 Quer] que BT 798 se] ce B 800 ou] et BT 802
 l'autre] l'autrui BT 802 et] om. BT 803 et] om. T 804 fors] fors qu' B ; fors que a T 805 ne]
 om. BT 805 tel] celle BT 806 commanda] commande BT 806 tel] celle B 807 ses] nos BT
 808 en] a BT

790–791] Coran 9 : 128

commandemenz, ne par glaive, ne par larrecin, ne par encheitivement, si comme ton
 compaignon a fait et commandé a obeïr par contrainte. Jadis moult d'ereges furent,
 des quelz toute foiz nul ne se efforça onques a atraire aucun homme a sa secte par
 815 contrainte, mes par fallaces¹²⁹. Quer quiconques veult amener les hommes soit a ve-
 rité ou a mençonge ne le puet faire sans aucune predication vraie ou samblable a vrai.
 Et l'en seït que touz ont ainssi fait que ton compaignon, quer il n'a pas ainsi fait aus
 hommes atraire a sa secte, c'est a dire par le seul art de malice ou par parler subtilment,
 mes par glaive et par violence et par agravement et par occision et roberie que il les
 820 a contrains. Il ne fu onques oï de nul ce qu'il disoit as hommes : « Qui ne confessera
 que je sui prophete de Nostre Seigneur es siecles, je le ferrai de glaive, et touz cil
 qui sont de ma progeniee feront aussi, et si deromprai sa meson et tourmenterai par
 chetivoison toute sa mesniee »¹³⁰.

63 Des vaines promesses et des menaces Mahommeth

825 Nous n'avons pas escript par envie ne par indignation, mes por cause de despu-
 taison a la quele tu nous as apelez, et ce nous contraint a prononcier devant touz de
 moult de choses un pou. [fol. 386rb] Nostre feu s'atapissoit encore en la pierre, mes
 toute foiz il est mis hors a force et est monté en flambes, pour la quel chose tant a toi
 comme a touz ceuls qui avec moi ont veü l'escript, je parlerai plainement et loiaument
 830 que ce de quoi tu m'as amonesté des choses escolables et fuitives sont tant foles et
 vaines que se il estoient pardurables que nul homme resonnable ne les devroit convoi-
 tier ou encliner a ce son courage. Quer mesmement il sont si apertes que les asnes et
 les pourceaus, ou ces autres bestes es queles il n'appartient fors mengier, boire et cou-
 chier le porroient apercevoir, quer ce monde qui mesmement deçoit les chetis par ces
 835 choses, li et toutes ses repostailles n'est as hommes resonnables a reputer que pour
 un noient¹³¹, qui curieusement et vraiment considerent touz ses blandissemenz et
 joies, et ses maleurtés fuitives et s'osterent forciblement de ses laz et se pristrent as
 tres saintes voies de Nostre Seigneur qui pramet vrais et pardurables biens el temps
 a venir en l'autre siecle. Mes cestes teues amonitions desordenees, nul digne homme
 840 n'i est. Il n'y a fors ceuls qui sont souzmis a la maleurté de la char et i sont enclins
 et habandonnés a chascun amonestement de luxure et sont si comme le cheval et le
 mulet qui est demené et pris.

129. La leçon *a traire* de notre ms. de base est sans doute une haplographie, et par conséquent une *lectio facilior*, sur la leçon *a atraire*, qui intervient aussi à la l. 818, conservée par *B* et *T*. Nous accueillons donc la leçon de *B* et *T*.

130. Pour cette citation, nous n'avons trouvé aucun correspondance ni dans le Qur'ân, ni dans les recueils d'*aḥādīth*. (Cf. Muñoz 2015 : 234, n. 470).

131. Le subst. *repostailles*, « lieu caché, cachette ; secret », traduit de façon erronée le lat. *illecebris* (qu'il a sans doute lu *latebris*), « attrait, séduction ». (DMF2015, s.v. *repostaille* ; Mats. 2927b, s.v. *repostaille* ; GD VII, 67a, s.v. *repostaille* ; FEW X, 269b, s.v. *reponere*).

814 a atraire] a traire - *d'après* BT 819 que il] qui - *d'après* BTSH 831 se] ce - *d'après* TSH

816 ne] il ne BT 817 ainssi fait que] fait ainsi comme BT 821 de] d'un BT 821 cil] ceulz BT
 822 deromprai] romprai BT 828 toute foiz il est mis] il est mis toutefois 830 que] *om.* T 831 que]
 comme T 831 il] elles BT 832 ou] ne T 832 il] elles BT 832 apertes] apptes B 832 et] *om.*
 BT 833 es queles] aus quelles BT 833 et] *om.* BT 838 Seigneur] Sire B 838 pramet] promet
 BT 838 biens] *om.* T 840 enclins] enclinez B

Et je ne croi pas que tu cuides mener moi a tielx choses, quer les sages et ceulz
 845 qui subtilment aperçoivent les causes des choses sont trop forment loing de toutes ces
 choses que tu promés en tes livres pour grant don, que il travaillent par la grace de
 Dieu a toute leur force por destaindre les convoitises et les vices de char, et a ce que il
 puissent oster par estude de sainte chastee tout ce qui est [fol. 386va] superflu el cors,
 et ne cessent de chastier eulz meismes. Quer Dieu ne crea pas homme a ce faire que
 tu dis, ne il ne le fera pas au jour du jugement resusciter a ce semblablement.

850 Et tu seis qu'il est escript el livre de ton compaignon : « Nous ne vous creasmes
 pas hommes et deables a autre chose que pour nous aourer ». Et après ce, il depiece
 son convenant et destruit son edefice en commandant a espouser III ou IIII fames
 et a prendre tant d'anceles comme l'en pourra trover chascun pour soi, et par desus
 ce mengier et boire comme bestes sanz nulle ordenance et sanz nulle atrempence de
 855 discrection. Et je meisse ici le chapitre du refuser sa fame et de reprendre la lisible-
 ment¹³², se je ne doubtasse estre trop lonc, et se je ne eschivasse a toueillier ce livre de
 tres deshonestes paroles. Quer les païens qui sacrefioient leur filz as ydoles si avoient
 il horreur de mengier tel laidure¹³³. Je meisme sui confondu a nommer tel chose et
 a escrire. Ce vraiment que tu m'as aucune fois dit et de quoy tu m'as aucune fois
 860 batu par tes menaces¹³⁴, je fiant moy loiaument en Dieu ne les doute rien, quer tu
 m'as dit : « Consire¹³⁵ le, je t'en pri diligamment, et ne te veulles pas faire tel injure,
 ne esmouvoir chose qui te nuise ». Entent que nostre sire Jhesu Crist me dit en son
 Evangile : « Ne doute ja ceulz qui occient le cors, quer il ne pueent occire l'ame. Mes
 doute plus celi qui puet destruire cors et ame el feu d'enfer ». Et je sui dont ferme

132. Cf. Note 117

133. SH : *Nam et ipsi gentiles qui filios suos ydolis immolabant hanc turpitudinem omnimode abhorrebant.* Le verbe *abhorre* signifie « avoir de la répugnance pour quelque chose » ; FEW XXIV, 32a : *abhorrer* ne fait son apparition dans la langue française qu'à la fin du XVe siècle. Il est possible que JdV ait erronément inséré le verbe *mengier*, influencé par la première occurrence du vb. à la l. 554. Il pourrait également s'agir d'une mélecture de l'adv. lat. *omnimode*, dont la graphie est rendue ambiguë par son nombre de jambages.

134. SH : *et me tuis minis verberasti.* Dans le texte, aucune menace n'est formulée de la part d'al-Hashimī, à l'exception des menaces spirituelles que représentent l'enfer et la damnation des non-croyants. PdT a sans doute mal interprété la phrase (*texte arabe*), « Concernant ton propos : "Écris en toute sécurité et tranquillité ! sans crainte ni timidité, tu ne seras ni inquieté ni traité injustement ni maltraité" » (Tartar 1985 : 234).

135. La forme *consire*, du vb. *consirer*, signifie « prendre en considération ». Cette forme est un archaïsme de *considerer*, puisque toutes deux possèdent le même étymon et le même sens (FEW II-2, 1068a).

850 est escript] escript - *d'après* BTSH 859 dit et de quoy tu m'as aucune fois] *om.* - *d'après* BTSH

843 tu cuides mener moi] tu me cuides demener BT 845 livres] boires T 845 par] pour B ; et T
 846 de char] de la c. BT 847 chastee] chaasté BT 849 a ce semblablement] s. a ce T 851 que]
 fors que BT 851 nous] vous BT 852 destruit] despice B 852 a espouser] *om.* BT 853 d'anceles]
 d'autelles T 853–854 par desus ce] après BT 855 du] de BT 855 de] a B 856 ne] ne le T 856
 je] *om.* T 856 toueillier] tooillier B ; tooillir T 858 il] *om.* T 858 mengier] m. avec eulz T 858
 tel laidure] telle ordure BT 858 confondu] confus BT 859 vraiment] meesmez T 860 fiant moy]
 fiant B ; moy fiant T 861 Consire] considere BT 861 le, je t'en pri] le temps B 862 me] *om.* BT
 863 quer il ne pueent occire l'ame] *om.* T 864 plus] *om.* T 864 celi qui puet] ceux qui pevent T
 864 destruire] occire BT

850–851] Coran 51 : 56

865 et seur et sai et croi¹³⁶ que nul n'a poesté en mon ame que nostre sire Jhesu Crist, du
 quel le nom soit glorieus et benoit qui a fait habonder en moi sa debonnaireté, si l'en
 loon¹³⁷. Quer je et mes semblables, [fol. 386vb] qui nous esjoisson ou pres ou loing
 de sa familiarité, sommes en seurté, en reson et en debonnaireté souz l'ombre de ses
 eles.

870 **64 L'exposicion de l'aouement as Sarrazins**

Tu m'amonnestes pour noient a estre de ta secte, disant que tu m'amonnestes a VII
 oroisons¹³⁸, les queles quiconques les acomplira il ne faudra ja a sa requeste, ne ne
 doubtera nul damage, et sera a loer tant en ce siecle comme en l'autre. Et ses oroisons
 sont donnees par II establissementz : l'un de Dieu, l'autre de son message¹³⁹. Et III
 875 agenouillemez sont après le souper, et II en l'aube du jour, et II après midi, et II après
 soleil couchié. Et quiconques ara delessié aucune chose de ce, il ne sera pas quite de
 son pechié : il convient que il se repente et prangne correption. Et l'establissement de
 l'oroison si appartient a faire entre nuit et jour par X agenoillemez¹⁴⁰, et a l'aube du
 jour II, et après midi III, et au vespre III, et après soleil couchié III, et au premier
 880 disner avant mengier III, et II après la cene qui est appelee souper, quant il est ja
alabachama, c'est a dire « noire nuit »¹⁴¹.

Derechief l'en est amonnesté a jeuner el moys de ramazan, que Dieu le juge establi,
 et la fist venir en celi Alcoren ; el quel moys il est tesmoigné de la nuit de predestina-
 tion que cele nuit est meilleur que nul mois. Tu jeuneras le jour de toutes viandes et de
 885 touz bevrages et de tout atouchement jusques au solleil couchié, et donc commenceras
 l'ordre de la nuit. Car adonc tu mengeras et beras et te coucheras toute la nuit tant que
 tu puisses connoistre un fil blanc du noir. Et c'est franche chose et lisible et vie pesible
 et soue[fol. 387ra]ve a Dieu, pour ce que se tu viens a pure pensee celebrer cele nuit
 de predestinastion, tu seras seur de tout mal, et ore et en l'autre siecle.

136. La lecture proposée par les mss *B* et *T* s'éloigne du sens que le ms. *J* rend parfaitement (SH : *scio et credo*). Nous conservons donc la leçon de notre ms. de base.

137. SH : *Cuius nomen sit gloriosum et benedictum qui in me habundare fecit clementiam domini mei Emiremolmini*. Notons que la séquence au gén. *domini mei Emiremolmini*, complément de l'acc. *clementiam*, est absente la trad. en mfr. En revanche, elle est remplacée par la proposition *si l'en loon*.

138. SH : *Frustra igitur inuitas me ad sectam tuam dicens : "inuito te ad [...]".* JdV transforme ici le discours direct en disc. indirect. La formule *inuito te ad* étant répétée quatre fois par après, la trad. se transforme graduellement en *l'en est invité a*, puis en *je t'invite a*. Cette variation dans la trad. crée quelques difficultés de compréhension, surtout en ce qui concerne l'identification des instances énonciatives. Cf. Vol. I, Section III et l'intro. de cette édition.

139. La conjonction de coordination présente en *B* et *T* ne figure ni dans notre ms. de base, ni dans le texte lat. (SH : *Una quidem a Deo, altera a Dei nuntio*). Nous conservons donc la leçon de notre ms. de base.

140. SH : *Institutio orationis inter diem et noctem decem et septem genuflexionibus constat*. Notons qu'il y a une variation quant au nombre de génuflexions à accomplir dans le texte en mfr. Sans doute le *septem* a été omis par le traducteur ou par le copiste. Les nombres qui suivent, quant à eux, correspondent tous aux textes arabe et lat.

141. Le subst. *alabathama* est une translittération de l'arabe *al-'atama*, qui signifie précisément « le premier tier de la nuit » (Wehr 689b, s.v. *'-t-m*).

876–877 de son] de ce (barré) son

865 et croi] de voir B ; de verité T 866 glorieus] louez T 871 a] om. B 872 faudra] defaudra
 B 873 ses] ces BT 874 l'autre] et l'autre BT 877 il] et BT 877 correption] correction B 879
 couchié] couchant BT 881 *alabachama*] *alabathama* B 882 l'en] on BT 882 el] le BT 885 au]
 a T 886 beras] buvras BT

890 Et si dist Diex le haut et le glorieus : « Je vous ai escript jeune a jours nombrés, si
 comme je escriis as autres qui devant vous furent. Par aventure, vous la doubterés. Mes
 se aucun est malade ou occupé d'errer, si poie en un autre temps sele jeune¹⁴². Et de
 ceulz qui ne porront jeuner la jeune, soit rachatee le vivre d'un povre. Et qui obeïra
 895 hommes, vous avez propre louier du tesmoignage de justefiement et de vostre jeune¹⁴³.
 Et si vous donne licence en vostre jeune de dormir avec les fames ; et celes vous
 soient vestement, et vous ausi a eles. » Quer Nostre Seigneur sot avant que estiés a
 circoncision faire a vos ames¹⁴⁴, et il s'en repenti et vous en delivra. Prenez vous
 donc a iceles et amés ce que Dieu vous a escript. Mengiés et bevez tant que a l'aube
 900 du jour vous puissiés congnoistre le fil blanc du noir. Et après ce, parfaites vostre jeune
 jusques a la nuit sanz atouchement de fame, et serés habitans es mesons d'oroison et
 perseverans, toute foiz vous approprierés vous a eles. » Et ce sont les commandemenz
 de vostre Dieu. Et le message de vostre Dieu metoit avant la viande du matin.

905 Derechief je t'amoneste a la meson Dieu deshoneste¹⁴⁵, qui est assise en Meque,
 et a veoir la deshonesté du message de Dieu, et a considerer les voies et les sentes
 d'iceli, et comment les pierres sont jetees par derriere, que il apelent *alchimar*, et
 l'envolepement du linceul entour les rains, et comment l'anglet de cele meson est
 besié, et voeir [fol. 387rb] ces liex sacrés et moult de merveilles qui sont faites as
 hommes¹⁴⁶.

910 Derechief je t'amoneste a la devine expedicion, que c'est a dire aller contre ces
 adversaires et anemis mescroians et convaincre les comme participans et hereges par
 force de glaive, de si a tant que il viengnent a la foi Dieu et tesmoignent que il n'est
 Dieu fors Dieu et Mahommet message et serjant de Dieu.

65 La description de paradis selonc la faintise de Mahommeth

915 Derechief je t'amoneste a la confession de Dieu, a la volenté du quel les mors
 seront resuscités, pour ce que il les jugera en droiture et guerredonnera bien aus bons

142. Il faut comprendre : « Si quelqu'un est malade ou en voyage, qu'il s'acquitte de ce jeûne à un autre moment ».

143. SH : *Si enim ieiunaveritis, et scieritis quod hominibus utile est, et iustificationis testimonia et alfu-
 cran, propriam mercedem habebitis.* « Car si vous jeûnez et savez ce qui est utile aux hommes, ainsi que les
 lignes directrices de la vie juste et l'*al-furqān*, vous recevrez une juste récompense ». Lors de la traduction,
 il y a eu un problème de segmentation du texte lat. JdV rattache la séquence *et iustificationis [...] alfu-
 cran*, originellement compl. de *scieritis*, à *habebitis* dont il devient le compl. d'origine. En outre, *alfucran* (« dis-
 tinction entre le bien et le mal ») est perçu comme signifiant *jeune* dans la trad. en mfr. (Wehr 830b, s.v.
f-r-q).

144. *Faire circoncision a son ame* renvoie certainement à une spiritualisation de la peine physique, afin de
 faire référence aux tourments que le fidèle est capable de s'imposer.

145. Cf. Note 121.

146. Dans le texte lat., il est question de *videre loca illa sacrata*. Nous corrigeons donc la leçon *secrés* de
 notre ms. de base. Cf. Vol. I, Section III.

894 jeunés] jeuner - d'après BTSH 908 sacrés] secrés - d'après BTSH

890 a] aus BT 891 escriis] fis BT 891 vous] nous B 892 sele] celle BT 895 louier] loier B
 897 ausi a eles] a celles BT 897 estiés] vous estiez BT 902 toute foiz] et toute fois BT 908 besié]
 bessiee BT 910 a dire] om. T 910 aller] d'aller BT 910 ces] ses BT 911 mescroians] mescreans
 B 912 de si] jusques BT 916 jugera en droiture et guerredonnera] guerredonnera en droiture et jugera
 BT

et mal aus mauvés, et fera¹⁴⁷ son pueple de ceulz qui li aront obeï, et en confessant que il est Dieu seul, tesmoigneront que Mahommeth est prophete et message de celi, et croiront en toutes les choses qui seront descendues sus li de Dieu, c'est assavoir
 920 en recevant la loi de paradis, el quel paradis moult de biens leur sont appareilliés, car il aront¹⁴⁸ aneaus et cointises d'or fin et pur, et leur vestemenz seront de soie, et diront graces a Dieu que il ne leur a pas osté leur guerredon¹⁴⁹. Nul grief ne nulle tristresce ne les touchera. Il aront certain norrissement des fruiz et seront el paradis de delices esjoissans et corront l'un a l'autre honnorés. Et courra par devant eulz un
 925 vessel d'argent blanc au quel il beront et se delitteront¹⁵⁰. Pleur ne tristece ne sera la. Il aront fames a honnestes iex. Il aront habitations pour mengier doubles l'un sus l'autre et les eues corront par dessouz¹⁵¹, quer onques la promesse de Dieu ne failli. Et donc, il leur sera dit : « O cultivateurs de Dieu, ne vous doubtés pas au jour [fol. 387va] d'ui. Tristresce ne approchera pas. Entrés en paradis, vous et voz fames, et soiés seurs.
 930 Penniers et escueles dorees corront devant vous, et arés ce que les ames requierent et que les iex convoitent en meson seure, en cortilz et en fontainnes. Et la ja autre mort ne suivra la premiere ». Et si les fist seurs des tormens d'enfer. Et ceste est la grace de ton Dieu, c'est grant delivrance.

Et si dist encore Dieu glorieus et haut : « El paradis que je ai promis a ceulz qui
 935 me doubteront sont fleuves d'yaues ou il n'a nulle chose qui nuise, et si y sont fleuves

147. SH : *et faciet suum populum eos qui sibi obedierunt*. Notre ms. de base contient la leçon erronée *sera*, pour traduire le vb. lat. *faciet*. Nous accueillons donc la leçon *fera* de B et T.

148. SH : *cum habuerunt armillas de auro et elect[r]o*. Le texte lat. contient le vb. *habuerunt*, « ils auront », pour lequel notre ms. de base propose la leçon fautive *iront a*. Nous corrigeons par conséquent notre ms. de base à l'aide des mss B et T. Cette première correction entraîne, quelques mots plus loin, celle de la préposition *a*, qui était demandée par le vb. *iront* et que nous supprimons. Notons ensuite que JdV traduit le subst. *armillas* par le couplet synonymique *aneaus et cointises*. En outre, AK-LAT contient le subst. *electro*, devenu l'adj. *electo* dans le SH, traduit en mfr. par *fin et pur*, montrant que JdV travaillait sur un SH contenant l'adj. et non le subst.

149. AK-Lat : *Gratia a Deo, qui abstulit a nobis tribulationem*. SH : *Gratia a Deo, quia non abstulit nobis retributionem*. Tout d'abord, nous remarquons une transformation graduelle entre les deux versions lat., puis avec celle en mfr. Entre AK-Lat et SH, le subst. *tribulationem* devient *retributionem*. Cette première transformation entraîne l'adjonction d'une négation qui porte sur le vb. *abstulit*. En mfr., *a nobis* devient *leur*

150. Le breuvage dont ils se *delitteront* fait référence à une boisson « qui ne produit ni mal de tête ni ivresse » (Coran 37 : 45-47). Cette idée est traduite par *Pleur ne tristece ne sera la*, erreur qui remonte à la traduction de l'arabe au lat.

151. SH : *Habebunt cenacula et supercenacula, sub quibus erunt flumina*. JdV propose une trad. qui calque de façon plutôt lourde le lat. Il faut comprendre « Ils auront des salles à manger superposées, en dessous desquelles des rivières s'écouleront ».

917 fera] sera d'après BTSH 920 appareilliés] appriés - d'après BTSH 921 aront] iront a - d'après BTSH 921 cointises] a cointises d'après B 924 courra] tourra d'après BT

919 seront] sont T 922 que] qui B 923 certain norrissement] om. BT 923 el] en T 930 Penniers] Panniers B ; Paumiers T 930 escueles] escueillez T 931 la] om. T 932 ne suivra] n'ensivra T 932 ceste] telle T 934 et haut] om. B

921] Coran 22, 23

921-922] Coran 35 : 34-35

923-926] Coran 37 : 40-49

926-927] Coran 39 : 20

927-931] Coran 43 : 68-71

931-933] Coran 44 : 56-57

de lait en quoi nulle chose ne defaut de saveur, et sont fleuves de vin qui est delit as beveurs, et sont fleuves de miel tres pur ». Et certes en celi sont fruiz et toute remission de Nostre Seigneur.

Et encore dist le glorieus et haut : « Il sera bien au desrenier a ceulz qui craindront Dieu ¹⁵². Toutes les portes du jardin Eden si seront ouvertes a iceuls, et la disneront tout ensemble, et commanderont la que l'en leur aporte vin et habondance de fruiz, et aront devant leur iex fames tres nobles. Et ce leur est promis au jour du jugement. Vivre ne defaudra ja la ».

Et encore dist le Dieu glorieus et haut en cele discription de paradis : « En celi sont Il fontaines courans, et si y sont arbres de pommes et palmiers et pommes granadas ¹⁵³. Il se couchent es haus vergiers sus pommes et sus pruniers » ¹⁵⁴. Et cil qui doubtent Dieu seront amenés en ce paradis a torbes et acompaigniés ensemble, as quelz les portiers qui ouvriront les portes diront : « Pes a vous ! nous vous avon entrés souef et soiés ci touz jours » ¹⁵⁵.

950 66 Encore de ce meisme

Et dist le glorieus et haut : « Je leur fis aler a l'encontre joies et delectations, et leur donnai paradis pour guerredon [fol. 387vb] pour ce que il orent pascience, quant il couchoient sus liz de plume, et le solleil ne les ferra pas contre le froit ¹⁵⁶, et les ombres de celi seront sus eulz ; par les quelz ombres ¹⁵⁷ vesseaus d'argent et paniers

152. SH : *Optima erit in ultimis*. « Pour ceux qui craignent Dieu, il y aura un bien [récompense] au dernier [jour] ».

153. La leçon de *J* semble refléter la graphie latine. Nous conservons donc cette leçon.

154. SH : *Discumbunt in excelsis viridariis super pomis primis [et prunis]*. La prép. *super* remonte à une erreur de trad. de la prép. ar. *'alā*, qui peut signifier « sur » ou « auprès ». Notons aussi la présence de la variante *prunis* pour *primis* (AK-Lat).

155. SH : *habemini suaviter, ingredimini et estote hic imperpetuum*. Dans sa trad., JdV fusionne les vb. *habemini* et *ingredimi* en les traduisant par *nous avons entrés souef*. Il s'agit ici de l'emploi factitif du vb. *entrer* (*entrer qq'un qq part*), à comprendre comme « Nous vous avons fait entrer [ici] d'une façon agréable ».

156. SH : *et dedi eis pro retributione paradysum eo quod pacientiam habuerunt, in quo erunt discumbentes super pulvinaria et non percutiet eos sol neque frigus*. Plusieurs remarques sont à faire sur cette traduction. Premièrement, JdV, ou son modèle lat., a confondu le vb. lat. *erunt* (ind. futur) avec *erant* (ind. imparfait), et le traduit donc par *il couchoient* au lieu de *il coucheront*. Cela a ensuite influencé la traduction du *quod* en *quant*. Deuxièmement, JdV a éprouvé des difficultés pour traduire *sol neque frigus*, s. du vb. *percutiet*. Il semble avoir dissocié le s. et a fait de *frigus* le compl. du vb. *percutiet*. Notons enfin que le ms. *B* propose la variante *front*, qui confère un sens davantage correct que les mss *J* et *T*.

157. SH : *Per quos etiam vasis argenteis et canistris discurretur*. Le pronom *quos* ne renvoie pas aux ombres, mais aux *eos* du texte lat., c'est-à-dire ceux qui sont couchés sur les lits au paradis.

953 sus] sus sus - *dittographie*

936 sont] si y sont BT 937 sont] si sont B ; si y sont T 940 Eden] Edon B 940 ouvertes] aouvertes B 941 tout] tuit B 941 l'en] on B 944 Dieu] *om*. T 944 de] du B 945 palmiers] paumiers B 945 granadas] grenades BT 947 seront] *doublon* T 948 ouvriront] ouvriront B 948 Pes] Pais soit T 948 avon entrés souef] metrons en lieu tres souef T 952 paradis] *doublon* T 953 froit] front B 954 vesseaus] vassiaux B

939–943] Coran 38 : 49-54

944–946] Coran 55 : 50, 52, 54 (?), 66, 68

946–949] Coran 39 : 73

951–957] Coran 76 : 11-18

955 decorront, et aussi leur amenisterra l'en en petiz vessiaus d'argent et en boistes, et les
 fera l'en boire au vessel mellé aussi comme avec gingembre¹⁵⁸. La fontaine y est qui
 est apelee "clarté"¹⁵⁹. La n'orront il tricherie ne mençonge ». Et c'est le guerredon de
 ton Seigneur qui est tres grant don. Quer ce Seigneur les deliverra du torment d'enfer
 et dit a icels : « Mengiez et bevez et vous couchiez ensemble en voz liz ordenés. Et
 960 nous leur avons donnees tres beles fames, et riens ne leur sera reprochié de leur mal,
 et chascun ara ce qu'il convoitera. Nous leur avons donné diversetés de pommes et
 quel char qu'il veulent a mengier et que il soient l'un avec l'autre. Les menistres,
 resplendissans comme or, courront par devant eulz, appareilliez a servir ».

Et dist le haut Dieu et glorieus : « Donnez mesons el paradis de delit a ceulz qui
 965 vendront premiers et se hasteront. Il seront pou des premiers et des derreniers sus
 les liz ordeneement disposés et s'entregarderont l'un l'autre, entre les quelz seront
 serjans qui remaindront sanz fin et tendront escueles, et henas, et precieus vessiaus.
 Et cil qui voudront ou pommes ou char de volletille, si en aront. Et aront avec eulz¹⁶⁰
 fames resplendissans comme pierres precieuses et sera le guerredon de leur euvre. Il
 970 n'ara en eulz tricherie ne iniquité, mes pais et salu tant seulement ».

Et ceste est la description de paradis, lequel¹⁶¹ Diex a appareillié a ceuls qui le
 creindront et croiront en li et en son message. Et la leur sont appareilliés moult de
 delitables choses de boire et de mengier et de dormir avec les fames non atouchiees
 qui sont [fol. 388ra] resplendissans comme pierres precieuses. Et prendront quant que
 975 leur iex convoiteront¹⁶² et aront honneur et vie et seront sus les compaignies¹⁶³ ves-
 tus de soie et de porpre, et aornés d'aneaus et de cointises resplendissans et blanches,
 et aront les faces liees et joieuses. Entre les quelz hommes et fames iront servant et
 resplendiront aussi comme or et odoront comme junq et diverses especes d'oigne-
 ment. Il beront de la fontaine soueve et leur dira l'en : « Dieu vous saut en toute pais !
 980 Mengiez, bevez et vous delittés pour ce que vous estes digne en toute seurté ».

158. Le SH dit effectivement : *facient eos portare uase, quasi commixti ginginberi*. Alors que nous avons en arabe *wa-yusqāna fihā ka'asan kāna mizājuhā zinjabīlan*, « ils y recevront à boire une coupe qui contient un mélange de gingembre ». Le trad. lat. insère un *quasi* absent de la source arabe.

159. Cf. Tartar (1985 : 100) qui parle d'une source "nommée Salsabil".

160. Dans notre ms. de base, le copiste a sans doute fait un saut du même au même sur le vb. *aront*. Nous le corrigeons sur base des mss *B* et *T* et du texte lat.

161. Dans le ms. *J*, se trouve la particule hypothétique *se*, barrée dans *J* et absente de *B*, de *T* et du SH. Il s'agit probablement d'une erreur de copie que nous corrigeons.

162. SH : *omnia que oculi eorum concupiscunt*, que notre ms. de base traduit par *iex*, contre *cuers* en *B* et en *T*. Nous conservons donc la leçon de notre ms. de base.

163. Initialement, le SH contient *et sedebunt super thoros*. Le subst. lat. *thoros* (« lit, meuble sur lequel on se couche ») semble avoir été traduit par *compaignies*. L'erreur se trouvant dans tous les mss, il est probable qu'elle soit due au modèle lat. ou à la trad.

968 si en aront. Et aront avec eulz] si en aront, avec eulz - d'après BTSH 971 le quel] le quel se - d'après BTSH 975 aront] *illisible, d'après BT*

955 decorront] de couronne T 955 amenisterra] administrera B 955 les] leur BT 956 au] en T 958 deliverra] delivrera 959 icels] yceulz B 960 donnees] ordenees B 962 veulent] voudront BT 962 a] *om.* T 964 et] *om.* BT 964 el] et BT 965 sus] sur B 967 henas] henaps B 968 ou] *om.* T 968 volletille] volaille BT 969 sera] fu B 975 iex] cuers BT 978 junq] muguet BT 979 beront] buvront B

957-958] Coran 78 : 35-36

958-963] Coran 52 : 18-20, 22-24

67 La description d'enfer selon iceli

Les desloiaus vraiment qui se font participans et pers a Dieu et n'ont pas creü au prophete de li, et n'ont pas receü le mandement de li ne ses commandemenz, et ont esté rebelles, si seront réputés en l'embrasement du feu d'enfer ; et seront en tourment et estrainture que nul ne puet raconter, et en feu sanz estaindre a touz jours. Et tant de foiz comme le cuir d'iceulz sera degasté du feu, tant de foiz sera renouvelé a souffrir derechief novviaus tormenz. Le puis d'abysme sera leur mansion, leur bevrage sera plus amer que fiel, et leur viande sera d'un arbre qui est appelé Aazachim et est le plus mauvés de toutes les tres mauveses saveurs¹⁶⁴. Il seront avec le dyable et avec ses angles souz l'ire de Dieu.

Et dist ce Dieu glorieus et haut : « Cil qui ne croient es merveilles de Dieu et a ses prophetes qui preschent la verité mes les ocient seront en horrible torment ; des quelz les euvres sont mauveses, et nul ne leur aidera, mes les mals leur seront sus leur testes. Il morront et si ne seront ja delivrés de tourment ». Et dist : « L'arbre de Azachim est donné pour delit as felons¹⁶⁵, et c'est l'arbre qui croist el parfont abysme et le fruit [fol. 388rb] est aussi comme teste de dyables duquel il mengeront et empliront leur ventre. Et en la parfin, il seront souzmis a touz malz et seront touz jours retornés aus tormenz d'enfer, et aront desus et desouz obscurté de feu et teniebres. Et el jour de la surrection, ceulz qui ne croiront en Dieu aront les faces tres noires. N'est ce pas donc la meson des mauvés que enfer ? Et cil qui ne croient en nos signes sont a dampner ».

Et dist : « Cil qui ne croiront soient enclos en enfer, estrains ensemble. Et quant il y vendront et les menistres leur ouvront les portes, il diront : "Ne vous avoit l'en envoyé les messages qui vous avoient annoncé les commandemenz Dieu et démontré la venue de ceste journee ? Entrés donc es portes d'enfer pour habiter dedens sanz fin". Ceste mansion est appareillie as orgueilleus. Et cil furent plongiez el feu distrent as

164. SH : *et est omni pessimo sapore deterior*. Afin de conserver la valeur superlative du lat. *pessimo*, nous corrigeons la leçon *autres* de notre ms. de base avec l'adv. *tres*, conservé par B.

165. Le SH contient effectivement *pro delectatione impiis*. Le subst. *delectatione* est le fruit d'une mauvaise trad. du subst. arabe *fitna* qui peut signifier « enchantement » ou « tourment ». Il est curieux que, dans le contexte des tourments de l'enfer, PdT propose une traduction semblable.

989 tres] autres d'après BSH ; om. T

981 La] De la BT 983–984 ont esté] sont BT 984 réputés] deputez B ; em deputés T 985 estrainture] en estrainture BT 988 Aazachim] Achim T 992 qui] et T 993 seront sus] sont sur B 994 de] du B 996 dyables] dibles T 997 seront] sont B 998 d'enfer] om. BT 998 desus et desouz] dessous et dessuez T 998 et] de T 999 surrection] resurrection BT 999 les faces] la face T 1000 que] qu'en B ; que en T 1001 croiront] croient BT 1001 soient enclos] soient estrains T 1001 estrains] om. T 1002 ouvront] ouvriront B 1002 l'en] l'en pas BT 1003 annoncé] denoncé BT 1003 les commandemenz] le commandement B ; le mandement T 1003 Dieu] de Dieu B 1003 démontré] monstre BT 1005 cil] cil qui BT

991–993] Coran 3 : 21–22

994] Coran 35 : 36

994–998] Coran 37 : 62–68

998] Coran 39 : 16

998–1000] Coran 39 : 60–63

1001–1005] Coran 39 : 71–72

1005–1008] Coran 40 : 49–50

menistres : "Nous vous proion que vous proiés Dieu pour nous que il nous aliege¹⁶⁶ le torment de ce jour". Et les menistres respondront : "Ourés vous¹⁶⁷, mes qu'est oroison de mauvés fors que erreur ? Des ore en avant sentirés vous le fais de chaiennes et les liens". Il seront chantans¹⁶⁸ en ce feu et arriere tourmentés en ce feu, et donc les verrai
1010 je acraventés de torment et resgardans couvertement a iex doubtables »¹⁶⁹.

Et derechief le benoit et haut dist : « Les mauvés remaindront el torment d'enfer et seront enclos illec et n'en istront jamés. Nous ne leur avons riens fait a tort, mes il ont esté mauvés a eulz meismes ». Et donc les felons crieront : « Pour quoi sommes nous dampnés¹⁷⁰, roy ? » Et il dist : « Alez vous maindres illec sanz fin »¹⁷¹.

1015 Et il dist derechief : « L'arbre de Azachim est viande des pecheurs, et il s'échaufe el ventre comme soufre. Prenez le et le portez es horriblez liex d'enfer, et esandez sus le chief d'iceulz [fol. 388va] douleur et tormenz ». Et ce sont les euvres qu'il faisoient.

Et dist le glorieus et haut : « Aportés de l'yaue amere qui leur derompe les entrailles. Douleur a ceulz qui ne croient an jour el quel l'en ne sousferra pas parler, ne
1020 avoir aucune excusation ».

L'auteur. Et j'ay estrait briement ces choses de la disputoison de ses II philosophes, l'un crestien et l'autre juys¹⁷² por monstrier les faintises et fallaces Mahomet. Ci retournon a nostre hystoire.

166. SH : *ut alleviet nobis cruciatum huius diei*. Même si la leçon de notre ms. de base, *abrege*, est cohérente, nous préférons accueillir celle de B et T qui rendent parfaitement le lat. *alleviet*.

167. *Ourés vous* traduit convenablement l'imp. lat. *orate*. La mention du pron. pers. *vous* en présence de l'impératif provoque une insistance : « Priez vous-mêmes » (Hasenohr 2006 : §87).

168. Cette curieuse lecture est le résultat de la transformation de *erunt salientes* [AK-Lat20] en *erunt psallentes* dans le SH.

169. AK-Lat : *Tunc uidebis eos* ; SH : *Tunc videbit eos*. Nous constatons une transformation graduelle dans la conjugaison du vb. *uidere*. Tout d'abord, *uidebis* devient par mélecture *videbit*. Cette dernière leçon est lue comme *uidebo* par le copiste lat. ou JdV, amenant ainsi nos trois mss à présenter la leçon *verrai je*.

170. SH : *Usquequo dampnandi sumus*. L'adv. *usquequo* (« jusqu'à quand ») est traduit erronément par *pour quoy*. Cette erreur impacte le sens du texte, puisqu'elle rend la réponse à la question voulue par l'adv. incohérente.

171. SH : *Ita manebitis sine fine*. L'erreur présente dans le texte en mfr. peut être expliquée par une mélecture de *ita* en *ite*, impératif P2 de *ire*.

172. SH : *Hec de illa disputatione duorum philosophorum pagani et christiani* [...]. Si le SH fait état d'un *pagani*, terme qui s'applique à tous les croyants hors Chrétienté, le terme *juys*, en revanche ne laisse pas de place à l'équivoque. Cette modification pourrait sans doute anticiper les *Dialogi* de Pierre Alphonse, également utilisé dans le SH (XXV, c. 118-145).

1006 aliege] abreige d'après BTSH

1008 fais de] fes des B 1009 liens] lians B 1009 donc] adont B 1010 acraventés de torment] tourmentez en enfer ce feu. Et adont les verrai je acraventez de tourment T 1011 et] om. T 1013 mauvés] malvés B 1013 crieront] crierent T 1016 le] om. B 1016 es] aus B 1018 de l'yaue] yaue BT 1019 croient] croiront B 1019 an] ou BT

1011–1014] Coran 43 : 74-77

1015–1017] Coran 44 : 43-50

1018–1019] Coran 47 : 15

1019–1020] Coran 77 : 34-36

Index des noms propres

Le système de repérage renvoie au numéro de la ligne dans laquelle le nom se situe. Lorsque la lettre t suit le numéro de page, le nom référencé figure dans le titre ou dans la rubrique.

Les entrées sont composées comme suit : le nom propre tel que graphié dans l'édition (en gras), suivi par le nom arabe translittéré (le cas échéant) ou par la traduction moderne, la description et le référencement (numéro de ligne en chiffres arabes). Les différentes localisations sont séparées d'un point-virgule.

Les entrées renvoient à la forme telle qu'éditée, selon la graphie de notre ms. de base (les variantes des autres manuscrits, trop nombreuses à cause du caractère exotique de certains noms, ne sont pas reprises dans cet index), avec renvoi interne. Toutefois, un nom renvoyant à un même personnage au sein du texte édité peut connaître plusieurs graphies. Dans ce cas, chacun d'entre eux fait l'objet d'une entrée. La première occurrence bénéficie d'un commentaire ; les variantes sont suivies d'un renvoi à la première occurrence.

Par exemple : **Abdemutalle**/ **Abdimelech**/ **Ademucalla** : 'Abd al-Muṭṭalib, grand père de Muḥammad 41 ; 42 ; 47. **Abdimelech** : cf. **Abdemutalle**.

Nous ne consignons pas les graphies lorsqu'elles divergent uniquement par leur désinence (l'adjonction d'un -s final ou autre changement de désinence de ce type). Les noms problématiques (dus à une trad. erronée ou traduction de noms communs) sont précédés par une *.

La description qui suit décrit le nom tel que présenté dans le MH. Pour la signification réelle du nom, nous renvoyons aux notes critiques de l'édition.

Par exemple : ***Zahefatin** : lecteur présumé du Qur'an.

Les informations supplémentaires ne figurant pas dans la source sont tirées de l'Encyclopédie de l'Islam (EI) dans son édition anglaise, de la Sirat rasūl Allāh d'Ibn Hishām (Guillaume : 1968) et de l'édition de Georges Tartar (Tartar : 1985).

- | | |
|--|--|
| * Aalnehbeti , Tribu idolâtre, 535 | Abumiel , Père de Hind b. Abī Um-maya (cf. Jud), 210 |
| Aaron , Frère de Moïse, 219 | Abydacad , Père de 'Utba (cf. Ebi-bachad), 170 |
| Abach , Région de Akhāb, 178 | Achala , filz Hymethalla , Talḥa b. 'Ubayd Allāh (al-Taymī), compagnon de Muḥammad ayant pris part à l'Hégire, 172 |
| Abdalla , filz Alahabeth , 'Abd Allāh b. al-'Abbās, cousin de Muḥammad et rapporteur de ḥadith, 508 | Adefons , Empereur Alfonse VII de León (1135-1157), en Espagne, 79 |
| Abdemutalle , Abdimelech , Ademucalle , 'Abd al-Muṭṭalib, grand-père de Muḥammad, confondu avec son oncle Abū Ṭālib, 83 ; 324 | Ademucala , Cf. Abdemutalle |
| Abdimellech , cf. Abdemutalle | Agarains , Un des autres noms des Sarrasins, avec Ismaélites. Cette appellation fait référence aux descendants d'Agar, 7 |
| Abdonamés , 'Abd Manāf, oncle paternel de Muḥammad et père de 'Alī, 83 | Agutheba filz Abydacad , (Hāshim b.) 'Utba b. Abī Waqqāṣ (m. 657), compagnon |
| Abitalib , Abū Ṭālib, Père de 'Alī, 201 | |
| Abraham , 17 ; 237 ; 648 ; 650 ; 652 ; 654 ; 680 ; 681 ; 682 | |

- du prophète et neveu de Sa'd b. Abī Waqqās; perd un oeil à la bataille de Yarmūk (août 636), 170
- Alahabeth filz Ademucalla**, Al-'Abbās b. 'Abd al-Muṭṭalib, père de Alladl (Faḍl) et fils de 'Abd al-Muṭṭalib (cf. **Ademucalla**), demi-frère de Muḥammad, 320; 324; 508
- Alaharache**, Al-Ḥārith b. 'Abd al-Muṭṭalib, père de 'Ubayda (cf. **Hugart**), fils de 'Abd al-Muṭṭalib et oncle de Muḥammad, 126
- Albastrie**, Baṣra, ville portuaire située dans le sud l'Iraq actuel, 534
- Albazata**, Cf. **Albastrie**
- Albarahuma**, Al-Barāhima, les Brahmanes, 720
- Alchoran/Alcoren**, Al-Qur'ān, Livre Saint des Musulmans, 70; 131; 190; 207; 306; 307; 310; 431t; 442; 450; 526; 545; 551; 557; 579; 631; 679; 699; 883
- Alcoren**, Cf. **Alchoran**
- Alerac**, L'Iraq, pays du Proche-Orient, au nord de la péninsule arabe, 514; 517
- Aleirac**, Cf. **Alerac**
- Alexandre**, Alexandrie, ville du nord de l'Égypte, à l'ouest du Delta du Nil, 3
- Aleze**, Al-'Uzzā, divinité préislamique de la fertilité, 85
- Algaphat**, **Alphagi**, Localité de l'Ḥijāz, à proximité de al-Juhfā, 129; 135
- Ali filz Abitalib / Hali**, 'Alī ibn Abī Ṭālib, gendre de Muḥammad, à la suite de son mariage avec Fātīma. Quatrième calife de la lignée des Rashidūn (35-40/656-661), 201; 206; 320; 322; 335; 453; 455; 465; 470; 479; 481; 485; 500; 506; 525; 539
- Alimistar**, Al-Mukhtār, se révolta contre les Umayyades à Kūfa (66-68/685-7), 517
- Alladl filz Alahabeth, filz Ademucalla**, Faḍl b. al-'Abbās b. 'Abd al-Muṭṭalib, cousin de Muḥammad, 320
- Almuhatam Esulahm**, Al-Mu'aṭṭal al-Sulamī, père de Ṣafwān, 198
- Alphagi**, cf. **Algaphat**
- Aissa**, 'A'ishā (m. 678), fille d'Abū Bakr et femme préférée de Muḥammad, 197; 207; 524
- *Amichallade**, Interprété comme étant une région; renvoie en réalité à 'Abd al-Muṭṭalib, 126
- Anthyoche**, Antioche, ville de l'actuelle Turquie, 9
- Aptab**, Grand-père de Ṣafīyya, dixième femme de Muḥammad, 217
- Arabe**, Arabie, correspondant au territoire de la péninsule arabe, 37; 50; 73; 206; 433; 551; 571
- Arabien**, Terme générique pour désigner les habitants d'Arabie, 16; 45; 267; 599
- Azachim**, Arbre poussant en enfer, 988; 994; 1015
- *Azari**, Père présumé de Muḥammad (le traditionaliste), 299
- Cadigan**, Khadīja b. Khūwaylid, première femme de Muḥammad, 21
- Chorais**, Les Qurayshites, tribu de Muḥammad, 97; 123; 143; Arabe qurayshite, 486; 510; 512
- Choxinde**, Coria, ville de la province de Cáceres en Estrémadure, Espagne, 79
- Corozamr**, Province légendaire d'où Khadīja serait originaire, 21
- Costentinoble**, Constantinople, actuelle ville d'Istanbul, en Turquie, 4

- Chrestiens**, 19; 51; 73; 472; 606; 614; 663; 684; 687; 764
- Cumence [filz de]**, Ibn Qami'a, mecquois adversaire de Muḥammad, 171
- Cyr evesque d'Alexandre**, Cyrus, évêque d'Alexandrie, nommé par l'empereur Héraclius, 3
- Damas**, Capitale de la Syrie, 9
- Danyel**, Prophète, 178
- Dieu**, 53; 101; 117; 146; 157; 160; ...
- Ebezesin**, Abū Sufyān b. Ḥarb (m. 652), opposant de Muḥammad, avant de s'allier à lui; père de Mu'āwya (cf. **Mazoma**), 129
- Ebibachad**, Abī Waqqāṣ, kunya de Sa'd; son père s'appelle Mālik b. Wuḥayb; l'origine de ce patronyme est incertaine (El VIII, 696a), 134
- Ebubeor filz Amicalaf**, Abū Bakr 'Abd Allāh b. Abī Quḥafah aṣ-Ṣiddīq, un des premiers compagnons de Muḥammad, dont il devient le beau-père, lorsque celui-ci épouse sa fille, 'A'ishā. La tradition le considère comme le premier à se déclarer ouvertement musulman. À la mort du Prophète, il devient le premier calife de la dynastie des Rāshidūn (les « Biens guidés ») (632-634), 354; 453; 466; 479; 500; 539
- Ebubert**, Cf. **Ebubeor**
- Ebutalib**, Cf. **Abitalib**
- Egypte**, Pays nord-africain, 10; 18
- Eleage filz Juzef**, Al-Ḥajjāj b. Yūsuf, gouverneur de l'Iraq entre 694-714, responsable d'une des recensions du Qur'ān, 482; 529
- Elehegeig filz Elizes**, Al-Ḥajjāj b. Yūsuf; cf. **Eleage**
- Eleth**, Al-Lat (« la déesse »), divinité préislamique de la fécondité, 85
- *Ellecedi**, Personnage considéré comme étant un quatrième faux prophète de l'époque de Muḥammad; en réalité, il s'agit de la seconde partie du nom de Tulayḥa al-Asadī (cf. **Talhata**), 577
- Emirhelimon/ Helmonim**, *amīr al-mu'minīn* (« le commandeur des croyants »), titre décerné aux califes; renvoie ici au calife al-Ma'mūn (813-833), 75; 341
- Esberen filz Mazuz**, Al-Barra' b. Ma'rūr, compagnon de Muḥammad, 292
- Ethiops Alabazbi**, L'éthiopien al-'Anasī, se proclame prophète contemporanément à Muḥammad, 577
- Eufrates**, Euphrate, fleuve qui, avec le Tigre, irrigue la Mésopotamie (Iraq actuel), 11
- Euvangile**, L'Évangile, 174; 668; 863
- Fenice**, Phénicie, région qui correspond plus ou moins au Liban actuel, 9
- Gabriel**, L'ange Gabriel, intermédiaire entre Dieu et son Prophète Muḥammad lors de la révélation, 43; 46; 131; 488
- Gaiere**, Personnage non identifié, fruit d'une traduction erronée par PdT, 212
- *Gaissa Zaidi**, Mère supposée de Zaynab (Zameb). Zaidi désigne en réalité Zayd, mari de Zameb, 214
- Gezich, filz Mazoma**, Yazid b. Mu'awiya, second calife de la dynastie umayyade (60-4/680-683), 516
- Gomar**, Cf. **Hummar**
- Gomar, filz de Harba**, cf. **Hummar**
- Gombram filz Ebizam**, 'Amrān b. al-Juzā'ī, 319
- Gueden**, Waddān, localité de l'Ḥijāz, entre Médine et la Mecque, 141

- Hai, filz Aptab**, père de Safiyya (dixième femme de Muḥammad) et fils de Akḥṭab, 217
- Hali**, Cf. **Ali**
- Haten**, Ḥassān b. Thābit, médinois et poète de Muḥammad (m. 40-54/659-673), 200
- Hebegel filz Hyssen**, Abū Jahl b. Hishām, seigneur Quraysh et farouche opposant de Muḥammad, 124
- Helyes**, Prophète Élie, 178; 558
- Henz Elhisim**, Père de Uhbān
- Heracle**, Héraclius, empereur romain d'Orient de 610 à 641, 2; 5; 15
- Hue de Flori**, Hugues de Fleury, 4
- Hugart filz Alaharache**, 'Ubayda b. al-Ḥārith b. 'Abd al-Muṭṭalib, cousin de Muḥammad, 126
- Hultidumen**, Khūwaylid, père de Khadīja, 90
- Humbrien**, Dāmṛān traditionaliste (identification incertaine), 317
- Humemabech**, Umm Ma'bad, ou 'Atikah b. Khālid al-Kuza'iyah, résidant à Qudayd et ayant assisté à un des présomés miracles de Muḥammad, 287
- Humetelins**, Umm Salma, surnom de Ḥind bint Abī Ummaya, sixième femme du Prophète, 209
- Hummar/Gomar (filz de Harba)**, 'Umar b. Al-Khaṭṭab, second des califes Rashidūn (13-23/634-644); son règne est marqué par de nombreuses conquêtes (Syrie, Égypte, Iraq, Perse), 7; 8; 539
- Hysmael**, Cf. **Ismael**
- Hysmaelithien**, Autre nom des Sarrasins, 32
- Hyssen**, Hishām, père d'Abū Jahl, issu des Banū Makhzūm de Quraysh, 124
- *Iben**, Erreur de traduction, 506
- Inde**, L'Inde, pays du sud du continent asiatique, 433; 719; 726
- Jambo**, Yanbu', ville sur la côte de la mer rouge, entre Damas et la Mecque, 143
- Jehan Baptiste**, Jean le Baptiste, 376; 558
- Jherusalem**, 9
- Jhesu Crist**, 5; 237; 376; 379; 402; 409; 428; 559; 683; 695; 862; 865
- Josué**, Josué, fils de Nūn; personnage de l'Ancien Testament, 364; 427; 797
- Jud, fille Abiumel**, Ḥind b. Abī Ummaya (m. 680), surnommée Umm Salāma, cinquième femme de Muḥammad; 210
- Juys**, Peuple de Judée, les Juifs, 19; 26; 28; 35; 51; 118; 158; 219; 290; 347; 356; 445; 447; 454; 469; 471; 472; 477; 605; 613; 643; 668; 687; 688; 692; 1022
- Lanzete fils Abdimelech**, Ḥamza b. 'Abd al-Muṭṭalib, compagnon de Muḥammad, tué à la bataille d'Uḥud (23 mars 625), 122
- Leial Esperit**, L'Esprit Saint, 488
- Machomet / Mahometh/Mahomet**, Muḥammad, Prophète de l'Islam, 2t; 12; 16; 199; 211; 220; 329; 331; 337; 350; 367; ...
- *Mahomet filz Azari**, Muḥammad b. Ishāq. Traditionniste musulman, dont l'œuvre est la source de la Sirat rasūl Allāh, 299
- Mahometh**, Cf. **Machomet**
- Mahomet**, Cf. **Machomet**
- Manchias**, 10
- Marie**, Mère de Jésus, 437
- Mazoma**, Mu'āwiya (m. 60/680), père de Yazīd (cf. **Gezich**) et fondateur de la dynastie Umayyade, 516

- Mecque/Meques/Meque**, Ville de la région de l'Hijāz, à l'ouest de l'Arabie Saoudite. Ville d'origine du Prophète et où se situe la Ka'ba, ainsi que la masjid al-ḥarām, épice centre du pèlerinage islamique (al-ḥajj), 85; 112; 114; 124; 328; 434; 514; 515; 533; 704t; 706; 716; 727; 904
- Mesopotamie**, Mésopotamie, région du Tigre et de l'Euphrate, 534
- Mercure**, Divinité païenne, 723
- Monthelites**, Les Monothélites, 4
- Moyses**, Moïse, prophète des Juifs, 54; 220; 237; 403; 409; 558; 794
- Mubren filz de Guhselmuhin**, Mahshī b. 'Umal al-Damrī, chef du clan de Damra. Il signe un traité de paix avec Muḥammad, 141
- Museta**, Masaṭṭah b. Utāṭa b. 'Abd al-Muṭṭalib, neveu d'Abū Bakr, 200
- Muzeilema Heleaiif**, Musaylima al-Ḥanafī, se proclame prophète à la même époque que Muḥammad, vaincu à 'Aqrabā en 632/3, 577
- Muzod**, 'Abd Allāh Ibn Mas'ud, compagnon du prophète (m. 652); responsable d'une recension coranique ayant principalement circulé à Kūfa, 506
- Nabugodonosor**, Nabuchodonosor, roi de l'empire néo-babylonien (605-562 ACN), 179
- Nestoriens**, Disciples de Nestorius, 462
- Noé**, Patriarche biblique; prophète coranique, 236
- Novel Testament**, Le Nouveau Testament, 19; 373; 441; 696
- Ormen filz Hafen**, 'Uthmān b. 'Affān, troisième calife rashidūn (23-35/644-55), gendre de Muḥammad, responsable d'une recension coranique, 500; 518; 539
- Ozearie**, Abū al-Sarāyā, commandant de l'armée 'abbaside qui se retourna contre al-Ma'mūn et responsable du sac de la Mecque en 200/815, 516
- Ozimen**, Cf. **Ormen**
- Palestine**, État côtier du Proche-Orient, au nord du Sinaï, 18
- Persans**, Habitants de Perse, 257; 594
- Perse**, Royaume des Sassanides, 38; 263; 598
- *Pharole**, Mélecture de pharaon, 133
- Pierre, abbé de Cligni**, Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, 77
- Pierre de Tholète**, Pierre de Tholète, traducteur de la Risālat al-Kindī, 78
- Pierre le moine**, Pierre de Poitiers, secrétaire de Pierre le Vénéral, 78
- Pol l'Apostre**, L'Apôtre Paul, 383; 688
- Rouge Mer**, La Mer Rouge, 426
- Saint Esperit**, 674
- Salemon**, Salomon, roi biblique, 723
- Sarrazins**, Les Musulmans, 7; 12; 16; 29; 35; 72; 73; 75; 80; 283; 288; 299; 346; 348; 655t; 870t
- Sem**, La Syrie, 143; cf. **Syrie**
- Serge 1**, Patriarche de Constantinople, 3
- Serge 2**, Précepteur supposé de Muḥammad. Aussi connu sous le nom de Baḥīrā, 432
- Syrie**, Pays du Proche-Orient, situé au nord de la péninsule arabe et à l'est du bassin méditerranéen, 9; 90; 123; 514
- Talhata**, Tulayḥa al-Asadī, autre prophète autoproclamé du vivant de Muḥammad, 577
- Turs**, Les Turcs, habitants de la Turquie, 12

- Veheben filz Henz Elhisim**, Ubban b. Aws al-Sulamī, aurait été converti par un loup parlant l'arabe, 282
- Venus**, Divinité romaine de l'amour, 717 ; 730 ; 731
- Viel Testament**, L'Ancien Testament, 19, 372 ; 441
- Ysaac**, Isaac, fils d'Abraham et de Sarah et demi-frère d'Ismaël, 17 ; 682 ; 683
- Ysmael**, Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar et demi-frère d'Isaac, 682
- Ysrael**, Israël, état côtier du Proche Orient, 681 ; 682
- *Zahefatin**, Lecteur présumé du Qur'ān, 491
- Zaid filz Ebibachad**, Sa'd b. Abī Waqqās, compagnon de Muḥammad, commandant des armées pdt conquêtes de l'Iraq qui a conduit de nombreuses campagnes contre les Perses, 134
- *Zaidi**, père de Zameb (en réalité son mari). Zayd b. Ḥāritha, esclave offert par Khadīja à Muḥammad. Ce dernier l'affranchit et l'adopte, 190 ; 194
- Zameb fille de Zaidi**, Zaynad b. Jahsh, femme de Zayd et sixième femme de Muḥammad, 190 ; 214
- Zameb fille Muslim**, Zaynab, femme du Juif Sallām b. Mishkām (cf. **Zelem**) et prétendue fille de Muslim (en réalité b. al-Ḥārit). Elle commet une tentative d'empoisonnement sur la personne de Muḥammad, 290
- Zaphie fille Hai filz Aptab**, Ṣafīyya b. Ḥuyay b. Aḥṭab, juive de Baṣra et dixième femme de Muḥammad, 217
- Zechagam filz Almuhtam Esulahm**, Ṣafwān b. al-Mu'attal al-Sulamī, amant possible de 'A'ishā, 198
- Zeidi, filz Zebuth Aleuzari**, Zayd b. Thābit al-Anṣārī, compagnon et secrétaire de Muḥammad. Les califes Abū Bakr et 'Uthmān lui confièrent successivement la mission de recenser le Qur'ān, 507
- Zelem**, Sallām b. Mishkām, juif et mari de Zameb fille Muslim, 290
- Zenchia**, Al-Shamsiyya, les adorateurs du soleil, 719
- Zorai**, Darīkh, l'identité de ce personnage demeure floue, 286

Glossaire

Le lecteur trouvera dans ce glossaire tous les mots dont le sens ou la forme ont évolué en français moderne. Il comporte les variantes dues à la graphie, au sens ou à la forme. Afin de constituer ce glossaire, nous avons utilisé différents outils linguistiques : le DMF2015, le dictionnaire Godefroy, le Tobler-Lommatzsch, le FEW, (le dictionnaire des locutions) Di Stefano, le dictionnaire de Matsumura ; les études de G. Roques, L. Brun, M. Cavagna, N. Bragantini-Maillard ; les éditions de D. Trotter, D. Gerner, C. Pignatelli et B. Dunn-Lardeau.

Le glossaire donne la première occurrence d'une forme telle que trouvée dans l'édition, selon la graphie et la forme que l'édition propose. Nous présentons les entrées infléchies : les adj. sont au masc. sg, les subst. au sing, les verbes à l'infinif (à l'exception des participes adjectivés, qui apparaissent au masc. sg.).

En revanche, si une entrée présente deux sens différents, mais avec une même étymologie, les significations sont séparées par un point-virgule et le renvoi au texte suit chaque sens. Par exemple :

Tenir : v. pron., S'abstenir, 43 ; v., Maintenir, 48.

Lorsqu'une entrée développe deux sens différents, dépendant chacun d'étymon différent, ceux-ci sont différenciés par un chiffre en gras. Par exemple **Ars 1** et **Ars 2**. Lorsque nous rencontrons des variantes graphiques d'un même mot, nous inscrivons à la suite de l'entrée un renvoi à la première occurrence rencontrée dans notre édition. Le lecteur notera que nous n'indiquons les variantes graphiques dues au redoublement de consonnes. Lorsque l'entrée du lexique se trouve dans un titre ou rubrique, elle est notée comme suit :

Mauvestié, s.f., Malfaisance, méchanceté, 184t ; 779

Abandonner , v., Offrir, 13	Aquerir , v. pron. refl., Être obtenu, 98
Accointer , v., Nouer une relation avec qqn , 23	Afermer , v., Affirmer, 275 ; 396
Accompagner , v. pron., Se joindre à, 37 ; Estre acompaigniés ensemble , Former un groupe, 947	Agravement , s.m., Harcèlement, 819
Acomparagier , v., Comparer, 426 ; 578 ; 664	Agué , s.m., Embuscade, 149
Acorder , v., Comparer, 307 ; v. pron., S'accorder, 308 ; 509	Aidement , s.m., Aide, 769
Acoustumance , s.f., Dressage, 60	Aigrement , adv., Violemment, 144
Acoustumé , p.pa. adj., Habituel, 625	Alieger , v. tr., Rendre plus léger, 1006
Acoustuement , adv., Régulièrement, 198	Aller , inf. subst., La capacité de marcher, 766
Accointer , v., Nouer une relation avec qqn , 23	Amender , v., Corriger, 508 ; 536 Amenistrer : v. procurer 66
Acraventé , p.pa. adj., Ecrasé (par qqc), 1010	Amenuiser , v., Réduire, 496
Acraventer , v., Accabler, 397	Amer , v., Aimer, 190 ; 198 ; 204 ; 348 ; 403 ; 899
Adjoindre , v. tr., Ajouter, 31	Amialement , adv. Affectueusement, 23
	Amiraut , s.m., Chef militaire chez les peuples musulmans, 10
	Amonition , s.f., Conseil, 658 ; 839

- Amonnestement**, s.m., Exhortation, 413; 841
- Amonnester**, v., Inviter, inciter, 180; 378; 382; 438; 442; 450; 455; 644; 656; 705; 751; 777; 783; 808; 830; 871; 882; 904; 910; 915
- Ancelle**, s.f., Servante, 209; 853
- Aneau**, s.m., Bracelet, 213; 921; 976
- Anemi**, s.m., Ennemi, 175; 258; 404; 540; 911
- Angle1**, s.m., Ange, 131; 177; 381; 637; 638; 990
- Angle2**, s.m., Coin, 721
- Anglet**, s.m., Petit coin, 907
- Anvironner**, v. tr., Entourer, 34
- Aorné**, p.pa. adj., Garni, paré, 669; 976
- Aornement**, s.m., Ornement, parure, 212
- Aourement**, s.f., Adoration, 716; 870t
- Aourer**, v. tr., Vénérer, 85; 260; 288; 422; 434; 435; 535; 716; 794; 804; 851
- Apaiser**, v. tr., Apaiser, 42*
- Apartenan**, p.pr. adj. plur., Parents, 683
- Apartenir/Appartenir**, v. tr. indir., Être le propre de qqn, 230; 297; 406; 461; 678; 684; 833; Convenir, 249; 275; 378; 571; 641; 685; 762; 878; Apartenir, 401; 622
- Apercevoir**, v. tr., Saisir par la pensée 552; 834; 844; Remarquer, 411 (?)
- Apert**, adj., Evident, 407; 424; 832
- Apertement**, adv., Manifestement, 305
- Aplanir**, v. tr., Flatter, 466
- Apparaître**, v. pron., Apparaître, 413
- Appareiller**, v., Apprêter, 920; 971; 972; 1005; p.pa. adj., Apprêté, 963
- Apparcevoir**, cf. **Apercevoir**
- Appareiller**, v., Préparer, aménager, 920; 963; 971; 972
- Appartenir**, cf. **Apartenir**
- Approprier**, v. pron., Faire sien qqn, 902
- Apreuver**, v., Prouver, 425
- Arabith**, s.m., Langue arabe, 77; 550
- Arressonner**, v., Adresser la parole à, 282
- Ars**, adj., Brûlé, 519
- Arsure**, s.f., Brûlure, 405
- Art**, s.m., Ruse; sorcellerie, 95; 115; Savoir-faire, 818
- Asouajer**, v. tr., Calmer, 42; 336
- Astronomien**, s.m., Astrologue, 104
- Assavoir**, v., Savoir, 293; **C'est assavoir**, loc. prés., c'est-à-dire, 4; 569; 624; 700; 784; 919
- Assis**, p. p. adj., Situé, 904
- *Atapir**, v. pron., Demeurer caché, 827
- Atouché**, p.pa. adj., Touché, ayant connu un contact sexuel; **Non atouchié**, Vierge, 973
- Atout**, prép., Avec, 171
- *Atraire**, v., Attirer, 50; 814; 818
- Atrempence**, s.f., Modération, 854
- Atrempier**, v., Modérer, 52
- Aucun**, pron.indéf. plur., Certains, 485; Quelqu'un, 892
- Autel1**, adj., Semblable, 406
- Autel2**, s.m., Autel, 726
- Authorité**, s.f., Auteur/écrit qui fait référence, 274; Référence, 510
- Auvir**, v., Brûler, 532
- Aventure**, s.f., Événement inattendu; **Par aventure**, loc.adv., Peut-être, par hasard, 255; 295; 418; 636; 679; 709; 774; 801;
- Avironner**, v. tr., Faire le tour (de qqch), 720
- Aviser**, v., Examiner, 146
- Avoler**, v., Arriver en volant, 57
- Avoutiere**, s.m., Adultère, 183; 199

- Baillier**, v., Exposer, 31; Remettre, 487; 506; 507
- Benefice**, s.m., Bienfait, 649
- Beneïçon**, s.f., Acte de sainteté, 114; Bénédiction, 651
- Benesquir**, v., Bénir, 646; 647
- Beneurté**, s.f., Félicité, 589
- Beser**, v., Embrasser, 721; 745; 747; **Besié**, p.pa. adj., Embrassé, 908
- Beste**, s.f. Bête, 833; 854; **Bestemue**, Animal (en tant qu'être dépourvu de parole et de raison) 161; 702
- Bestial**, adj., Dérisonnable, 381; 581; 593; 758; 760
- Bestorner**, v., Altérer, 239
- Bevrage**, s.m., Boisson, 885; 987
- Blanc**, adj., Reluisant, 925; 976
- Blandissement**, s.m., Flatterie, 836
- Blasmer**, v. tr., Désapprouver, déplorer, 161
- Boivre**, s.m., Boisson, 589
- Bouter**, v., Mettre hors, éjecter, 170; 433
- Briement**, adv, Brièvement, 182; 1021
- Caquelote**, s.f., Coquille, 293
- Cause**, s.f., Mobile d'action, 105
- Caverne**, s.f., Cavité, 297
- Celer**, v. tr., Tenir qqch secret, 192
- Celestiel**, adj., D'essence céleste, 610; 661
- Cene**, s.f., Repas, 880
- Chaloir**, v. défectif, Importer, 205
- Chaienne**, s.f., Chaîne, 1008
- Chaiti**, s.m., Misérable, 382
- Champestre**, adj., Grossier, 101
- Char**, s.f., Viande, 214; 677t; 691; 862; 962; 968; Chair, 689; 840; 846
- Charnel**, adj., De chair et de sang, 44
- Charoigne**, s.f., Cadavre, 669
- Chasteé**, s.f., Chasteté, 847
- Cheoir**, v., Tomber (malade), 40; 44; 355; 448
- Chetif**, s.m., Faible (physiquement et/ou moralement), 834
- Chetivoison**, s.f., Captivité, 823
- Chief**, s.m., Tête, 671; 1017
- Chier**, adj., Cher, apprécié, 75; 204; 752
- Clause**, s.f., Phrase, 513
- Clerement**, adv., De manière aisément intelligible, 400; De manière assurée, 554
- Clop**, s.m., Eclopé, 766
- Cointise**, s f., Parure, 921; 976
- Combatre**, v. pron., Combattre, 257; 262; 597
- Commencement**, s.m., Débuts (de qqn dans une activité), 96
- Compagnie**, s.f., Troupe, 581; avoir compagnie de femmes avoir des relations charnelles avec des femmes; syntagme infinitif substantivé : acte sexuel
- Complaindre**, v. pron., Se plaindre, 342
- Comprendre**, v. tr. Envahir, 7; 8
- Conchier**, v. tr., Souiller, 670
- Confermer**, v., Confirmer, 374
- Confesser**, v., Proclamer, 820; 917
- Confession**, s.f., Proclamation (de sa foi), 915
- Confondu**, p.pa. adj., Bouleversé, 858
- Conforter**, v., Renforcer qqn dans une attitude, encourager; aider 26; 104
- Confus**, p.pa. adj., Mêlé, 71; 545; Vaincu, 145
- Congnoissance**, s.f., Connaissance, 157
- Congnoistre**, v., Faire la connaissance de qqn, 709; Connaître, 570; 658; 711; Distinguer, 887; 900
- Connoistre**, cf. **Congnoistre**
- Conquillement**, s.m., Rassemblement, 499t
- Conqueilli**, p.pa. adj., Rassemblé, 489

- Conquellir**, v. tr., Rassembler, 482; 483; 507
- Consentir**, v., Admettre, 638
- Consirer**, v. tr., Considérer, 861
- Contenance**, s.f., Attitude, 134
- Content**, s.m., Querelle, 502
- Continuation**, s.f., Continuité, 546
- Continuer**, s.m., Action de continuer, 588
- Contraire**, adj., Hostile à, 115; Contradictoire 57; 62; 392; 521; 541; 636; 792
- Convenable**, adj., Qui convient (par son agrément), 206; 386
- Convenableté**, s.f., Commodité, 589
- Convenant**, s.m., Promesse, engagement, 180; 852
- Convertir**, v., Détourner, 760; Convertir, 811
- Conversion**, s.f., Changement d'orientation, 625
- Convoiteus**, adj., Désireux, 613; 673
- Convoitusement**, adv., Avec convoitise, 566
- Corcié**, p.pa. adj., Courroucé, 323; 355
- Corporellement**, adv., Physiquement, 694
- Correption**, s.f., Correction, 877
- Cortil**, s.m., Jardin, 599; 600; 931
- Cortoisement**, adv., Élégamment, 281
- Courage**, s.m., Fermeté de sentiment, d'intention, 340; Cœur, 672; 832
- Couran**, adj., Qui s'écoule, 945
- Courir**, v., **courir contre qqn**, Aller à l'encontre de qqn, 124
- Costume**, s.f., Habitude, 58
- Couvertement**, adv., En cachette, 537; 1010
- Cuer**, s.m., Cœur, siège de l'âme, 160; 353; 391; 627; 670; 672; 675; 770; **Du cuer**, Sincèrement, 615
- Cuidier**, v., Tenir pour vrai, croire, 4; 35; 168; 341; 342; 392; 843
- Cuir**, s.m., Peau, 986
- Cultiveur**, s.m., Adorateur, 928
- Curateur**, s.m., Personne commise pour administrer les biens et protéger les intérêts d'une autre personne (souvent mineure), 84
- Curres**, s.m., Char, 133
- Damedieu**, s.m., Divinité, 722
- Dampner**, v., Damner, 1000; 1014
- Debonnaire**, adj., Adouci, 52; Noble, 222
- Debonnairement**, adv., Avec bonté, 394
- Debonnaireté**, s.f., Bienveillance, 866; 868
- Decevement**, adv., Par tromperie, 352
- Decevement**, s.m., Tromperie, 779
- Decevoir**, v. tr., Tromper, induire qqn en erreur 68; 104; 331
- Deceus**, part. passé trompé, 28; Déçu, 137; 210
- Decheable**, adj., Caduc, 385
- Dechoir**, v. Tomber (dans un état inférieur à celui où on l'était), 240
- Decipline**, s.f., Règle de conduite, 221
- Decourir**, v., Parcourir, 955
- Dedier**, v., Consacrer à, 113
- Defaillir**, v. intr., Tomber en défaillance, 44; faire défaut, 936; 943
- Deffendre**, v. tr., Interdire, 526; 691; 738
- Degastement**, s.m., Destruction, 499t; 785
- Degaster**, v., Détruire, 515; 986; Mettre à mal, 588
- Delessier**, v., Céder (qqc à qqn), 338; Abandonner, 379; 429; 467; 628; 761; Négliger, 876; v. pron., Abandonner, 467; 628
- Deliberation**, s.f., Considération, 146

- Delit**, s.m., Plaisir, 936; 964; 995
- Delitable**, adj., Qui est agréable, 973
- Delitablement**, adv., D'une manière plaisante, 566
- Deliter**, v. pron., Se délecter, 188; 599; 925; Se réjouir, 980
- Demener**, v., Conduire, 842
- Demonstrance**, s.f., Preuve, signe, 53; 56; 68; 254; 270
- Demonstrer**, cf. **Demoustrer**
- Demoustrer**, v., Montrer, 119; 174; 181; 369; 370; 1003
- Departie**, s.f., Séparation, 203
- Departir**, v. pron., S'en aller, quitter un lieu, 144
- Depiecer**, v., Réduire en morceaux, 851
- Derechief**, adv., De nouveau, de surcroît, ensuite, 287; 290; 302; 400; 454; 725; 882; 904; 910; 915; 987; 1011; 1015
- Deressonable**, adj., Privé de raison, 572
- Derompre**, v. tr., Délabrer, 475t; Mettre en pièces, 478; 822; Déchirer, 1018
- Desconvenue**, s.f., Événement fâcheux, malheur, 169
- Discordable**, adj., Incompatible, qui crée le désaccord, 493; Querelleur, 539
- Descorder**, v. pron., Se contredire, 789
- Descort**, s.m., Contradiction, 430
- Deservir**, v., Mériter, 248; 264; 436; 562
- Deshonneste**, adj., Contraire à l'honneur, 572; 751; 857; 904; Déshonorant, 707
- Desloial**, s.m., Incroyant, 982
- Desloiauté**, s.f., Déloyauté, 304
- Deshonnesté**, s.f., Inconvenance, 905
- Despecié**, p.pr. adj., Rapiécé, 71
- Despechement**, s.m., Massacre, 783
- Despendre**, v., Consacrer son temps (à une telle chose), 328
- Despire**, v. tr., Mépriser, dédaigner, 268; 352; 610; 623
- Desplaire**, v., Contrarier, mécontenter qqn, 96; 335
- Destaindre**, v. tr., Faire disparaître, 846
- Destre**, adj., Droit, 171
- Desverie**, s.f., Folie, 429
- Desvoialeté**, s.f., Chemin dérobé, 106; 461; Instabilité (du comportement), 330
- Desvoier**, v., Détourner, 238
- Devant**, adv., Avant, 891
- Devé**, p.pa. adj., Interdit, 677t; 692
- Deveer**, v., Interdire, 715
- Devin**, adj., Divin, 35; 68; 69; 375; 393; 395; 410; 414; 418; 420; 587; 778; 811; 910
- Devinement**, adv., Par l'action de Dieu, 55; 208
- Deviser**, v., Distinguer, 103; Examiner, 626; Décrire, 380
- Digne**, adj., Convenable, 203; Qui mérite, 551; 980
- Diligamment**, adv., Promptement, 861
- Diligence**, s.f., Application, 715
- Dire**, v., Affirmer, 155
- Discretion**, s.f., Discernement, 855
- Disputaison/ disputoison**, s.f., Débat, discussion, 72; 825; 1021
- Disputer**, v., Débattre, 522
- Disputoison**, cf. **Disputaison**
- Divers**, adj., Contraire, 493; 521
- Diversement**, adv., De diverse manière, 477
- Diverseté**, s.f., Divergence 520; 538; 624; 626; Hétérogénéité, 501; Variété, 961
- Doctrine**, s.f., Instruction, 459
- Double**, adj., Qui vaut deux fois une quantité donnée; **Double l'un sus l'autre**, Superposé, 926

- Doubter**, v. tr., Redouter, craindre, 635 ; 856 ; 860 ; 863 ; 873 ; 935 ; Questionner, 891 ; v. pron., Redouter, 447 ; 503 ; 928
- Dormant**, p.pr. adj., Qui dort, dormeur, 154 ; 159
- Dormir**, v. pron., Être en état de sommeil, dormir, 155
- Doubtable**, adj., Craintif, 1010
- Doubte**, s.m., Incertitude, 699 ; **Sans doute**, Certainement, 553
- Douloir**, v., Se désoler, 349 ; v. pron., Se plaindre, 549
- Drap**, s.m., Drap ; **Drap linge**, Drap de lin, 707
- Droiture**, s.f., Droiture, justice, 119 ; 916
- Droiturier**, adj., Juste, 771 ; 796
- Duchié**, s.f., Commandement, 14
- Dyablie**, s.f., Diablerie, 739
- Edifice**, s.m., Oeuvre, 852
- Egaument**, adv., Egalement, 741
- Ele**, s.f., Aile, 869
- Embler**, v. tr., Dérober, 802
- Embrassement**, s.m., Feu, 984
- Emperiere**, s.m., Souverain d'un empire, 6 ; 79
- Empetrer**, v., Obtenir, 771
- Enchasser**, v., Mettre en fuite, 80
- Enchantement**, s.m., Sorcellerie, magie, sortilège, 24 ; 27 ; 121
- Enchanteur**, s.m., Sorcier, seducteur, 20
- Encheitivement**, s.m., Emprisonnement, 812
- Enchetiver**, v., Asservir, 673 ; 803
- Enchiner**, v. pron., S'incliner, 422
- Enclin**, adj., Disposé à, 840
- Encliner**, v., Pousser qqc vers qqc, 832
- Enclorre**, v., Enfermer, 1001 ; 1012
- Encore**, adv., De surcroît, 152 ; 731
- Endaigner**, v., Être révolté, indigné contre, 215
- Enging**, s.m., Capacité de tromper, ruse, 27 ; 95 ; 337
- Enhardir**, v. tr., Encourager (qqn à), 69
- Enjoindre**, v. tr., Commander (expressément), 482
- Enlacier**, v. tr., Dominer, 24
- Enluminement**, s.m., Illumination (donnée par Dieu), 638
- Ennuier**, v., Lasser, 168 ; 316
- Enphamtoement**, s.m., Ensorcellement, 25
- Enseigner**, v., Dresser (un animal), 57
- Enseurquetout**, adv., Surtout, 170
- Ensuivre**, v., Imiter l'exemple de qqn, 680 ; 736
- Entendre**, v., Comprendre, 277 ; 280 ; 281 ; 394 ; 478 ; 588 ; 642 ; 717 ; **Entendre a qqch**, Se consacrer à, 227
- Entente**, s.f., Projet, 138 ; 541
- Entier**, adj., Intact, 738
- Entrailles**, s.f. plur., La partie la plus intérieure de qqch, 675
- Entrer**, v., S'engager dans, 786
- Entreregarder**, v. pron. réciproque, Se regarder l'un l'autre, 966
- Entretant**, adv., Pendant ce temps, dans l'intervalle ; entretant que : pendant que 42 ; 45
- Envenimé**, p.pa. adj., Empoisonné, 292
- Envie**, s.f., Malveillance, 825
- Erege**, s.m., Hérétique, 437 ; 813 ; 911
- Errer1**, v. intr., Voyager, 892
- Errer2**, v. intr., Pécher, 6
- Esbanoiant**, p.pr. adj., Libéré de ce qui oppresse, 608
- Esbatre**, v. tr., Divertir, 569
- Escale**, s.f., Coquille, 291
- Eschaper**, v. tr., Réchapper, 43
- Eschevelé**, p.pa. adj., Hirsute, échevelé, 720
- Eschiver**, v., Éviter, 616 ; 856
- Escolable**, adj., Caduque, 830

- Escomenié**, p.pa. adj., En dehors du salut de l'Eglise/Sacrilège, 587
- Ecrire**, v., Prescrire, 890
- Escuele**, s.f., Écuelle, 930; 967
- Esforçer**, v. pron., Faire son possible pour, s'appliquer à, 92
- Esfusion**, s.f., Effusion, 130; 147; 672
- Esjoissan**, p.pr., Joyeux, qui se réjouit, 69; 924
- Esjouir**, v. pron., Se réjouir de qqch, 690; 867
- Esmouvoir**, v., Exciter, 566; Provoquer, 862
- Espandre**, v. tr., Répandre, 1016
- Espirit**, s.m., Penchant pour qqch, 383; **Espirit malin**, Diable, 387
- Espirituel**, adj., Spirituel, 610
- Espirituellement**, adv., En esprit, 694
- Espier**, v., Scruter secrètement; Guetter, 107; 143
- Esprouver**, v., Mettre à l'épreuve, 234; **Esprouvé**, p.pa. adj., Vérifié, prouvé, 244; 711
- Espuanté**, p.pa. adj., Epouvanté, 128
- Espuancement**, s.m., Frayeur, 396
- Espuanter**, v. tr., Effrayer, 354
- Esprouvé**, p.pa. adj., Expert, 74
- Establissement**, s.m., Institution, 874; 877
- Estaindre**, v., Éteindre, 985
- Estouper**, v., Frapper, 722
- Estraindre**, v., Accabler, 1001
- Estrainture**, s.f., Oppression physique, 985
- Estraire**, v., Traduire, 77; Extraire, 1021
- Estrange**, adj., Étranger, 174; 274; 569
- Estranglier**, v., Étouffer, 155
- Estre**, s.m., Âtre, 721; 723
- Estriver**, v. intr., Affronter qqn, 125
- Estude**, s.f./s.m., Zèle, 439; 847
- Essamplaire**, s.m., Modèle, archétype, 510; Copie, 533
- Essample**, s.m., Exemple, 356
- Eue**, s.f., Eau, 927; cf. **yaue**
- Euvre**, s.f./m., Acte, activité, 121; 148; 168; 182; 225; 451; 588; 969; 993; 1017
- Excusation**, s.f., Excuse, 1020
- Exeques**, s.f. plur., Obsèques, 624
- Expedicion**, s.f., Expédition (militaire), 910
- Exposer**, v., Commenter, 477; 571
- Exposicion**, s.f., Exposé, 870t
- Face**, s.f., Visage, 171; 977; 999
- Faculté**, s.f., Pouvoir, richesses, 339; 809
- Fallace**, s.f., Stratagème, ruse, 49; 399t; 815; 1022
- Faillir**, v. intr., Manquer à ses engagements, 872
- Faindre**, v., **Faindre qqch à qqn**, Faindre, 30
- Faintement**, adv., De manière feinte, 340; 351
- Faintise**, s.f., Tromperie, 582t; 1022
- Fais**, s.m., Fardeau, 1008
- Faiteur**, s.m., Créateur, 696
- Familiaire**, adj., Familier, 351
- Faus**, adj., Contrefait, 655t; 711; Faux, 721; 729
- Fauseté**, s.f., Ce qui est contraire à la vérité (par erreur ou par mensonge), 138
- Favorable**, adj., Bienveillant, 443
- Felon**, s.m., Mauvais, 1013
- Felonnesse**, adj. fém., Mauvais, 713
- Felonnie**, s.f., Méchanceté, 165
- Fere**, s.f., Jour, 326
- Fereure**, s.f., Blessure, 405; 406
- Ferir**, v., Frapper, 808; 821; 953
- Ferme**, adj., Déterminé, 864
- Fiens**, s.m., Fumier, 388
- Fin**, adj., De la plus grande pureté (métal), 921

- Flambe**, s.f., Flamme, 828
- Foloier**, p.pr. adj., Se comportant de façon insensée, 460
- Fontaine**, s.f., Point d'eau, 107 ; Source, 945 ; 956 ; 979 Force : s.f. [à -] avec effort ; énergiquement 41 ; [en/par de] : au moyen de 62 ; 64
- Forciblement**, adv., Avec force, 837
- Foré**, s.f., Forêt, 106 ;
- Forment**, adv., Fortement, 335 ; 844
- Formi**, s.m., Fourmi, 473
- Forsenerie**, s.f., Folie, 738 ; 779
- Fort**, adj., Pénible, 195
- Fou/fol**, adj., (Celui) qui est privé de raison, 472 ; Insensé, 572 ; 711 ; 713 ; 830 ; s.m., Insensé, 553
- Four1**, v. tr., Extraire qqch en creusant, 65
- Four2**, v. pron., Prendre la fuite, 125
- Franc**, adj., Bon, 887
- Frivole**, adj., Qui ne repose sur rien, 300 ; 641 ; s.f., Faribole, 423
- Fuitif**, adj., Fugitif ; couard, 106 ; Ephémère, 830 ; 837
- Garder**, v., Observer, respecter ; garder 40 ; 42 ; 59 ; 607 ; 693 ; v. protéger qqn 47
- Gaster**, v. tr., Dévaster
- Generation**, s.f., Lignée, famille, 86 ; 652
- Gent**, s.f. Nation, peuple, 93 ; 262 ; 408 ; 584 ; 650 ; 652
- Glaive**, s.m., Arme, par méton. Violence, 912
- Glorefler**, v. pron., se faire valoir, tirer orgueil de, 218 ; 689 ; Louer, 575 ; 576
- Glotonnie**, cf. **Gloutonnie**
- Gloutonnie/ Gloutonnie**, s.f., Gourmandise (péché), 383 ; 564 ; 580
- Grace**, s.f., Pardon, 402 ; 403
- Greigneur**, adj., Plus grand, important, 118 ; 277
- Grever**, v., Aggraver, 612
- Grief**, s.m., Peine, 922
- Griement**, adv., violemment, 8 ; 14 ; Gravement, 432
- Guerredon**, s.m., Récompense, 922 ; 952 ; 957 ; 969
- Guerredonner**, v. tr., Récompenser, 916
- Gueteur**, s.m., Celui qui se met en embuscade, 105 ; **Gueteur de chemins**, Brigands, 148
- Guise**, s.f., Manière, façon ; **en (telle) guise que**, De telle sorte que, 161
- Habandonné**, p.pa. adj., Livré à, 197 ; 226 ; 841
- Habitant**, p.pr. adj., Celui qui séjourne habituellement dans un lieu, 901
- Habonder**, v., Etre en abondance, 866
- Haigne**, s.f., Haine, 206
- Hanter**, v., Pratiquer (une activité) de façon plus ou moins habituelle, 667
- Hautesse**, s.f., Partie élevée, sommet, 107
- Henas**, s.m., Grand vase à boire monté sur un pied, 967
- Herege**, s.m., Hérétique, 437 ; 911
- Honneste**, adj., En conformité avec la morale, 579 ; Pudique, 926
- Honnesté**, s.f., Courtoisie, 100 ; honnêteté, 606 ; Dignité, 393 ; 712
- Honneurer**, v., Vénérer, 258
- Honoré**, p.pa. adj., Traité avec respect, 924
- Indignation**, s.f., Colère, 825
- Iniquité**, s.f., Immoralité, 670 ; 970
- Inmortel**, adj., Immortel, 387
- Ireigné**, s.f., Araignée, 474
- Issir**, v. intr., Sortir, 14 ; 298 ; 594 ; 1012
- Jane/Janne**, adj., Jeune, 205 ; 458 ; 466
- Janne**, cf. **Jane**

- Jeune**, s.m./f., Jeune, 563 ; 564 ; 565
Junq, s.m., Jonc, 978
Justeffé, p.pa. adj., Délivré du mal, du péché, 87
Justefement, s.m., Justification, 895
Laid, adj., Détestable ; Infâmant 196 ; 703
Laidement, adv., De façon inconvenante, 550
Laidure, s.f., Outrage, péché 268 ; 565 ; 699 ; Ignominie, 858
Larrecin, s.m., Vol, 791 ; 793 ; 812
Laier, v., Renoncer à, 205
Larrecineusement, adv., Secrètement, 462
Larron, s.m., Voleur, 148
Lascher, v., Abandonner, 580
Lavement, s.m., Ablution, 655t ; 667
Laz, s.m., Attache, 837
Lecheur, adj., Débauché, 602
Lé, adj., Large, 608
Leenge, s.f., Louange, 756
Legier, adj., **De legier**, loc. adv., Facilement, 128
Legierement, adv., Facilement, 243 ; 459
Leidure, cf. **Laidure**
Let, adj., Laid, sordide, 663
Letre, s.f., Culture ; **Sans letre**, Inculte, 419 ; **Par lettre**, Par écrit, 638
Licence, s.f., Liberté (de faire qqch), 896
Lié, p.pa. adj., Joyeux, 977
Lié2, p.pa. adj., Attaché, 63
Lignage, s.m., Parenté de sang, lien de parenté, 17 ; 96 ; 398
Linceul, s.m., Pièce de toile, 736 ; 907
Lingniee, s.f., Descendance 57 ; 333 ; 651 ; 654 ; **Lignié** 207 ; 648
Lisant, s.m., Lecteur, 168
Lisible, adj., Légal, juste, 732 ; 887
Lisiblement, adv., Légalement, 855
Livre, s.f., Balance (signe zodiacal), 725
Louier, s.m., Rémunération, 895
Loyaument, adv., Fidèlement, avec exactitude, 237 ; 238 ; 829 ; 860
Luxure, s.f., Péché de la chair, 183 ; 197 ; 386 ; 389 ; 564 ; 565 ; 580 ; 841
Machination, s.f., Intrigue, complot, 99
Maigresce, s.f., Amoindrissement, 548t
Main, adv., Moins, 579 ; 807
Maindre, v. intr., Demeurer, 1014
Maladie, s.f., Maladie, 768 ; **Male maladie**, épilepsie, 40 ; 321
Malefice, s.m., Sortilège, 115 ; Méfait, 152
Maleurté, s.f., Malheur, 612 ; 837 ; 840
Malice, s.m./f., Malignité, 27 ; Ruse, 818
Malicieux, adj., Rusé, 334 ; 449
Mandement, s.m., Commandement, 983
Maniere, s.f., Façon, 22 ; 162 ; 243 ; 347 ; 378 ; 477 ; 496 ; 497 ; 536 ; 537 ; 614 ; 625 ; 626 ; 664 ; 683 ; 689 ; 776 ; Catégorie, 719 ; Sorte, 584 ; 767 ; **manière de**, acte de [activité] 120 ; 769
Mansion, s.f., Demeure, 987 ; 1005
Marcheant, s.m., Celui dont la profession est d'acheter ou de vendre, 18 ; 90
Machination, s.f., Action d'organiser un complot, 99
Mauvés, adj., Moralement répréhensible, 182 ; 271 ; 602 ; 675 ; 989 ; 993 ; 1013
Mauvesement, adv., D'une manière moralement condamnable, 229
Mauvestié, s.f., Malfaisance, méchanceté, 26 ; 184t ; 779
Mellé, p.pa. adj., Mélangé, 545 ; 956
Membre, s.m., Membre (du corps) ; **Membres engendrans**, Organes sexuels, 730 ; 731

- Meneur**, adj., Inférieur, 654
- Menistre**, s.m., Serviteur, 962 ; 1002 ; 1006 ; 1007
- Menniere**, cf. **maniere**
- Merveille**, s.f. Prodige, miracle 116 ; 262 ; 294 ; 756 ; 757 ; 763 ; 777 ; 908 ; 991
- Merveiller**, v. pron., S'étonner 23 ; 226 ; 343 ; 549 ; 583 ; 708
- Mesconnoistre**, v. tr., Ignorer, 576 ; 718
- Mesconneü**, p.pa. adj., Inconnu, 231
- Mescroian**, s.m., Incroyant, 784 ; adj., Incroyant, 911
- Mesfet**, s.m., Crime, 406
- Mesgnie/Mesnie**, s.f., Famille, 86 ; 485 ; 823
- Mesler**, v., Mélanger, 644
- Mesmement**, adv., De la même façon, 256 ; 445 ; 504 ; 609 ; 803 ; 832 ; 834 ; **Mesmement comme/que**, d'autant plus que, 245
- Mesnie**, cf. **Mesgnie**
- Mestre**, s.m., Maître, 77
- Mestrie**, s.f., Enseignement, 561
- Message**, s.m., Messenger, 101 ; 181 ; 630 ; 787 ; 874 ; 903 ; 905 ; 913 ; 918 ; 972 ; 1003
- Midi**, s.m., Sud, 625
- Moien**, s.m., Intermédiaire (obstacle), 417
- Mondaineté**, s.f., Vie mondaine, 100
- Monstrer**, v., Montrer, 464 ; 765 ; 774 ; 800 ; 1022
- Mouche**, s.f., **Mouche a miel**, Abeille, 474
- Mouton**, s.m., Bélier (signe zodiacal), 724
- Moult**, adv., Très, beaucoup, 544 ; 687 ; **Moult de** beaucoup de, 200 ; 364 ; 473 ; 483 ; 484 ; 490 ; 513 ; 531 ; 534 ; 537 ; 579 ; 602 ; 827 ; 920 ; 972
- Moustier**, s.m., Monastère, 432
- Mu**, adj., Muet, 161
- Mué**, adj., Muet, 766
- Muement**, s.m., Changement, 520
- Muer**, v., Remplacer, 283 ; Trans-former, 471 ; 496 ; 525 ; 543 ; 710 ; 758
- Naturel**, adj., Qui est de naissance, inné, 160
- Neit**, adj., Pur, 697
- Nestorien**, cf. **Vestorien**
- Netoié**, adj. subst., Purifié, 697
- Ni**, s.m., Nid, 162
- Noient**, s.m., Néant ; **Pour noient**, loc. adv., En vain, 352 ; 618 ; 836 ; 871
- Nombré**, p.pa. adj., Dénombré, 890
- Nombrer**, v., Enumérer, 592
- Norrir**, v. tr., Elever, dresser, 57
- Norrissement**, s.m., Fait d'être nourri, 923
- Nouveaument**, adv., Récemment, 570
- Nouvelleté**, s.f., Nouveauté, 30
- Obit**, s.m., Jour de la mort, 326
- Obscurté**, s.f., Obscurité, 998
- Occire**, v. tr., Tuer, 154 ; 162 ; 303 ; 353 ; 501 ; 802 ; 992
- Occision**, s.f., Tuerie, 819
- Odorer**, v. intr., Répandre une odeur agréable, 978
- Office**, s.m./f., Mission, 223 ; 224
- Oignement**, s.m., Baume, 978
- Oïr**, v., Entendre, 159 ; 243 ; 276 ; 293 ; 294 ; 466 ; 557 ; 586 ; 699 ; 763 ; 802 ; 862 ; inf. subst. m., Oûie, 766
- Oppinion**, s.f., Conviction, 28
- Ordenance**, s.f., Ordre, arrangement, 240 ; 546 ; 548t ; s.f., Dé-cence, 854
- Ordener**, v. Préparer 60 ; Composer, 242 ; 280 ; v. Réaliser, 513
- Ordené**, p.pa. adj., Aménagé, 959
- Ordeneement**, adv., De façon ordonnée, 966
- Ordre**, s.m., Place, rang dans une succession régulière 240

- Ordure**, s.f., Souillure morale, 184t; 186; 664; 779
- Or/Ore**, adv., Maintenant, 168; 889; 1008; **D'ore en avant**, Dorénavant, 753
- Oroison**, s.f., Prière, 625; 656; 659; 662; 663; 671; 770; 872; 873; 878; 901; 1007
- Ort**, adj., Méprisable, 41; 221; 380; 381; 397; 591; 754
- Oster**, v., Dérober, ravir, 108; 802; Enlever, retirer, 808
- Otroier**, v. tr., Accorder, 459; 572; Consentir, 775
- Odeur**, s.f., Odeur, 188
- Ourer**, v. tr., Prier, 225; 555; 559; 560; 1007
- Paour**, cf. **Pouour**
- Parcru**, p.pa. adj., Arrivé à complète croissance, 87
- Pardurable**, adj., Eternel, 380; 611; 831; 838
- Parfaire**, v. tr., Achever, 900
- Parfait**, adj., Accompli, expérimenté, 20
- Parfin**, s.f., Fin; **À/en la parfin**, loc. adv., À la fin, finalement, 266; 317; 478; 500; 587; 783; 808; 997
- Paroler**, v. intr., S'adresser à, 708
- Partie**, s.f., Région, 49
- Partir**, v. pron., Se séparer 211; v., Séparer, 426
- Parsivre**, v., Poursuivre qqn, 133
- Parfin**, s.f., Fin; **En la parfin**, loc. adv., Finalement, en fin de compte, 266; 317; 478; 500; 587; 783; 808; 997
- Parfont**, s.m., Profondeur, 995
- Parler**, v.s.m., Faculté de parler, 766; 818 **Biau parler**, Expression élégante, 549
- Participant**, s.m., Associateur (rel.), 784; 911; 982
- Pennier**, s.m., Corbeille qui sert à contenir des denrées, 930
- Pensee**, s.f., Esprit, 672
- Permaindre**, v., Demeurer, 359
- Pers**, adj., Egal, 982
- Pes**, s.f., Paix, 948
- Pestre**, v. tr., Nourrir (un animal), 60
- Philosophe**, s.m., Savant qui cultive les sciences sous leur aspect spéculatif, philosophique, 74; 1021
- Piece**, s.f., Période de temps; **Grant piece**, Longtemps, 634; Morceau, 492
- Pitié**, s.f., Piété, 772
- Plaier**, v. tr., Blesser 43
- Plainement**, adv., Ouvertement, 686; 829
- Poesté**, s.f., Pouvoir, puissance, 255; 865
- Poier**, v., Payer, 892
- Poine**, s.f., Peine, 262
- Point**, s.m., **En point**, En état, 693
- Poissant**, adj., Puissant, 186; 740
- Pooir**, v., Pouvoir, 93; 95; 164; 186; 196; 268; 278; 386
- Porcion**, s.f., Part, 214
- Porpre**, s.f., Riche étoffe de couleur pourpre, 976
- Poser**, v., Supposer (que), 632
- Poucain**, s.m., Oisillon, 161
- Pouour**, s.f., Peur, 338; 358; 422;
- Pourceau**, s.m., Cochon, 388; 755; 833
- Pourreture**, s.f., Corruption morale, 387
- Pramettre**, v., Promettre, 838
- Pramesse**, s.f., Promesse, 592
- Predication**, s.f., Prêche, 113; 816
- Premierement**, adv., Pour la première fois, 556; 586; 709; Tout d'abord, 140; 163; 234; 674
- Prendre**, v. tr., S'emparer (du territoire); v. pron., S'allier (à), 582t; 837
- Preschier**, v. intr., Prêcher, prononcer un sermon, 225; 231; 238
- Preudomme**, s.m., Homme sage, expert, 544

- Prevost**, s.m., Magistrat, 10
- Prime**, s.f., **A primes**, loc. adv., Aussitôt, 710
- Primeur**, s.f., Début, 17
- Prince**, s.m., Souverain, 16
- Prinee**, s.f., Souveraineté, 36
- Pris1**, s.m., Prix, 303
- Pris2**, p.pa. adj., Prisonnier 63
- Privé**, s.m., Proche (famille), 485
- Prochain**, adj., Proche, 351 ; 486
- Profit**, s.m., Utilité, 752
- Profitable**, adj., Bénéfique, 748 ; 894
- Progeniee**, s.f., Descendance, 822
- Proier**, v., Prier, 1006
- Proiere**, s.f., Prière, 660
- Prouesse**, s.f., Acte de bravoure, exploite guerrier 42
- Puant**, p.pr. adj., Qui dégage la mauvaise odeur du vice, 664
- Pueple**, s.m., Peuple, 50 ; 54 ; 56 ; 61 ; 66 ; 67 ; 234 ; 434 ; 785 ; 804 ; 806 ; 917
- Pueur**, s.f., Puanteur, 317 ; 383
- Quarte**, s.f., Papier, 505 ; 519 ; 530
- Queillir**, v., Réunir, 505
- Querant**, p.pr., Cherchant, 143
- Querre**, v., Rechercher, 530
- Quite**, adj., Libéré, 876
- Raconter**, v., Énumérer, 179 ; 765 ; 985
- Ramazán**, s.m., Mois de Ramadan, 882
- Ravir**, v., S'emparer (avec violence) de qqc, 673
- Ravissable**, adj., Rapace, 285
- Recommander**, v. tr., Désigner qqn à la protection, aux bons soins d'une autre personne, 84
- Recorber**, v., Recourber, 325
- Recorder**, v. tr., Se rappeler, 341 ; 648
- Refusement**, s.m., Répudiation, 677t
- Refuser**, v., Rejeter 46 ; Répudier (sa femme), 700 ; inf. subst., Répudiation, 855
- Remaindre**, v., Demeurer, 728 ; 967 ; 1011
- Remembrer**, v. pron., Se rappeler (de qqch), 795
- Renoïé**, p.pa. adj., Apostat, 263
- Repost**, adj., Caché, 462
- Repostaille**, s.f., Cachette, 835
- Reprendre**, v. tr., Blâmer, 152 ; 201 ; 279 ; 363 ; 367 ; Récupérer, 855
- Reputer**, v., Attribuer à, 681 ; Considérer, 744 ; 835 ; **Reputer qqn à qqc**, Considérer (comme relevant de), 984
- Requerans**, p.pr., Sollicitant, 69
- Requeste**, s.f., Demande, 872
- Requerir**, v., Rechercher, 930
- Resgne**, s.m., Exercice du pouvoir royal, 333 ; 334 ; 453 ; Règne, 357 ; Royaume, 503 ; La capacité de se gouverner, 580
- Reson**, s.f., Argument, 273 ; Explication, 423 ; 491 ; 547 ; 692 ; Caractère raisonnable, 712 ; Raison, 760 ; **De reson**, En toute justice, 662 ; **En reson**, En droit, 868
- Resonnable**, adj., Légitime, 686 ; doué de raison 758 ; 831 ; 835
- Resonnablement**, adv., De manière juste, 224 ; 558
- Resplendeur**, s.f., Splendeur, 43
- Riguerous**, adj., Stricte, 52
- Ris**, s.m., Rire, 551
- Rober**, v. tr., Voler, dérober, 108 ; 182 ; 603
- Roberie**, s.f., Vol, pillage, 110t ; 791 ; 794 ; 819
- Roulet**, s.m., Manuscrit formé d'une longue bande de parchemin roulé sur un cylindre, 492 ; 505 ; 519
- Rude**, adj., Grossier, 393 ; 569 ; 581 ; Rigoureux, 588

- Sacrefice**, s.m., Cérémonie sacrificielle, 751
- Sachanmant**, adv., Sciemment, 642
- Sagesce**, s.f., Connaissance, 100
- Saillir**, v., Surgir, 447
- Sain1**, s.m., **El sain de**, Chez qqn, 82
- Sain2**, adj., Qui n'est pas altéré, 738
- Sainement**, adv., En effet, 242; 575; 622
- Saintee**, s.f., Sainteté, 233
- Sarrazin**, adj., Musulman, 544; 605
- Sauvage**, adj., Non civilisé, 585
- Secte**, s.f., Groupe religieux, 74
- Seigneurie**, s.f., Autorité, dignité, 628
- Seigneurier**, v., Exercer le pouvoir, 731
- Semblance**, s.f., Apparence, 131
- Semence**, s.f., Descendance, 681; 682
- Senefier**, v., Faire savoir, 279; 695
- Sengle**, adj., Favori, 742
- Sens**, s.m., Raison, 103; 322; 323
- Sente**, s.m., Chemin, sentier, 905
- Sentence**, s.f., Règle, 524; Précepte, 552
- Sepulchre**, s.m., Tombeau, 669
- Serjans**, s.m., Serviteur, 665; 787; 913; 967
- Servant**, s.m., Serviteur, 977
- Servise**, s.m., activité de celui qui sert qqn 89; 742; Soumission, 336
- Seum**, adj., Dépourvu (de), 429
- Seur**, adj., En sûreté, 155; 929; 931; **Seur de** protégé de, 889; 932; certain 865
- Seurté**, s.f., Sécurité, 868; 980
- Seurmonter**, v. tr., Surpasser, 165; Vaincre, 258
- Siecle**, s.m., Monde (terrestre), 213; 598; 873; Siècle, 629; 634; 820; **autre siecle**, Audelà, 839; 889
- Signe**, s.m., Preuve, 66; Phénomène perçu comme une manifestation de la puissance divine, 56; 233; 247; 251; 253; 268; 269; 270; 275; 278; 301; 309; 370; 374; 424; 425; 426; 795; 800; 1000
- Solempnité**, s.f., Cérémonial, 625; 730; 752
- Sotie**, s.f., Sottise, stupidité, 99; 582t
- Souager**, v. tr., Soulager, 42
- Soudement**, adv., Soudainement, 354
- Souef**, adj., Agréable, 888; 979; adv., Agréablement, 948
- Soufraitoux**, adj., Dépourvu (de), 429
- Souloir**, v., Avoir coutume de, 298; 734
- Sousfire**, v., être assez pour 42; Suffire, 1019
- Soustenan**, s.m., Partisan, 94
- Souverain**, adj., Suprême, 222
- Subjection**, s.f., Soumission, 788
- Substantce**, s.f., Biens (matériels), 673
- Subtillement**, adv., Par ruse, 57; Avec ingéniosité, 818; 844
- Subtillité**, s.f., Ingéniosité, 449
- Surrection**, s.f., Résurrection, 999
- Tampeste**, s.f., Trouble (politique), 12
- Tantost**, adv., Aussitôt, 153; 233; 288; 332; 611
- Tençon**, s.f., Dispute, 502
- Tenir**, v. pron., S'abstenir, 180; 390; **Se tenir a**, Se disposer à, 381; v., Observer (une loi), 332; 352; 408; Garder; 337; Considérer, 373
- Terrien**, adj., De ce monde, 385
- Tesmoignage**, s.m., Témoignage, 31; 624; Profession de foi (*shahāda*), 810
- Tesmoigner**, v., Déclarer, affirmer/confirmer qqc, 86; 200; 300; 883; Prononcer le *tesmoignage*, 786; 810; 912; 918
- Thorel**, s.m., Taureau, 60

- Tiers**, adj., Troisième, 313 ; 517
Torbe, s.f., Foule, 947
Torchier, v. tr., Essuyer (une partie du corps), 671
Torner, v. pron., Se rouler, 388
Toueillier, v., Souiller, 856
Traire, v., Entraîner (qqn), 581
Traïson, s.f., Traîtrise, 13 ; 503
Traître, adj., Perfide, 164 ; Trompeur, 560
Traitement, adv., Traîtreusement, 397
Trespas, s.m., Passant, 108
Trespas, p.pa. adj., Passé, 240 ; Défunct, 771
Treü, s.m., Tribut, 303
Treuver, v., Trouver, 246 ; 364
Treuage, s.m., Tribut, 787
Trouble, adj., Confus, 222
Troubler, v. tr., Perturber, 455
Uller, v. intr., Hurler (le sj. est un chien, un loup), 276
Usage, s.m., Capacité de se servir de, 100
Vague, adj., Dépourvu, 137
Vain, adj., Vide, illusoire, 711 ; 824t ; 831
Vanité, s.f., Tromperie, illusion, 328
Ver, s.m., Printemps, 726
Vergoigne, s.f., Honte, 592 ; 753 ; Pudeur, 735
Vespre, s.m., Soir, 879
Vessel/ Vessiau, s.m., Récipient, 590 ; 925 ; 955 ; 956 ; 967
Viande, s.f., Nourriture, 589 ; 884 ; 903 ; 988 ; 1015
Vilain, s.m., Celui qui est méprisable, 601
Vilté, s.f., Laideur, 548t
Vivre2, inf. subst., Nourriture, 893
Vestorien, adj., Nestorien, 437 ; 439, 440 ; 457
Viellart, s.m., Vieillard, 155
Villanie, s.f., Grossièreté, 185
Voie, s.f., Moyen, 604 ; Chemin, 608 ; 783 ; 793 ; 805 ; 838 ; 905
Volenté, s.f., Volonté, 136 ; 242 ; 530 ; 541 ; 760 ; 915
Vouloir, s.m., Volonté, 137
Voult, s.m., Visage, 44
Volletile, s.m., Oiseau, 968
Wit, adj., Démuni, 137 ; 142
Yaue, s.f., Eau, 298 ; 935 ; 1018
Ydiote, s.m., Illettré, 419
Ymage, s.m., statue représentant une idole, 721